

La glace est rompue La FTQ signe deux ententes

par Mario FONTAINE

La FTQ-Construction a signé hier des ententes de retour au travail avec deux importants entrepreneurs. Elle a en outre obtenu l'augmentation de \$1 l'heure qu'elle réclamait depuis le début du conflit la semaine dernière.

Selon l'accord conclu hier entre le Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ) et les firmes Rayonier Québec Inc., de Port-Cartier, et la Compagnie des Pâtes et Papiers de Trois-Rivières, les travaux reprendront au plus tard le 25 juin sur ces chantiers.

Le directeur du Conseil et cosignataire des conventions, M. André Desjardins, déclare que plusieurs autres ententes sont imminentes maintenant que la glace est brisée.

La FTQ-Construction cherche actuellement à conclure des accords avec les gros entrepreneurs, quitte à s'occuper un peu plus tard des petits entrepreneurs désireux de signer la même convention. Ces petits entrepreneurs seraient une centaine, selon M. Desjardins.

Les deux conventions entérinées pourraient permettre le retour au travail de 3.000 ouvriers: 2.000 chez Rayonier (ITT), et 1.000 à la Compagnie des Pâtes et Papiers de Trois-Rivières.

Dans le texte de l'entente, ces firmes s'engagent en effet à majorer immédiatement de 50 cents le salaire horaire des ouvriers, avec des hausses de 25 cents le premier janvier 1975 et le premier janvier 1976. Cette majoration de \$1 l'heure s'ajoute aux augmentations déjà prévues dans le décret pour la même période.

Par ailleurs, les parties s'engagent à former sous peu un comité des relations de travail composé de représentants patronaux et syndicaux en vue

de régler tous les problèmes de chantier.

En contre-partie des revendications satisfaites, l'union "s'efforcera d'assurer sur le chantier l'exécution consciencieuse du travail".

Enfin, "les travaux sur le chantier reprendront au plus tard le 25 juin 1974, selon les cédules à être établies par les divers employeurs."

M. Desjardins se fonde sur l'article "1,q" du décret de la construction pour conclure des accords directs avec les employeurs.

Cet article autorise les entrepreneurs à offrir un salaire plus élevé que celui stipulé dans le décret et qu'ont signé les associations patronales.

Pour M. Desjardins, la FTQ possède plusieurs cas de jurisprudence qui justifieront ces accords, d'autant qu'ils ne touchent que la question salariale.

"Les travailleurs font enfin affaire directement avec ceux qui les paient, je crois qu'il s'agit là d'une nouvelle avenue dans le domaine des relations patronales-syndicales", a conclu le directeur du Conseil provincial des métiers de la construction.

"C'est illégal"

Rejoint par téléphone hier soir, le président de l'Association de la Construction de Montréal, M. Jean-Yves Gagnon, a qualifié ces accords d'"illégaux".

"Le décret de la construction est clair, de dire M. Gagnon. En vertu de la loi, seules les associations patronales"

Voir FTQ, page A 6

Où se situent la CSN et la FTQ dans le conflit

— page A 6

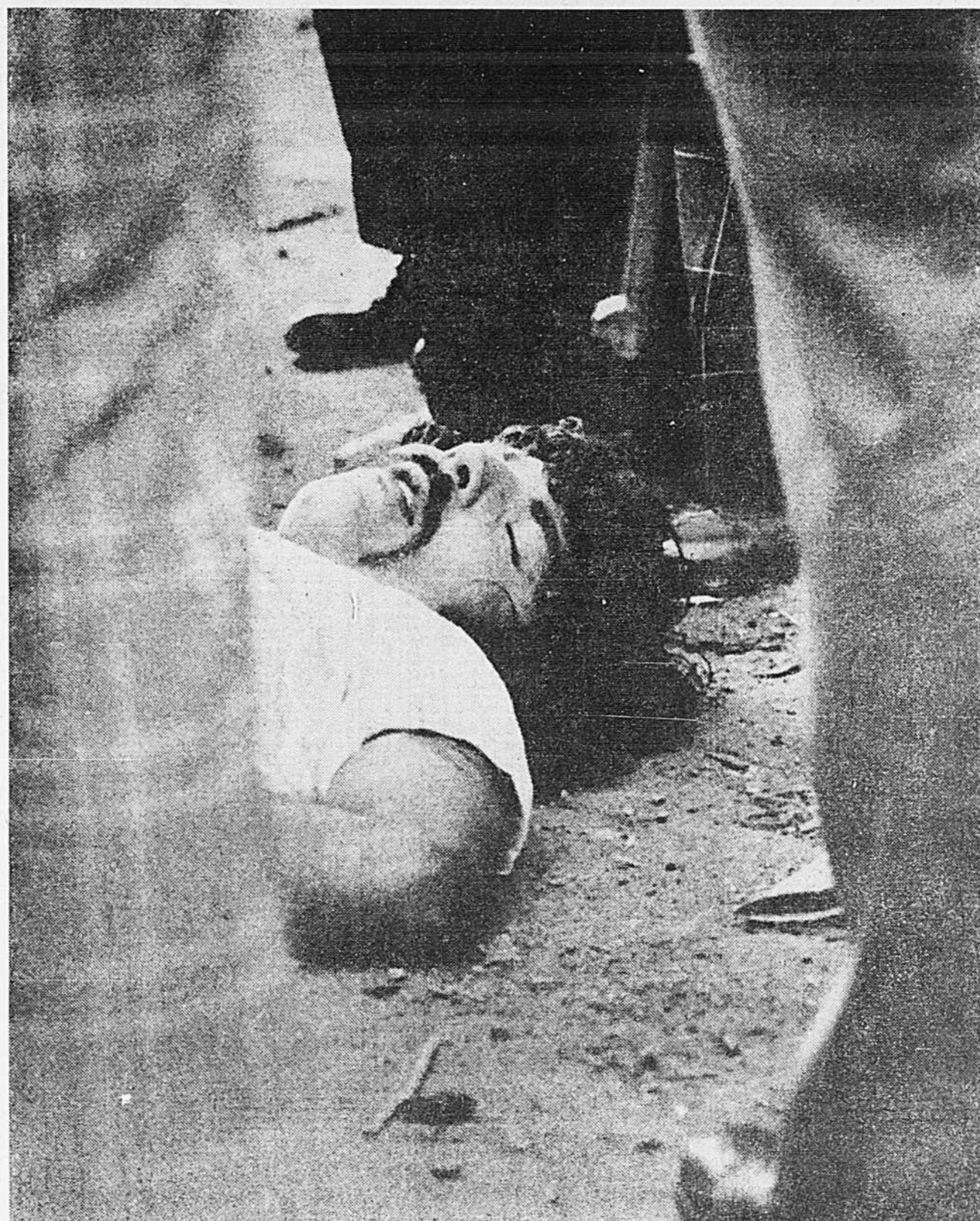


photo Pierre Côté, LA PRESSE

Il en reste encore deux...

Un canon d'arme à feu au-dessus de la tête, Pierre Longpré, l'un des trois évadés de Saint-Vincent-de-Paul capturés, hier, à l'arrière d'un immeuble de la rue Aylwin, git aux pieds des policiers après que ceux-ci eurent utilisé les gaz lacrymogènes pour en avoir raison. Les policiers ne sont toutefois pas au bout de leurs peines: ils doivent maintenant capturer le plus dangereux, Richard Blass et un cinquième évadé, Jacques Massey. Entre-temps, descentes et perquisitions se multiplient.

Autres photos et informations en page A 3

Perte de \$30 millions pour les travailleurs de la construction

par Mario FONTAINE

Les travailleurs de la construction ont perdu environ \$30 millions de salaires depuis le début des arrêts de travail la semaine dernière.

Ce chiffre nous a été fourni par les deux centrales syndicales les plus touchées par ce conflit, la FTQ-Construction et la CSN. Si l'on considère que chaque ouvrier gagne en moyenne \$225 par semaine, on n'a qu'à multiplier par 70.000 pour obtenir ce montant.

Par contre, le coût global qu'entraîne l'immobilisation des chantiers se chiffre difficilement. Les associations patronales parlent de plusieurs millions de dollars par semaine, mais sans pouvoir davantage préciser.

Il faut aussi tenir compte du ralentissement des activités dans les industries annexes à la construction: cimenteries, menuiserie, magasins de vente en gros, etc.

Malgré ces pertes considérables, le patronat refuse toujours d'ouvrir le décret et de négocier une formule d'indexation des salaires au

coût de la vie, une revendication de base pour la FTQ.

Telle est la position qu'a réaffirmée hier le directeur des relations du travail de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, M. Alcide Fournier, au cours d'une conférence de presse.

Selon M. Fournier, l'augmentation de \$1 l'heure que réclame la FTQ est une demande arbitraire qui n'a rien à voir avec une lutte pour l'indexation.

"Nous refusons de donner des bonis à la violence dans la construction", de poursuivre M. Fournier, dont l'opinion rejoint celle des trois autres associations patronales dites de la ligne "dure".

Toujours selon le porte-parole de l'A.C.R.G.T.Q., le conflit risque de durer encore longtemps. "Nous sommes engagés dans une lutte à finir. Nous allons prendre le temps de régler le problème de la construction. Cela durera le temps qu'il faudra, un mois, deux mois s'il le faut."

On apprendait d'autre part que le

métro risque de ne pouvoir desservir les installations olympiques en 76 si le conflit qui paralyse la construction se poursuit de façon indue.

Actuellement, les 900 ouvriers qui travaillaient au prolongement de la ligne numéro un ont tous débrayé. La situation n'est cependant pas critique, estime M. Serge Malançon, ingénieur au bureau de transport métropolitain.

L'avancement des travaux correspond à l'échéancier, et une reprise rapide du travail permettrait l'ouverture de la section est de cette ligne au moment prévu, soit en mars 1976.

Le forage est pratiquement achevé, et 70 p. cent du bétonnage a déjà été fait. Reste à construire les stations, et le tour sera joué.

La section sud-ouest de la ligne souffre par contre d'un sérieux retard. Son achèvement semble compromis pour décembre 1976, tel qu'on l'avait d'abord prévu.

Le vélodrome

En fait, le chantier du vélodrome

Voir PERTE, page A 6

Québec crée une sorte de "Logexpo" pour les Jeux

par Daniel L'HEUREUX de notre bureau de Québec

QUEBEC — Voulant sans doute éviter la répétition du scandale de "Logexpo", le gouvernement du Québec veut mettre sur pied un organisme semblable pour coordonner la location de logements aux visiteurs lors de la tenue des Jeux de 1976, à Montréal.

C'est en effet le sens d'un projet de loi déposé hier en première lecture par le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard. L'organisme projeté aura pour nom "Hébergement Québec-Olympiques 76".

A la différence de "Logexpo", laquelle relevait de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle et internationale de 1967, "Hébergement Québec-Olympiques 76" relèvera, ni du COJO ni de la Ville de Montréal, mais directement du gouvernement du Québec ou, plus singulièrement, du ministre du Tourisme.

Comme se le rappellent sans doute la majorité des Montréalais, Logexpo, l'organisme créé pour coordonner et contrôler l'hébergement des visiteurs d'Expo 67, s'était retrouvé mêlé à un

scandale, à quelques semaines de l'ouverture de l'Exposition, alors que la police enquêtait sur des cas de présumée corruption. En fait, des employés de Logexpo étaient soupçonnés d'avoir accepté des ristournes de la part des hôteliers pour diriger les visiteurs vers leurs établissements.

Pendant ce temps, des visiteurs ayant envoyé des demandes de réservations, accompagnées d'un dépôt en argent, se plaignaient d'avoir été laissés sans nouvelles. On parlait également de réservations dans... des motels inexistantes. Quoi qu'il en fût, c'est un fouillis indescriptible qui régnait dans le domaine de l'accueil des visiteurs, à la veille d'Expo 67.

Le projet de loi créant "Hébergement Québec-Olympiques 76" donne à cet organisme juridiction sur les logements, les établissements hôteliers, les terrains de camping et les parcs de roulottes offerts aux visiteurs dans toute la grande région métropolitaine de Montréal pour la période du 1er mai au 31 août 1976.

L'organisme pourra en outre fixer les prix maximum des logements of-

Voir LOGEXPO, page A 6

AUJOURD'HUI

La CSN décide de bouter les députés — page A 2

Watergate, un cirque à 12 pistes — page A 5

Les oiseaux du Québec enregistrent leur premier disque — page B 1

Bâle: frondeurs, les Québécois tiennent tête — page D 2

Les agriculteurs réclament \$160 par semaine — page E 8

SOMMAIRE

Arts et spectacles: D 1 à D 5
Bandes dessinées: D 8
Chasse et pêche: C 12
Cinéma: D 5
Décès, naissances, etc.: F 13
Economie: D 10 à D 12
Editorial: A 4
Elections: A 10, A 11
Etes-vous observateur?: D 8
Golf: C 8
Horoscope: B 5
Informations étrangères: E 1
L'Amour et la loi: B 3
Les maux de notre langue: D 7
Loisirs et Récréation: D 8
Médecine d'aujourd'hui: B 4
Mon Oeil sur Montréal: B 2
"Moi-mystère": D 8
Mots croisés: F 7
Performances: D 10
Petites annonces: E 2 à E 7, F 1 à F 12
Plaisance: F 10
Radio et télévision: D 6
Sports: C 1 à C 12
Tribunaux: B 6, F 13
ULTIMATUM: E 3
Vivre aujourd'hui: B 1 à B 5

Montréal est à réviser son budget olympique

par Daniel L'HEUREUX de notre bureau de Québec

QUEBEC — A deux ans des Jeux olympiques, les nouvelles conditions du marché de la construction obligent déjà la Ville de Montréal à procéder à une révision de ses prévisions budgétaires pour l'érection des installations olympiques, pour lesquelles on avait prévu \$250 millions, à la fin de 1972.

C'est ce qu'a révélé hier à l'Assemblée nationale M. Fernand Lalonde, ministre d'Etat au Conseil exécutif et seul membre du cabinet Bourassa à faire partie du comité mis sur pied par Montréal et Québec pour surveiller les dépenses relatives aux Olympiques. M. Lalonde répondait à une question posée récemment par le député péquiste Robert Burns.

Le ministre a précisé que les nouvelles prévisions de la Ville de Montréal lui parviendraient au cours du mois de juillet et qu'il en informerait aussitôt la Chambre si elles devaient modifier le budget global de \$310 millions.

M. Lalonde a toutefois noté qu'il avait reçu l'assurance du COJO que celui-ci considèrerait toujours comme réalistes les \$60 millions prévus pour l'organisation même des Jeux.

Ce sont uniquement les prévisions pour les immobilisations (\$250 millions) qui font actuellement l'objet d'une révision par la Ville de Montréal.

On se rappellera que le maire Jean Drapeau avait indiqué que cette somme de \$250 millions, devant cou-

vrir le coût de construction des installations olympiques, comprenait une marge pour les imprévus et qu'il demeurerait possible de comprimer certaines dépenses, si le besoin s'en faisait sentir.

Depuis, on a cependant appris que les coûts de construction ont grimpé en flèche, amenant de nombreux observateurs à se demander si le budget olympique n'allait pas être défoncé à brève échéance.

Or, voilà que les nouvelles conditions du marché obligent la Ville de Montréal à revoir ses prévisions et qu'on apprendra peut-être le mois prochain, à deux ans des Olympiques, que les Jeux coûteront plus que le maire de Montréal ne le prévoyait en novembre 1972.

8 JUILLET

L'inflation: par quoi on commence M. Lewis?

En 1972, c'était les "corporate welfare bums", ces sociétés qui versent peu d'impôts ou perçoivent même des subventions de l'Etat.

Mais en 1974, la politique anti-inflationniste du chef néo-démocrate paraît beaucoup moins claire aux yeux des électeurs, un peu étourdis par le carrousel des mesures proposées par David Lewis.

Au vrai, M. Lewis donne l'image d'un guerillero s'attaquant à l'inflation sur tous les fronts à la fois, sans pouvoir définir une grande stratégie d'ensemble. Les armes qu'il veut distribuer aux Canadiens pour se défendre contre le boum des prix sont tellement nombreuses et variées qu'on a peine à saisir le plan d'attaque.

Pourtant, cela fait maintenant un an, depuis le congrès national du parti tenu à Vancouver, que M. Lewis martèle l'opinion publique et la Chambre des communes avec son programme anti-inflationniste.

Mais quel électeur pourrait en faire un bref résumé?

Cette apparente confusion, qui tranche avec la campagne néo-démocrate de 1972, est facile à comprendre: qu'il faille raffermir les revenus du fermier, accroître la production alimentaire, faciliter l'achat d'une maison par les citoyens de seconde zone ou serrer de près les entreprises qui, dominant des secteurs entiers du marché canadien, peuvent plus facilement imposer leurs augmentations de prix, qu'il faille refondre toute la politique fiscale pour mettre fin aux échappatoires ou encore maintenir les prix canadiens bien en-deça du niveau mondial, toutes ces mesures ont toujours, avec plus ou moins d'insistance, composé la trame du programme électoral du NPD.

La-dessus, Lewis fait un peu penser à Caouette, par la permanence des objectifs, au fil des ans.

"Lorsque, dit-il, j'étais étudiant à l'Université McGill en 1928-29, je réclamaï l'assurance-chômage, des prestations de retraite, des allocations familiales, l'assurance-maladie et toute une série de mesures sociales.

"Tout le monde disait qu'un tel programme acculerait le pays à la ruine, encouragerait la paresse et tuerait notre société" explique cette semaine le chef néo-démocrate à l'hebdo financier torontois, The Financial Post.

Axé sur le gagne-petit depuis que le parti a été fondé, puis sur la classe moyenne que David Lewis courtise de plus en plus, le programme néo-démocrate était tout désigné pour accoucher d'une politique anti-inflationniste au moment où le bât des prix blesse le plus.

Mais — et là réside toute la contradiction du NPD — le parti éprouve plus de difficultés à transmettre son message que les conservateurs, avec leur projet de gel et de contrôle des prix et des salaires, et que les libéraux, qui suggèrent une hausse de la production pour faire glisser les prix des biens et des aliments.

En somme, tout le programme du NPD a été basé sur deux thèmes importants: redistribuer les richesses en faveur des moins nantis et conquérir l'indépendance politique et économique du pays.

Pas étonnant qu'on note, chez M. Lewis, une telle floraison de mesures sociales: le programme du NPD en a toujours été rempli. La campagne contre les "bums de l'industrie" en 1972 n'était que l'envers de la campagne de 1974, le contre-poids d'une offensive plus large qui, cette année, s'adresse aux consommateurs. Et comme il fallait s'y attendre, autant la campagne fut critique à l'endroit de l'entreprise privée il y a deux ans, autant celle de 1974, se veut large pour embrasser le plus grand nombre de Canadiens.

L'erreur du parti est d'avoir oublié qu'il est indispensable pour les électeurs de connaître le premier pas du NPD, une fois porté au pouvoir.

Jeu d'esprit, au moment où l'on s'attend de nouveau à un gouvernement minoritaire, libéral ou conservateur?

Peut-être, surtout lorsque David Lewis évite de répondre quand on lui demande, comme l'a fait cette semaine le Financial Post, si oui ou non il voterait en faveur du même budget Turner, advenant la réélection des libéraux.

Robert POULIOT

Pleins feux sur les élections fédérales

— pages A 10, A 11

La FTQ reproche au gouvernement d'abandonner aux travailleurs le soin de défendre leur langue

par **Lysiane GAGNON**
de notre envoyée spéciale

QUEBEC — "Le gouvernement québécois va-t-il bientôt cesser d'abandonner aux travailleurs le soin de défendre notre identité linguistique, au prix de sacrifices qu'eux-mêmes doivent assumer? Le gouvernement québécois va-t-il bientôt gouverner?"

C'est la question qu'a posée hier, à la Commission parlementaire sur le bill 22, la Fédération des travailleurs du Québec, dont le secrétaire général, M. Fernand Daoust, a présenté un mémoire substantiel qui s'attache principalement à la langue du travail.

Pour une fois, le débat n'a pas été axé sur la langue de l'enseignement, ce qui a semblé représenter, pour les députés, une heureuse diversion. M. Cloutier, qui se sentait peut-être moins attaqué dans ses fonctions de ministre de l'Éducation, a défendu avec plus d'insistance — mais aussi avec plus d'entrain que d'habitude — les articles qui, dans le bill 22, touchent au monde du travail, et le porte-parole du Parti québécois, M. Claude Charron, a signalé sa satisfaction de voir un organisme de cette importance faire une analyse détaillée du problème linguistique dans le secteur industriel.

Humiliation collective du peuple

En réponse aux questions des députés, M. Daoust a affirmé que le gouvernement québécois a en mains tous les pouvoirs pour légiférer très fermement sur la question linguistique, et ce, même dans le régime fédéral actuel, même dans le système de libre entreprise. "Mais, dit-il, il faudrait que le Québec arrache plus de pouvoirs à Ottawa dans le secteur de l'immigration. Toutefois, a-t-il ajouté, les gouvernements du Québec ont fait preuve, jusqu'à présent, d'un tel man-

que de volonté, d'une telle indécision, qu'on ne peut s'empêcher de voir dans cette attitude le reflet des affinités qui existent entre les grandes corporations et les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir".

Le bill 22, que la FTQ stigmatise dans son mémoire comme étant "une humiliation collective du peuple et des travailleurs québécois" (d'autant plus que, aux yeux de la centrale, il ne fait même pas du français la seule langue officielle), doit être "mis au rancart". M. Daoust a en outre déclaré à la Commission que "ce bill-là n'est pas montrable", et qu'à force de voir un gouvernement doté d'une aussi écrasante majorité de 102 députés faire preuve d'autant de faiblesse, des tas de gens vont finir par se dire que le seul moyen de s'en sortir, c'est de faire du Québec un véritable pays".

Après avoir rappelé les luttes menées, "avec les moyens du bord", par les syndicats de General Motors, Firestone ou United Aircraft, la FTQ contredit l'argumentation du premier ministre Bourassa, qui affirme souvent qu'une législation linguistique trop "radicale" éloignerait les capitaux: "Cela constitue pour nous davantage un drame que pour d'autres, car qu'il est convenu d'appeler "un sein réalisme", et la FTQ de rappeler que "toutes les firmes multinationales respectent, partout sauf au Québec, au moins le contexte culturel des pays qui les accueillent. Les entreprises ont objectivement profité de la situation de faiblesse des travailleurs québécois, privés d'un gouvernement digne de ce nom, et bien souvent aliénés dans leur identité linguistique jusqu'à la moelle".

La FTQ ne prône pas "l'application instantanée de l'unilinguisme français

en milieu de travail", mais favorise plutôt "l'implantation graduelle et nuancée d'une politique de français langue officielle". Le ministre Cloutier a cru voir là une porte ouverte à son bill, mais M. Daoust a bien précisé qu'"on est pour la souplesse, oui, mais pas pour l'incitation, pas pour des lois vagues, imprécises et gélitantes".

Signalant que le bill 22 ne prévoit aucun système de sanction à l'égard des entreprises, et que certains articles, loin de favoriser le français, consacreront dans la loi le bilinguisme en milieu de travail, la FTQ demande une période de transition de cinq ans au terme de laquelle les entreprises seraient obligées de fonctionner en français, et des mécanismes sérieux de surveillance. "Il est primordial, en outre, que les travailleurs soient protégés expressément par la loi dans le cas où ils dénonceraient leur employeur".

Analysant plus profondément que les autres organismes qui ont été appelés jusqu'ici à témoigner les structures et le rôle de la Régie de la langue française dans le bill 22, la FTQ en conclut qu'elle ne serait qu'un "appareil lourd et inutile, une triste façade", et que la FTQ ne serait sans doute pas intéressée à collaborer, par l'intermédiaire des comités consultatifs prévus à ce chapitre dans le bill 22, "à cette mascarade".

Les subventions: patronage et népotisme

La FTQ a durement attaqué "l'apparition d'une méthode inédite de patronage et de népotisme", soit l'article qui prévoit des subventions spéciales aux entreprises en voie de franci-

sation. Rappelant le cas de la United Aircraft "qui résiste à une grève de 2.000 de nos membres grâce aux subventions gouvernementales", la centrale affirme que "nos gouvernements ont beaucoup d'imagination quand il s'agit de trouver des prétextes pour gaver ceux qui exploitent, oppriment, mutilent et assassinent les travailleurs québécois: voici un nouveau filon, la subvention linguistique".

Au contraire, "les programmes actuels de subventions, les exonérations d'impôt dont nos gouvernements sont

prodiges devraient être éliminés dans le cas des entreprises déjà implantées au Québec et ne respectant pas une hypothétique politique linguistique. Même chose pour celles qui viendront, et qui devraient assumer les coûts sociaux de leurs opérations".

A ce sujet, M. Cloutier a laissé entendre — pour la deuxième fois depuis le début des travaux de la commission, que le gouvernement pourrait retirer ou amender cet article du bill 22.

Le député André Déom a tenté de

faire dire à M. Daoust que les dirigeants locaux des unions internationales affiliées à la FTQ n'avaient pas été consultés sur ce mémoire, mais ce dernier lui a répliqué que ces prises de position, qui se situent exactement dans la ligne du mémoire présenté précédemment à la Commission Gendron et des positions votées dans les congrès généraux de 1971 et 1973, a été approuvée par le conseil général de la FTQ, dont les cent membres représentent les principaux syndicats affiliés.

Irritée, la CSN décide de boudier la Commission

par **Lysiane GAGNON**
envoyée spéciale de LA PRESSE

QUEBEC — Contrairement aux autres centrales syndicales, qui ont accepté de se présenter devant la commission parlementaire, la Confédération des syndicats nationaux a décidé, par un vote unanime de son conseil provincial, de boudier les députés, et de livrer son mémoire au cours d'une conférence de presse tenue hier au parlement.

Ce geste a d'autant plus surpris les observateurs que la CSN est l'un des organismes affiliés au Mouvement Québec français (qui s'est présenté devant la Commission mardi dernier), et que la conférence de presse de la CSN a eu lieu le jour même où la Fédération des travailleurs du Québec présentait son mémoire devant les députés.

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, s'est défendu d'avoir ainsi porté atteinte à la solidarité intersyndicale à laquelle sa centrale fait par ailleurs appel pour "la lutte qui devra être continuée contre le bill 22", et il a affirmé qu'il n'avait appris qu'hier matin que la FTQ devait comparaître ce jour-là.

Autre point: l'assemblée générale du Conseil central de Montréal, le 4 juin dernier, a adopté à l'unanimité une proposition qui engageait l'exécutif du Conseil central à déposer un mémoire sur le bill 22 devant la commission parlementaire. M. Pepin a confirmé que les dirigeants du CCSNM ont décidé de ne pas comparaître, en dépit de cette résolution de leur assemblée générale.

C'est pour protester contre la façon de procéder du gouvernement (trop court délai pour la préparation des mémoires, refus de rendre la commission itinérante, etc.) et surtout contre le fait que le gouvernement a choisi la période de l'été pour faire ce débat capital sur la langue, que le conseil confédéral de la CSN a décidé de boycotter la commission. "Nous sommes en présence d'un gouvernement de la démission et de la vente en bloc du patrimoine québécois, âmes et biens, à l'étranger... et qui, en outre, sera blâmé par l'histoire et la nation pour avoir cherché à éviter en bonne partie une rencontre avec les groupes et le sentiment populaire sur un sujet aussi grave".

En réponse à une question, M. Pepin a indiqué que la CSN entendait "continuer le combat" contre le bill 22, et ce, "par tous les moyens"... mais en front commun cette fois.

Des écoles dans toutes les langues...

Au chapitre de la langue d'enseignement, la nouvelle position de la CSN (héritée du dernier congrès du Conseil central de Montréal) est pour le moins originale, et a suscité parmi les journalistes les mêmes interrogations qu'auraient sans doute faites plusieurs députés.

Tout en se disant contre la loi 63, la CSN propose l'établissement d'un réseau fort complexe d'écoles élémentaires qui dispenseraient l'enseignement "dans la langue maternelle des enfants". Autrement dit, des écoles françaises, anglaises (où pourraient s'inscrire librement les enfants des immigrants), et, là où la concentration d'élevés est assez forte, des écoles italiennes, hongroises, grecques, tchèques, etc. — bref, des écoles de diverses langues entretenues par les fonds publics.

La conférence de presse n'a pas apporté beaucoup d'éclaircissements sur ce système qui, a admis M. Pepin, n'existe absolument nulle part au monde. Contrairement à la CEQ, la CSN réclame que l'enseignement des langues secondes commence dès le primaire. L'ensemble des propositions de la CSN sur la langue d'enseignement contredit sur des aspects fondamentaux les positions du MQF — qui parlait aussi au nom de la CSN, laquelle est représentée à ce "front commun linguistique" par le conseiller spécial du président, M. Pierre Vadeboncoeur.

La CSN rejoint cependant les autres organismes du MQF en réclamant, au niveau secondaire et collégial, la francisation complète du système scolaire subventionné. Elle ajoute pour sa part, que tel devrait aussi être le cas du niveau universitaire.

S'inquiétant de l'absence, dans le bill 22, de "dispositions compulsives", la CSN le qualifie de "loi de papier", et réclame, au chapitre de la langue du travail, des mesures plus énergiques pour assurer la primauté absolue du français. La CSN tient à ce que les conventions collectives et les sentences arbitrales soient rédigées en

français sous peine d'être nulles, mais préférerait que ces modifications au régime existant soient inscrites dans le code du travail plutôt que dans une loi. La CSN préfère pour l'instant que la langue dans laquelle se dérouleront les négociations entre les syndicats et les employeurs ne soit pas réglementée. Elle réclame toutefois des mesures coercitives susceptibles de réaliser, par étapes, la francisation des entreprises.

Silence de L'Allier et Saint-Pierre

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, de même que celui des Communications, MM. Guy Saint-Pierre et Jean-Paul L'Allier, préfèrent s'abstenir de tout commentaire sur le projet de loi 22 dans les présentes circonstances.

Interrogés par LA PRESSE, les deux ministres n'ont pas nié avoir certaines réserves sur le projet de loi, mais ils n'ont pas indiqué si leurs objections étaient mineures ou majeures.

Il est à prévoir que les deux ministres attendront que le projet de loi soit présenté en deuxième lecture avant de le commenter. Il est fort possible que M. Saint-Pierre s'exécute avant son collègue des Communications.

Mais hier, ils ont préféré s'abstenir. Dans le cas de M. L'Allier, il préfère attendre que tous les groupes soient entendus devant la commission parlementaire qui étudie présentement cette question avant de l'analyser.

"Certaines informations provenant de la commission seront utiles dans l'évaluation du projet de loi à la lumière des objectifs du ministère dont je suis le titulaire et de l'opinion de mes commettants."

Des témoins furieux et bredouilles

par **Gilles GARIÉPY**
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Pour la deuxième journée consécutive, des organismes convoqués pour être entendus à la commission parlementaire qui étudie le bill 22 ont quitté le parlement bredouilles, hier soir, victimes de l'embouteillage créé par la décision peu réaliste des ministériels d'appeler à la barre jusqu'à sept associations par jour.

Mardi soir, les dirigeants du Mouvement national des Québécois ont vu arriver l'heure de clôture de la séance (23 h) sans avoir eu l'occasion de comparaître: ils ont été invités à se présenter à nouveau à une date non déterminée, étant retombés au bas de la liste d'attente.

Hier, c'était au tour des porte-parole du Conseil du patronat du Québec et de la Provincial Association of Catholic Teachers (PACT) de passer inutilement une journée à Québec.

Pour leur part, les trois représentants de la PACT, venus de Montréal tôt en matinée, n'ont guère pris d'être informés en début de soirée que la commission parlementaire n'aurait pas le temps de les entendre, étant en retard sur son horaire.

Furieux, le secrétaire de la PACT, M. Robert Dobie, a demandé aux députés s'ils étaient réellement intéressés à entendre les vues du syndicat, qui groupe 5.400 enseignants catholiques anglophones.

Le ministre François Cloutier, principal porte-parole des libéraux au sein de la commission, leur a proposé d'allonger la séance au-delà de l'heure habituelle de clôture, mais les députés péquistes Claude Charron et Jacques-Yvan Morin s'y sont opposés, afin d'éviter un précédent: "Ça va être la même chose tous les soirs", ont-ils plaidé.

Motion rejetée

En outre, hier matin même, le député Claude Charron, éclairé par l'expérience du Mouvement national des Québécois la veille, avait proposé en vain que la commission réduise le nombre d'organismes convoqués chaque jour à cinq le lundi, six les autres jours et trois le vendredi.

Les ministériels, forts de 10 députés sur 13 au sein de la commission, ont rejeté sa motion après un débat de plus d'une heure.

En vertu du règlement, les organismes appelés à témoigner disposent d'une heure chacun pour se faire entendre, sauf lorsque la commission est d'accord pour allonger le temps de l'audience. Si bien qu'en convoquant sept organismes pour sept heures d'audience, on provoque évidemment un "télescopage" et on renvoie chez eux cavalierement des gens venus "poireauter" une journée au Salon rouge.

M. Charron soupçonne les ministériels de faire passer d'abord les "gros" organismes de manière à pouvoir dire, dans une semaine, que la commission est suffisamment informée et qu'elle n'a pas besoin d'entendre les autres.

Le secrétariat des commissions, faut-il le rappeler, a reçu 150 mémoires. Depuis le début des audiences le 11 juin, jusqu'à hier soir, la commission n'a entendu que 25 organismes, et on sait que les ministériels ne cachent pas leur désir d'en finir au plus vite avec cette consultation. Ils ont hâte de ramener l'étude du projet de loi 22 en Chambre pour le faire adopter avant l'ajournement d'été, qui survient généralement au début de juillet, à la mi-juillet au plus tard.

LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI		DEMAIN	
Minimum: 55	Maximum: 70	Peu de changement	
Nuageux avec quelques éclaircies et quelques averses			

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	60	75	Nuag. avec éclair., av.	Peu de changement
Outaouais	55	70	Nuag. avec éclair., av.	Peu de changement
Laurentides	55	70	Nuag. avec éclair., av.	Peu de changement
Cantons de l'Est	55	70	Nuag. avec éclair., av.	Peu de changement
Québec	55	70	Nuag. avec éclair., av.	Peu de changement
Rimouski	50	70	Nuag. avec éclair., av.	Peu de changement
Lac-Saint-Jean	60	75	Nuag. avec éclair., av.	Peu de changement
Baie-Comeau	50	70	Nuag. avec éclair., av.	Peu de changement
Sept-Îles	50	70	Nuag. avec éclair., av.	Peu de changement
Gaspé	50	70	Nuag. avec éclair., av.	Peu de changement

au Canada

	AUJOURD'HUI			Min.	Max.
Colombie-Britannique	Nuageux	Vancouver	55	65	
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	50	75	
Saskatchewan	Orages	Régina	55	80	
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	55	80	
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Saint-Jean	55	80	
Nouvelle-Ecosse	Ensoleillé	Halifax	50	70	
Ile-du-Prince-Edouard	Ensoleillé	Charlottetown	55	75	
Terre-Neuve	Dégagement	Saint-Jean	50	70	
Ontario	Averse	Toronto	55	75	

si vous partez

Aux Etats-Unis					
	Min.	Max.		Min.	Max.
New York	65	82	Chicago	64	82
Washington	67	90	San Francisco	55	70
Boston	62	82	Los Angeles	59	79

Vers les capitales

Paris	—	68	Moscou	—	70	Hong Kong	—	82
Londres	—	63	Stockholm	—	72	Lisbonne	—	73
Rome	—	73	Tokyo	—	73	Sydney	—	50
Berlin	—	63	Athènes	—	82	Tunis	—	82
Amsterdam	—	64	Casablanca	—	75	Vienne	—	64
Bruxelles	—	63	Génevè	—	66	Varsovie	—	61
Madrid	—	64	Le Caire	—	95			

Vers les plages

Acapulco	75	81	Bermudes	75	82	Nassau	68	86
Rio de Janeiro	78	86	Mexico	61	72	Barbade	70	84

(Ces chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS		INFORMATION GÉNÉRALE		874-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1.15	REDACTION		874-7070
Lundi au vendredi	1.00	EDITORIAL		874-7630
Samedi seulement	0.35	PROMOTION		874-7100
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE		RELATIONS DE TRAVAIL		874-7383
Nombre de semaines		PETITES ANNONCES		
par porteur:	13 28 52	Commandes		874-7111
Lundi au samedi	\$13.80 \$27.60 \$55.20	du lundi au vendredi: 9h à 17h		
Lundi au vendredi	12.00 24.00 48.00	Pour changer ou annuler		874-7205
Samedi seulement*	9.10 18.20	du lundi au vendredi: 9h à 16:30h		
par courrier:		GRANDES ANNONCES		
Lundi au samedi	\$26.00 \$52.00 \$104.00	Détailants		874-7300
Lundi au vendredi	19.50 39.00 78.00	National, Télé-Presse, Vacances, voyages		874-7306
Samedi seulement	9.10 18.20 36.40	Carrières et professions, nominations		874-7320
* Minimum de 26 semaines		COMPTABILITÉ		
Côte-Nord, par avion, 0.40		Grandes annonces		874-6892
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 20h (Samedi: 9h à 17h)		Petites annonces		874-6900
				874-6911

Les plaisirs du Bon Vieux Temps de sont pas si loins.

Vous êtes à moins d'une journée de route d'une expérience de vacances inoubliable qui vous offre la possibilité d'un retour à la nature, de vous installer au bord de l'eau et de savourer les heures comme au bon vieux temps.

La Commission des Parcs du Saint-Laurent, responsable du Vieux Fort Henry, d'Upper Canada Village et des 14 parcs principaux entre la frontière québécoise et le lac Ontario vous invite à jouir des plaisirs de ses parcs le long du fleuve.

Les parcs: plus de 6000 acres de verdure reliés par des routes panoramiques, à proximité de la 401 et la Route

Kingston, la fameuse garde du Vieux Fort Henry (sortie 104 de la 401) présente

des Pionniers (r. 2), offrent aux campeurs des plages, des terrains de pique-nique, de golf et de camping dont plusieurs entièrement aménagés.



À proximité de Morrisburg (sorties 119 et 120 de la 401), Upper Canada Village fait revivre sur un même domaine l'histoire des pionniers de l'Ontario. Au milieu des 40 bâtiments authentiques et d'une foule de villageois affairés à leurs métiers, en costumes d'époque, vous aurez nettement l'impression de revivre les années 1800.

À Kingston, la fameuse garde du Vieux Fort Henry (sortie 104 de la 401) présente

quotidiennement des exercices de précision. Les mercredis et samedis jusqu'à la Fête du Travail (à l'exception des 21 et 24 août), vous pourrez assister, au soleil couchant, à la spectaculaire cérémonie de retraite.



Pour plus de renseignements au sujet des plaisirs du bon vieux temps, écrivez à:

La Commission des Parcs du Saint-Laurent Morrisburg, Ontario



Blass et Massey courent toujours

par Gilles NORMAND

A la suite de la capture de trois des cinq dangereux évadés du pénitencier

de Saint-Vincent-de-Paul, les perquisitions et les descentes se sont multipliées durant toute la nuit afin de

capturer Richard Blass — le plus inquiétant du groupe — et Jacques Massey, qui, eux, demeuraient au large.

Le central téléphonique de la police de la CUM ne cessait de recevoir des appels de personnes qui prétendaient avoir vu le duo çà et là. La police, ne pouvant rien laisser au hasard avec un criminel de la trempe de Blass, vérifiait chaque information, dont la plus sérieuse voulait qu'il ait été vu, hier soir, rue Saint-Hubert.

Les évadés repris dans une maison à logements de la rue Aylwin, dans l'est de la ville, vers 6 h, hier soir, sont: Pierre Longpré, 23 ans, Pierre Vincent, 29 ans, et Edgar Roussel, 23 ans.

Les cinq fugitifs avaient fait l'objet d'intenses recherches et d'une surveillance particulière dans plusieurs quartiers de la ville, durant toute la journée.

Rue Aylwin
Vers 5 h 45, hier après-midi, un

appel téléphonique anonyme était logé à la police de la CUM pour signaler que des évadés avaient trouvé refuge au 1655, rue Aylwin, un logement inoccupé.

En moins de deux, une quarantaine de policiers de la CUM, dont plusieurs membres de la Section des enquêtes criminelles, cernaient le quadrilatère formé des rues Aylwin, Lafontaine, Joliette et Adam, pendant que deux sergents-détectives pénétraient dans le logement désigné en enfonçant la porte avant.

Les trois occupants ont alors tenté une sortie par la porte arrière où d'autres policiers les attendaient. Ils ont alors rebroussé chemin pour se réfugier dans des hangars attenants à l'immeuble.

Après avoir sommé le trio de se rendre, deux détectives ont tiré une salve de mitraillette en travers de la porte qui s'est ouverte sur un Roussel blessé légèrement à une cuisse et sur Vincent qui, lui, les mains en l'air, s'est rendu sans coup férir. Roussel a dû être traité à l'hôpital Maisonneuve, après quoi il a été conduit dans les cellules du quartier général de la sûreté montréalaise.

Gaz lacrymogène

Les policiers ont eu plus de difficultés avec Pierre Longpré. Après avoir parlé vainement avec lui, durant une quinzaine de minutes, les représentants de l'ordre ont lancé des gaz lacrymogènes dans le hangar où restait tapi l'évadé, tel une bête traquée.

Cinq minutes plus tard Longpré sortait du hangar en toussant pour ensuite s'écraser, asphyxié, aux pieds des policiers dont l'intervention avait semé l'émoi dans tout le secteur, attirant une foule de plus de 500 curieux sur les lieux, en majorité des enfants.

Cependant que plusieurs mères de famille se remettaient peu à peu de leurs émotions — leur souper avait été interrompu par les salves de mitraillettes — les policiers pénétraient dans l'appartement 1655, où ils ont trouvé un revolver de calibre .33 chargé, ainsi qu'une boîte de balles.

Roussel purgeait une peine de huit ans de pénitencier pour vol à main armée; Vincent avait été condamné à 14 ans et à 20 ans d'emprisonnement pour vols à main armée également, tandis que Longpré servait une sentence de 23 ans de réclusion pour vol à main armée et tentative de meurtre.

Le trio devait comparaître devant les tribunaux, aujourd'hui, pour répondre à une accusation de vol d'un

camion postal, dont ils se seraient servi dans leur fuite.

Ils seront ensuite remis à la Sûreté du Québec qui doit les mettre en accusation pour évocation et séquestration.

Très dangereux

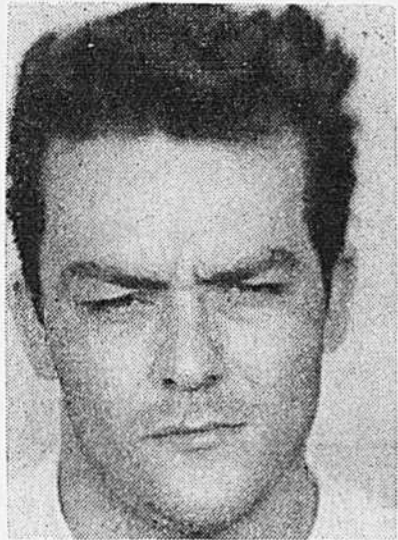
Les deux fugitifs qui sont toujours au large, Richard Blass, 23 ans, et Jacques Massey, 31 ans, sont considérés comme extrêmement dangereux. Le premier servait une peine de 11 ans de prison pour tentative de meurtre et vol à main armée. Quant à Massey, il purgeait une peine de 17 ans pour vol à main armée.

Toute personne pouvant fournir des informations sur les allées et venues des deux fuyards est priée de communiquer avec la SQ, en composant l'un des numéros suivants: 395-4155-4004 ou

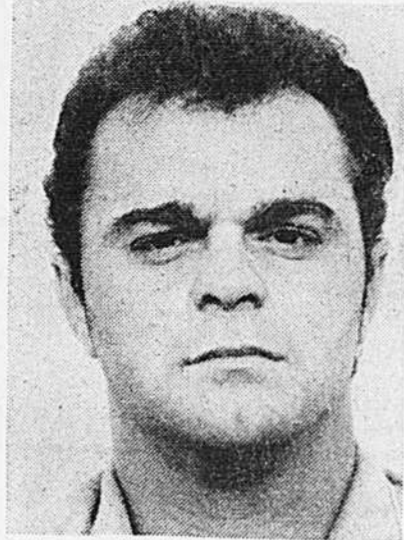
4120, ou encore avec la police de Montréal au numéro 872-4290.

Blass est considéré comme étant le plus à craindre. Son dossier judiciaire, qui remonte à 1964 et qui fait état de condamnation pour des effractions allant des vols de fait sur policier au vol à main armée et à la tentative de meurtre, a été à plusieurs reprises l'objet de tentatives de règlements de comptes de la part de certains éléments de la pègre montréalaise. Lui-même a déjà été interrogé en rapport avec plusieurs meurtres.

Il était surtout célèbre depuis son évocation, le 17 octobre 1969, d'un fourgon cellulaire de la prison de Bordeaux, en compagnie de huit autres détenus, à l'angle des rues Sauvé et Berri.



Richard BLASS



Jacques MASSEY

Une opération bien réglée...

par Richard CHARTIER

"Vire-toi de bord, regarde pas et aies l'air naturel!"

Tel fut le commandement adressé à un employé du Solliciteur général par l'un des cinq détenus qui ont pris, hier matin, congé du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

L'opération s'est déroulée à la vitesse de l'éclair, sans la moindre bavure.

Il était 9h 51.

Un camion est immobilisé en face du centre médical régional, à l'intérieur du complexe pénitencier. Le chauffeur attend que deux gardiens aient terminé l'inspection du véhicule rempli à pleine capacité de literie en route pour la buanderie.

Une patrouille est en vue. Tout va bien.

Soudain, des détenus surgissent des chariots de linge sale où ils étaient cachés. D'un bond, le chauffeur tente de leur interdire l'accès à la cabine. Peine perdue.

"Je ne sais pas comment cela est arrivé, raconte le chauffeur, mais je me suis retrouvé le bras gauche pris dans la portière du camion. Je ne sais pas si c'est eux qui m'ont fait ça ou si c'est moi-même qui me suis fermé la porte sur le bras par accident."

"Puis ils m'ont refoulé à l'arrière et nous ont forcés, moi et les deux gardiens, à monter dans la boîte du camion."

Du même coup, les forcenés ont obligé un gardien à faire signe à la patrouille de ne pas approcher. On ne

sait pas si la patrouille a compris ce qui se passait et le danger que courraient les otages, ou si elle a cru que tout allait bien. Chose certaine, elle n'a pas approché et les détenus n'ont eu qu'à appuyer sur le "champignon" pour se transformer en évadés.

Le camion avait déjà franchi une première porte à ce moment-là et s'apprêtait à en franchir une autre. C'est sous la menace de deux poignards et d'un revolver de bois que les trois employés ont été pris en otage, ligotés et baillonnés.

Utilisant les clés d'un des gardiens, les bagnards ont franchi la seconde barrière et y ont légèrement endommagé le côté droit du camion en effectuant une manoeuvre précipitée.

"Le camion roulait à pleine vapeur, poursuit le chauffeur encore sous le choc. La boîte du camion était ouverte et, tandis que le véhicule filait à une soixantaine de milles à l'heure, les chariots de linge sale allaient s'abîmer sur la chaussée."

"Je ne suis pas sûr de l'itinéraire qu'ils ont suivi. En sortant du pénitencier, ils ont emprunté obligatoirement la montée Saint-François pour se rendre à la route 25. Pour arriver jusqu'ici (angle Gariépy et Henri-Bou-rassa, à Montréal-Nord) ils ont certainement traversé par le pont Pie-IX."

"Arrivés ici, dans le terrain de stationnement, ils nous ont abandonné précipitamment en nous avisant que le moindre geste pourrait nous être fatal. Et nous n'avons bougé que lorsqu'ils eurent pénétré dans une voiture verte dont le conducteur, il me semble, n'a offert aucune résistance."



photo Réal St-Jean, LA PRESSE
Le chauffeur du camion s'entretient avec les policiers lavallois, quelques minutes après l'évasion.

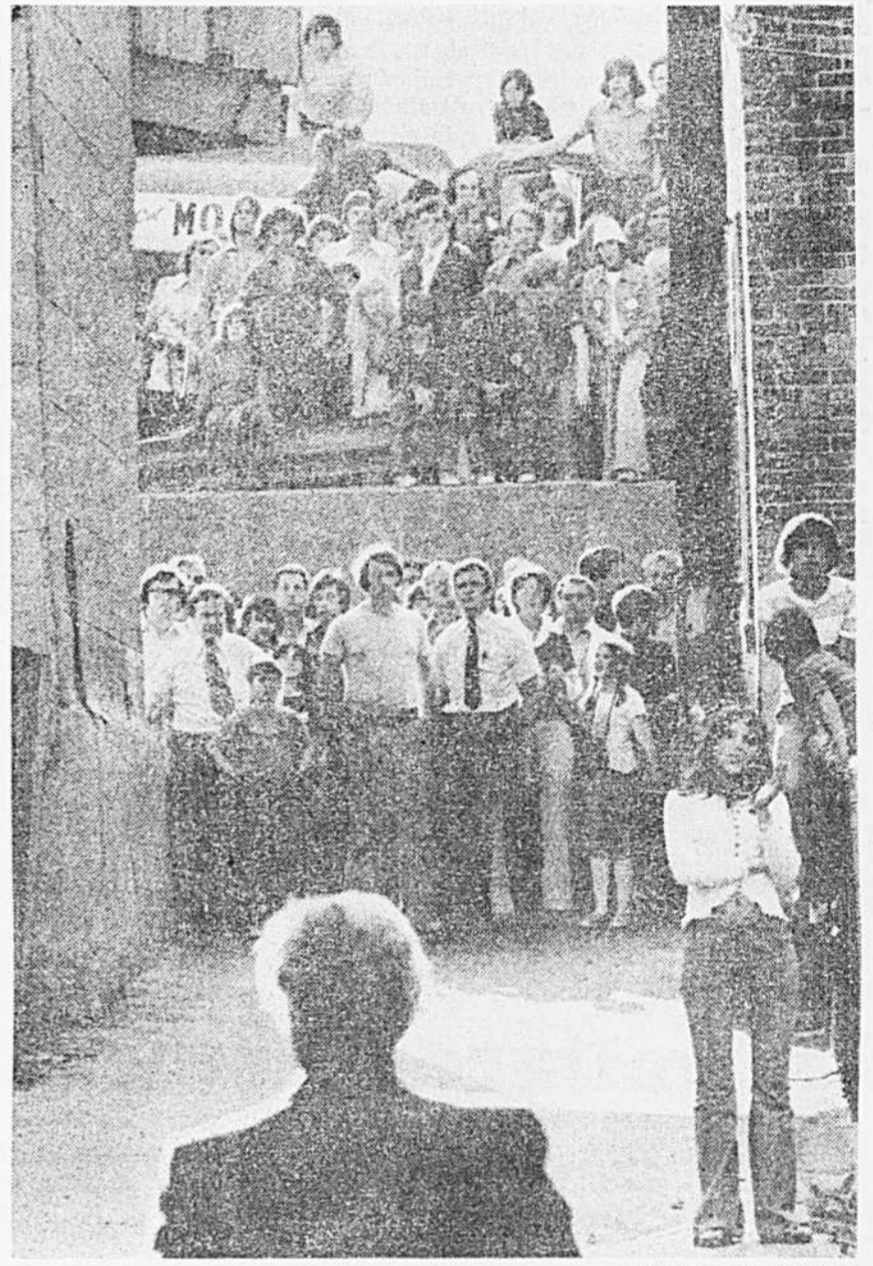


photo Pierre Côté, LA PRESSE
La capture des évadés Pierre Vincent, Edgar Roussel et Pierre Longpré, hier soir, à l'arrière d'un immeuble à logement de la rue Aylwin, a attiré sur les lieux plus de 500 curieux, en grande majorité des enfants.

Les ambulanciers seront sévèrement régis

par Nicole PERREAULT

Tout comme un hôpital ne peut refuser de prodiguer des soins à un malade, les conducteurs d'ambulance, s'ils ne sont déjà occupés à transporter un malade ou à répondre à un appel d'urgence, devront fournir leurs services illégalement à toute personne accidentée.

Au lieu de fermer les yeux sur les accidents qu'ils rencontrent sur leur route, au lieu de s'interroger sur la solvabilité des accidentés à secourir, les ambulanciers devront arrêter leur véhicule sur la scène même de l'acci-

dent et donner des services "en priorité aux personnes blessées plutôt qu'aux cadavres".

Cette obligation constitue l'un des éléments importants que renferme le projet de règlement touchant les services ambulanciers, soumis par le ministre des Affaires sociales en vertu de la loi de la "protection de la santé publique".

L'anarchie qui règne dans les services ambulanciers est devenue une lapalissade décriée par bon nombre d'organismes réclamant que le gouvernement légifère. Ainsi le projet de

règlement du ministre Claude Forget englobe les normes d'équipement, d'opération et de fonctionnement des services d'ambulance, les lieux où ces opérations doivent être conduites et la qualité du personnel employé.

Rouge sur blanc

L'énumération des articles de règlement concernant l'équipement serait ici trop fastidieuse. Mais chose certaine, si le projet est approuvé tel quel par le lieutenant-gouverneur en conseil, toutes les ambulances passeront au... blanchissage!

Pour des fins d'identification et d'uniformité, le règlement exige en effet qu'une ambulance soit entièrement de couleur blanche et arbore le mot "ambulance", le nom du détenteur du permis et cinq croix en couleur rouge réfléchissante.

Deux autres éléments retiennent l'attention au sujet de l'équipement. Le premier nous laisse un peu songeur sur les qualifications actuelles des ambulanciers puisque l'article stipule: "Toute ambulance doit avoir à bord le livre de secourisme de l'ambulance Saint-Jean".

L'autre s'attache particulièrement à l'équipement de communication. On oblige toute ambulance à disposer d'un équipement de communications radiophoniques pour lui permettre de se greffer à tout réseau de radio-communication fonctionnant dans la région où elle opère, et de communiquer

avec un centre hospitalier afin d'obtenir des renseignements dans un cas d'urgence et de prévenir de l'arrivée d'un malade ou d'un blessé.

Bonnes moeurs

Quant aux normes sur la qualité du personnel, le règlement établit d'abord une distinction entre un conducteur et un préposé d'ambulance. Tous deux doivent être âgés d'au moins 18 ans et être de "bonnes moeurs".

On exige en outre qu'ils détiennent un certificat de santé renouvelable à tous les ans et un certificat d'études complétées avec succès au niveau de la 9ième année pour le conducteur et de la 11ième année pour le préposé. A cela s'ajoute l'obligation d'avoir suivi avec succès un cours de secourisme, un cours de premiers soins de l'ambulance Saint-Jean ou l'équivalent.

Toutefois, le préposé d'ambulance doit se recycler à tous les deux ans, à raison d'au moins 5 jours ouvrables, dans un hôpital affilié à une université, et cela à partir de 1975. Chaque ambulance devra obligatoirement compter à son bord un conducteur et un préposé. Ceux-ci bénéficieront de trois mois de délai, après l'entrée en vigueur du projet de règlement, pour rencontrer les exigences du ministère.

Des comptes à rendre

Le règlement ne discerne en aucune façon le secteur public et le secteur privé dans le domaine ambulancier.

On songe ici aux ambulances de la Communauté urbaine de Montréal.

Les deux secteurs, semble-t-il, devront de toute manière rendre des comptes au ministère des Affaires sociales. Le règlement impose en premier lieu au préposé d'ambulance de remplir une "déclaration de transport par ambulance" (le règlement en produit la formule en annexe) pour chaque ambulance" (le règlement en produit la formule en annexe) pour chaque transport effectué.

Tout détenteur d'un permis de service d'ambulance devra faire parvenir annuellement au ministre un "état indiquant les coûts facturés par mille

parcouru" pour chaque personne transportée au cours d'une année.

Enfin, les détenteurs d'un tel permis devront tenir un registre de tous les appels reçus et des réponses données à ces appels, registre contenant les précisions suivantes: l'heure de réception des appels et l'heure d'arrivée de l'ambulance sur les lieux dans chaque cas.

Entre les lignes, on peut donc lire que le ministère en colligeant de telles données en arrivera peut-être à uniformiser les tarifs de transports ambulanciers et à jauger l'efficacité du service ambulancier à l'échelle provinciale.

PARLEZ ANGLAIS

Cours de conversation anglaise

COURS SPÉCIAUX POUR L'ÉTÉ

INSTITUT LINGUISTIQUE PROVINCIAL, Inc.
4956, rue HOCHELAGA
Tel.: 254-6011

EXPOSITION PERMANENTE CAMPING

25 TENTES CANADIENNES ET FRANÇAISES

montées en permanence que vous pouvez examiner de façon agréable

CAMPING équipements complets

J.C. Beauvoir INC.
4559, RUE PAPINEAU, MONTREAL

TOUT POUR LA PÊCHE GAZ PROPANE

La Ronde

TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE

2 BILLETS D'ENTRÉE GRATUITS

offerts chaque semaine par

Dimanche-Matin

DÉCOUPEZ LES COUPONS ET ENTREZ GRATUITEMENT À LA RONDE

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeurROCH DESJARDINS
vice-présidentJEAN SISTO
éditeur adjointYVON DUBOIS
directeur de l'informationMARCEL ADAM
éditorialiste en chef

Une immense duperie

Quelque 240 locataires de la Résidence Les Cascades et 175 autres de la Résidence Rivière-des-Prairies en ont appelé, devant la Régie, de l'augmentation de leur loyer.

Voilà un courage rare, alors que la peur de représailles, bien souvent réelles, courbe les dos et impose un bâillon. Leur détermination a permis au reporter de LA PRESSE, Nicole Perreault, de mettre à jour des faits troublants et de dénoncer l'immense duperie (légale, elle aussi) des maisons d'appartements pour personnes âgées.

Comment expliquer qu'avec un investissement de seulement \$3,000, la Société BBV ait pu obtenir de la Société centrale d'hypothèques et de logement un prêt de \$5,409,678?

Que sont devenus les cautionnements exigés des locataires à leur arrivée? Une somme totale de \$157,000 a fondu comme du beurre au soleil.

Les pensionnaires des Cascades paient \$27 par mois pour des services qui parfois n'existent pas. Par l'opération d'une étrange mathématique, certains paient selon le nombre de pièces qu'ils occupent.

Quels genres d'intérêts unissent les divers protagonistes de ce qu'il faut appeler un "commerce"?

• Les Soeurs de la Charité de Sainte-Marie ont prêté à la corporation, propriétaire des Cascades, \$481,000 qu'elles ont elles-mêmes empruntés d'une banque. Elles sont propriétaires du terrain des Cascades, loué par bail emphytéotique, \$24,750 par année. Elles gèrent les Cascades.

• M. Gilles Longpré a construit cette maison, ainsi que la Résidence Rivière-des-Prairies. Il a aussi construit le centre d'accueil public "Résidence Angélica" qui est aussi géré par les mêmes religieuses qui font partie de la société qui l'administre.

• M. Albert Tielmans préside la société Les Cascades Inc. Son fils, Jacques Tielmans, est administrateur de la Résidence Rivière-des-Prairies. Il a été nommé à ce poste par M. Longpré.

Puisqu'il s'agit d'entreprises privées, que leur bonne gestion relève du ministère de M. W. Tetley qui veut aussi protéger le consommateur, voilà du travail pour lui. On nous dira que ce type d'établissements joue le jeu normal de la libre entreprise. Ce serait ignorer que les promoteurs misent sur la fortune et la santé des pen-

sionnaires. Quand l'une ou l'autre vient à manquer, hop! dehors.

De son côté, le ministère des Affaires sociales (MAS) pourrait nous expliquer pourquoi le centre d'accueil public "Résidence Angélica" est relié aux Cascades par un corridor. Pourquoi et à quelles conditions ces deux établissements, de statut financier et social différent, partagent des services communs (banque, épicerie, restaurant, etc.). A qui profite le partage?

Les personnes âgées forment une population que l'on cherche à exploiter de mille et une façons. Plutôt mille qu'une! Jusqu'à maintenant, on a cru que les victimes des profiteurs se trouvaient surtout chez les vieillards pauvres et malades.

Les articles publiés, dans LA PRESSE d'hier et d'avant-hier, par Nicole Perreault, démontrent comment sont dupées les personnes, vieilles et moins vieilles. Le fait que les méthodes employées soient intentionnelles ou non ne change rien à la chose.

L'appellation de "Résidence" de maisons dont les structures administratives sont aux antipodes des centres d'accueil, c'est le miroir aux alouettes auquel se laisseront prendre des gens croyant recevoir dans des établissements privés les mêmes services et la même aide gouvernementale.

Des personnes d'un certain âge, jouissant de revenus personnels plus ou moins larges, mais toujours limités, vont chercher dans ces "résidences" la sécurité des centres d'accueil publics. Le château de cartes s'écroule lorsqu'on leur annonce des augmentations de loyer qu'elles sont incapables d'assumer. Ou encore, lorsqu'on les avertit que leur état de santé ne convient plus à la direction.

Les pensionnaires d'un centre d'accueil public sont à l'abri de toute éviction, que ce soit pour des raisons monétaires ou pour des raisons de santé. Tel n'est pas le cas des locataires des résidences privées.

Il est temps de mettre fin à cette immense duperie. De cette équivoque résultent des situations dramatiques dont écope finalement le MAS. A vous de jouer, messieurs les ministres...

Quant aux Cascades et à la Résidence Rivière-des-Prairies, une enquête s'impose. Sérieuse et sans faux-fuyants.

Claire DUTRISAC

En voiture! Roulez!

Dans cette grande réforme du système ferroviaire annoncée par M. Trudeau, au beau milieu de la campagne électorale, il y a de tout. Il n'y a surtout rien de concret dans l'immédiat, puisque le programme reste subordonné à l'élection d'un gouvernement libéral le 8 juillet. Au mieux, CP Rail ne saurait être nationalisé avant le 9 juillet, et encore!

Le programme ne pêche pas par excès d'originalité. Cette société canadienne, à créer pour le transport des voyageurs, ressemble à s'y méprendre à la société AMTRAK américaine.

Nos ministres voyagent beaucoup dans les pays étrangers. Ces déplacements ont parfois leur utilité. Ils se sont aperçus qu'ailleurs le train n'était pas relégué au musée des antiquités. Des pays comme le Japon et la France, pour ne citer que deux exemples probants, se sont donnés des systèmes ultra-modernes de transport par rail. Pendant ce temps, le Canada négligeait son réseau ferroviaire, pas uniquement en raison de l'incurie des transporteurs (CN et CP) comme on le croit aisément, mais faute d'encouragement de l'Etat.

M. Trudeau envisage même des améliorations au transport des voyageurs par autobus. Lui serait-il arrivé, une fois dans sa vie, d'effectuer le trajet par autobus entre Los Angeles et San Francisco? Le client n'y est pas moins bien traité que l'occupant d'un siège en 1ère classe dans un aérobus.

Ce n'est pas parce qu'une idée n'est pas neuve qu'elle n'est pas valable et défendable. Or, l'orientation du programme libéral sur cette question particulière apparaît fondamentalement saine.

C'est M. Marchand, en tout cas, qui va être content! Depuis six mois, lui, honorable ministre des Transports, ne savait plus vers quel saint se

tourner pour obtenir pour le Canada une politique cohérente des transports.

Ce que le programme libéral annonce finalement revient à ceci: enlever un peu au pneu (à l'autoroute) pour en donner davantage au rail. Car le programme coûtera beaucoup d'argent.

Le parti libéral (s'il était élu) aura besoin de la coopération active des compagnies de chemins de fer. Celle-ci lui sera vraisemblablement plus aisément acquise que celle du lobby de l'auto, qui n'a rien à gagner dans cette opération d'envergure. Quant aux compagnies de chemins de fer, elles connaissent mieux que quiconque leurs propres lacunes; elles sont documentées sur les exigences que suppose leur conversion à un service adéquat, comme le prouve l'intention du CP d'électrifier certaines lignes, à la fois pour ménager le pétrole et protéger l'environnement.

Enfin, ce trop rapide tour d'horizon serait encore plus incomplet, si on négligeait de signaler que certaines provinces, notamment l'Ontario, se sont éveillées plus tôt que le fédéral à l'urgence d'une action énergique des pouvoirs publics dans le domaine du transport en commun et qu'un homme à Montréal, qui s'appelle Lucien Saulnier, fait aujourd'hui, à cet égard, figure de prophète. Le métro, c'était le fruit d'une intuition très juste: savoir que les grandes villes sont condamnées à l'asphyxie lente, si elles ne développent pas au maximum leur réseau de transport urbain.

Il faudra s'assurer aussi que le programme de M. Trudeau nous met à l'abri de quelque fâcheuse "collusion" entre des juridictions partagées. A Québec, où règne l'ambiance de Versailles sous Louis XVI, on ferait bien de se pencher sur le programme libéral le plus tôt possible, pour le cas où il s'agirait d'autre chose que d'une promesse électorale parmi tant d'autres.

Guy CORMIER

Une histoire de pêche

Le ministre Claude Simard n'a qu'une alternative devant la question des clubs de chasse et de pêche: ou bien il admet avoir remis des permis à des fins de clubs privés, ou bien il s'est fait jouer comme un enrant.

Dans le premier cas, la situation serait grave. Le premier ministre Bourassa a lancé l'opération "Accessibilité" en ouvrant des parcs publics. Le ministère s'est engagé à ne plus émettre de permis à des groupes privés. Le geste du ministre actuel irait donc à l'encontre des politiques de son ministère et des promesses du premier ministre.

Il est possible que les conséquences de l'ouverture de certains parcs publics ne soient pas toutes réjouissantes. Il est en effet probable que des régions ne contiennent plus de gibier et que des lacs aient perdu tous leurs poissons à la suite d'une mauvaise surveillance gouvernementale ou de l'irresponsabilité des sportifs.

Jean-Guy DUBUC

DIEF À LA RESCOUSSE -



(Droits Réservés)

Vincent PRINCE

A propos du pavillon St-Dominique et du bill 22

LA PRESSE publiait avant-hier la lettre d'un aumônier de la CSN sur le conflit du pavillon Saint-Dominique à Québec. Le pavillon Saint-Dominique, on le sait, est une maison d'hébergement dirigée par les religieuses dominicaines dans le cadre de leurs oeuvres traditionnelles. Il a été le théâtre, en 1972, d'une grève qui a traîné en longueur et n'a jamais été réglée.

L'aumônier en question voudrait que les religieuses acceptent l'arbitrage en vue de mettre fin au différend. D'autres prêtres et laïcs à Québec font une propagande dans le même sens depuis quelque temps. Certains vont même jusqu'à jéner sur la place publique pour dramatiser davantage le problème.

Evidemment, le cas de ceux et celles qui ont déclenché la grève en 1972 est de nature à attirer la pitié. Mais il y a lieu de se demander si certains leaders syndicaux n'ont pas cherché à se servir d'eux pour mener une de ces belles batailles dont ils raffolent. L'étude du dossier nous a amené à conclure que la partie syndicale devait porter la principale responsabilité pour la lenteur des négociations. A un moment donné, les religieuses ont dû prendre leurs responsabilités et effectuer les changements nécessaires pour assurer des soins adéquats à leurs malades ou personnes âgées.

Un centre d'accueil ne peut subir une paralysie prolongée. Les religieuses ont attendu plusieurs mois avant de procéder à l'embauchage de nouveaux employés et à une modernisation de leur équipement, modernisation qui permettait d'accomplir un même travail avec un personnel moindre.

Deux ans après le déclenchement des hostilités on propose l'arbitrage. Les religieuses auraient peut-être pu accepter pareille recommandation en se disant qu'aucun arbitre sain d'esprit n'aurait pu songer à les forcer à reprendre des employés dont elles n'avaient plus besoin, et à congédier les

nouveaux qu'elles avaient embauchés depuis plus d'un an. Mais pourquoi les aurait-on obligées à se plier à une procédure débouchant sur une voie sans issue?

Au fait, il y aurait peut-être lieu de demander à ceux qui dénigrent la direction du pavillon combien des grévistes du début sont toujours en grève. Combien d'entre eux veulent toujours reprendre leur emploi?

Et, tant qu'à y être, pourquoi ne demanderait-on pas l'avis des malades et retraités qui ont cherché refuge à ce pavillon? Après tout, ne sont-ils pas au centre du débat?

Dans le cadre de l'étude en commission parlementaire du bill 22 sur la langue officielle, le ministre Jérôme Choquette a déclaré lundi: "... il semble qu'une majorité qui impose un régime linguistique et spécialement un régime linguistique au point de vue scolaire, ne doit pas seulement imposer à ses immigrants, elle doit se l'imposer à elle-même".

Nous avouons ne pas saisir la logique de ce raisonnement. A notre avis, même si l'on peut soutenir que le choix de la langue d'enseignement ne constitue pas un droit fondamental, c'est un fait que la tradition a voulu, chez nous, reconnaître en pratique ce libre choix des parents entre l'école anglaise et l'école française. Il y a là une sorte de droit historique qu'on avait reconnu bien avant de l'inscrire dans le bill 63.

Doit-on le maintenir en 1974? Même s'il faut les interpréter avec beaucoup de prudence, les sondages récents de La Presse et du Devoir paraissent bien indiquer que tel est le vœu de la majorité, voire d'une forte majorité de la population.

Or, cette même population, dans une forte proportion, a indiqué en même temps qu'elle souhaiterait qu'on impose l'école française aux immigrants, même à ceux qui sont

d'origine anglophone. Elle n'a pas vu elle non plus la contradiction qu'a cru y déceler le ministre de la Justice.

Elle n'a pas vue, nous semble-t-il, parce qu'elle n'existe pas. L'immigrant qui arrive dans son pays d'adoption n'a pas, tant qu'il est immigrant, tous les droits des citoyens qui y sont déjà établis. Par exemple, il ne peut voter à des élections ou briguer lui-même une fonction électorale. L'exercice de certaines professions lui est même interdit. Il sait, en général, ce qu'il attend. Il s'agit, dans le cas du système d'enseignement, de le prévenir avant son arrivée au Québec des obligations qu'on lui imposera à ce chapitre.

Si les personnes interrogées lors des sondages ont fait la distinction entre citoyens et immigrants, c'est probablement aussi parce que le problème, dans la pratique, ne se posait pas à leurs yeux de la même façon dans les deux cas. La proportion des francophones, par exemple, qui optent pour l'école anglaise n'atteint même pas 2 pour cent, alors que l'immense majorité des immigrants dirigent leurs enfants vers le secteur anglophone.

Le libre choix de la langue d'enseignement ne comporte donc pas les mêmes risques d'anglicisation selon qu'on l'accorde aux citoyens ou aux immigrants. C'est probablement ce que le peuple a voulu signifier par la façon dont il a répondu aux questions des instituts de sondage.

Pas plus que le ministre Choquette, nous ne voulons faire du libre choix de la langue d'enseignement une question de droit fondamental, comme le droit à la vie ou l'intégrité corporelle. Mais la volonté populaire devrait avoir un certain poids dans une situation comme celle-ci. Le malheur est que cette volonté populaire n'a guère de porte-parole devant la commission parlementaire qui scrute présentement le projet de loi 22.

ce que pense LE LECTEUR

Lecture saine

Au Québec, nous souffrons d'une pénurie de littérature saine et vigoureuse. Je viens de lire le livre de Jean Bousquet intitulé: "Soeur Laura et Cecilia". Ce livre m'a enchanté.

La plume alerte et seraine de ce dominicain nous retrempe dans un monde chaleureux et paisible. Il constitue une heureuse diversion aux scandales qui désespèrent le peuple de l'Eglise au point de le pousser au suicide collectif. Rien de plus reconfortant que d'entendre parler un curé et des religieuses qui se racontent dans le but de trouver le moyen de se rapprocher de Dieu et des hommes par l'Eglise.

Lire Jean Bousquet — qui a déjà écrit un roman intitulé: *Le Célibat du prêtre* — c'est découvrir qu'au Canada français il reste des plumes qui savent faire éclater la fierté d'un peuple et d'une Eglise qui ont besoin de répandre un coin de ciel bleu sur la terre des hommes.

Comme Saint-Exupéry et son "Petit prince", Jean Bousquet nous redonne le goût du merveilleux, et nous repose du musée des horreurs.

Huguette LACHAPELE,
Terrebonne

Mise au point

Dans votre livraison du 23 courant, la journaliste Anne Richer fait un reportage, à l'occasion d'un dîner-causette des dames auxiliaires de l'hôpital du Sacré-Coeur, sur la remise d'une récompense à l'infirmière modèle de cette institution.

Dans son article, cette journaliste souligne très justement l'excellent travail de la récipiendaire du prix, et je crois que ceci est bien mérité.

Cependant, en lisant attentivement ce reportage, je me rends compte qu'avec une grande subtilité, la journaliste, par des questions et des remarques adroitement dirigées telles que:

"qu'arriverait-il si vous aviez un enfant" ou encore

"la lourde perte pour l'hôpital d'une infirmière modèle" etc... semble avoir un but bien précis: celui de souligner le fait que les dames auxiliaires n'ont pas donné leur appui ou leur contribution au projet de garderie pour les infirmières de cette institution.

Pourquoi plus de la moitié de cet article souligne-t-il un projet qui a été refusé probablement avec de bonnes raisons alors que tant d'autres choses positives soulignées au cours de ce dîner ont été accomplies au cours de l'année, ne sont même pas mentionnées par cette dame?

D'ailleurs, le tout s'expliquerait clairement s'il existait quelque lien de parenté très étroit entre la journaliste et garde Richer, une des promotrices du dit projet de garderie de l'hôpital du Sacré-Coeur.

Jean DUSSAULT
MontréalLes journaux
et les artistes

J'ai assisté à la remise des prix du "Concours du Premier Ministre pour

les Arts" au niveau collégial et universitaire. Il y avait vingt-quatre oeuvres primées qui seront, pendant un mois, exposées pour être vues... mais par qui? Au-delà de trois cents pièces ont été présentées pour le concours. N'est-ce pas assez pour que le public en soit au moins informé? Eh bien! non, il n'y a rien ni dans les journaux ni à la T.V., rien qui puisse faire connaître nos jeunes talents et les encourager à continuer leur travail en arts plastiques.

Ce concours existe depuis trois ans, mais je n'ai rencontré personne qui en ait entendu parler. Puisque Monsieur Bourassa encourage les arts au point d'organiser un concours annuel qui porte son nom, les médias d'information se doivent de transmettre au public au moins les résultats et les noms des gagnants. On m'a affirmé à Québec qu'un communiqué avait été envoyé aux journaux, et rien, rien, rien.

Puis-je ajouter que deux journalistes m'ont avoué bien candidement être venus à cette remise des prix pour obtenir une entrevue du Premier Ministre sur un tout autre sujet, n'ayant aucune information sur le concours? Je considère donc que les artistes ont été privés de leur droit à une publicité positive méritée.

Même si ma lettre n'était pas publiée, j'espère qu'elle incitera un de vos journalistes à s'informer et surtout à écrire sur le concours Bourassa 1974.

Claire W. Mauvette
Montréal

pleins feux sur l'actualité

Les linguistes de l'UQAM sont d'avis qu'un Québec bilingue deviendra unilingue anglais

Nous publions aujourd'hui le mémoire intégral que le département de linguistique de l'Université du Québec à Montréal a soumis cette semaine à la Commission parlementaire qui reçoit depuis deux semaines, à Québec, les représentations du public sur le problème linguistique et le bill 22. Ce groupe de linguistes a essayé de préciser, dans un style facilement accessible, certaines notions qui s'entourent ces temps-ci d'une grande confusion... et notamment celle du bilinguisme.

1. Bilinguisme institutionnel et bilinguisme individuel

Le terme de bilinguisme est souvent utilisé sans les précisions qui en délimitent la portée exacte. En fait, il existe deux types de bilinguisme : le bilinguisme institutionnel et le bilinguisme individuel. Un pays officiellement bilingue ou trilingue, comme la Belgique, le Canada ou la Suisse, n'est pas nécessairement un pays où tous les individus sont bilingues ou trilingues, mais plutôt un pays où deux ou trois groupes d'unilingues cohabitent, le plus souvent sur des territoires distincts.

Ainsi, la Suisse est une réalité composée d'au moins trois territoires officiellement unilingues, et c'est uniquement l'Etat fédéral suisse qui se définit comme officiellement trilingue. Quant à lui, l'Etat fédéral canadien se définit bien comme officiellement bilingue mais le Québec, seul, est un territoire bilingue alors que les neuf autres provinces sont des territoires unilingues.

Il est certain que pour l'individu, la connaissance de plus d'une langue est enrichissante et même utile, mais pour une collectivité, il est irréaliste de faire en sorte que l'ensemble de ses membres deviennent bilingues : l'histoire confirme que l'état de bilinguisme collectif est un stade forcément transitoire aboutissant toujours à un nouvel

état d'unilinguisme, celui de la langue dominante. Ainsi, un Québec bilingue évolue nécessairement vers l'unilinguisme anglais. Il en découle que le gouvernement québécois a la responsabilité de garantir l'existence et le maintien de la langue maternelle, entre autres, en excluant l'apprentissage trop hâtif de l'anglais comme langue seconde.

2. La langue est un bien collectif

Poser, comme le fait le premier attendu du projet de Loi 22, que "la langue française est un patrimoine national et qu'il incombe au gouvernement du Québec de tout mettre en oeuvre pour en assurer la prééminence et pour en favoriser l'épanouissement", c'est reconnaître, sans ambiguïté, la réalité supra-individuelle du langage. Parler de liberté individuelle en matière de langage, c'est méconnaître le caractère social contraignant de celui-ci. Contrairement à la religion, par exemple, où l'individu est libre de pratiquer ou de ne pas pratiquer et, à la rigueur, de pratiquer la religion de son choix, l'exercice de la parole est entièrement subordonné à la langue de la collectivité. On peut en user comme bon nous semble — du moins dans les limites de l'intercompréhension — mais elle ne nous appartient pas en propre, elle est avant tout la propriété de la communauté linguistique dans laquelle l'individu s'insère.

Le gouvernement du Québec doit être le garant de cette propriété collective. Toute politique qu'il propose concernant cette propriété doit nécessairement subordonner aux droits de la collectivité francophone les droits des individus ou des minorités non francophones.

3. La liberté de choix de la langue d'enseignement

Si la langue est un bien collectif sur lequel un individu ou une minorité d'individus n'a pas juridiction, le droit de choisir la langue d'enseignement revendiqué par certains constitue, en réalité, un privilège ou un avantage issu des conditions

particulières qui ont caractérisé, jusqu'ici, l'organisation de l'enseignement au Québec.

Il est certain que tout individu possède le droit à l'instruction, et que l'Etat a le devoir d'en assurer l'exercice aux membres de la collectivité, en utilisant une partie des impôts versés par ses commettants. Par contre, la liberté de choix de la langue d'enseignement est un droit strictement individuel, et le devoir de l'Etat ne va pas jusqu'à accorder le privilège d'une instruction en langue chinoise, kurde ou anglaise.

Au Québec, le droit à l'instruction est le droit d'une collectivité qui se définit comme francophone. Le système scolaire mis en place par l'Etat doit donc être défini comme francophone, à l'image de la collectivité pour laquelle il est institué. L'individu ou la minorité qui veut exercer son droit de choisir une langue d'enseignement autre que celle qui est officiellement reconnue dans le système scolaire doit, par conséquent, assumer la responsabilité de la faire en marge du système scolaire national.

Il découle de ces principes fondamentaux que les minorités linguistiques non aborigènes qui vivent au Québec sont toutes égales en regard du réseau scolaire national. En outre, parce que tout immigrant qui choisit de venir s'établir au Canada non seulement est censé être au courant de la réalité linguistique canadienne, mais doit aussi assumer les conséquences de cette réalité, et parce que tout immigrant non francophone qui choisit de venir s'établir au Québec, en particulier, doit assumer du même coup la responsabilité de s'intégrer dans une communauté dont le français est la langue nationale et officielle et dont le réseau scolaire est défini comme francophone, il découle aussi de ces principes fondamentaux que l'immigrant anglophone qui s'établit au Québec jouit d'un statut égal à celui de l'immigrant ne parlant ni anglais ni français.

4. Les moyens de communication

Si la langue est un bien collectif

de nature sociale, son état de santé est étroitement tributaire du milieu social et culturel ambiant. On imagine mal qu'elle puisse se développer ou même simplement continuer de vivre si elle est soumise à des pressions linguistiques étrangères trop fortes.

Il est indéniable qu'un environnement massivement et qualitativement perturbateur sur le plan linguistique doit être tenu partiellement responsable de la difficulté à exercer la parole par chaque individu.

L'Etat du Québec, parce qu'il est le garant de l'épanouissement et de la vitalité du français, a donc le devoir de légiférer en matière de communication, en particulier celle qui est véhiculée par les techniques audio-visuelles.

Propositions

ATTENDU que la langue française constitue un patrimoine national qu'il faut préserver et sur lequel l'Etat a le devoir de légiférer; ATTENDU que les principes énoncés plus haut doivent sous-tendre toute politique ayant trait à la langue;

NOUR PROPOSONS CE QUI SUIVIT :

1. Le français est la seule langue officielle du Québec. Cela implique que le français est reconnu comme étant la seule langue possédant un statut juridique.

1. LE FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

- Toute personne qui réside au Québec a le droit d'inscrire son enfant à une école du réseau d'enseignement public; elle peut cependant se prévaloir du droit d'inscrire son enfant dans un établissement privé.
- L'enseignement du réseau scolaire public du Québec, à tous les niveaux (pré-scolaire, élémentaire, secondaire, collégial et universitaire), est dispensé dans la langue officielle. Cette disposition implique le remplacement du double réseau scolaire actuel par un réseau scolaire unique francophone.
- Toutes considérées, entre autres, comme institutions privées pouvant être déclarées d'intérêt public les institutions dans lesquelles la langue d'enseignement n'est pas le français.
- L'enseignement du français comme langue seconde est obligatoire dans les institutions privées dès le premier cycle de l'élémentaire.

6. L'enseignement de l'anglais ne peut se faire au niveau pré-scolaire et élémentaire dans les écoles du réseau public.

7. Le gouvernement du Québec doit assurer l'enseignement en langue maternelle aux Esquimaux et aux Amérindiens de son territoire, sous réserve de l'apprentissage du français comme langue seconde obligatoire. Cela implique que le gouvernement provincial entreprendra des pourparlers avec le gouvernement fédéral en vue de rapatrier la juridiction que doit exercer le Québec sur les Esquimaux et les Amérindiens de son territoire.

II. LE FRANÇAIS, LANGUE DE COMMUNICATION

8. La presse écrite

a — La presse écrite de langue française révisé les modalités de publication de toute information autre que journalistique (publicité, petites annonces, etc.): des spécialistes, groupés sous une instance gouvernementale, lui offrent des services adéquats et vérifient la teneur des textes après publication.

b — La presse écrite de langue anglaise conserve le caractère original de ses publications. Elle est cependant tenue de publier les annonces et la publicité du gouvernement du Québec dans la langue officielle.

c — Le gouvernement du Québec voit à l'établissement, dans les plus brefs délais, d'une agence de presse québécoise.

9. La télévision et la radio

a — Les films et les annonces publicitaires doivent être conçus et réalisés par des agences québécoises francophones.

b — Le gouvernement du Québec entreprend des pourparlers avec le gouvernement fédéral en vue de récupérer sa juridiction sur les chaînes de radio et de télévision; cela implique, entre autres, la redistribution des permis de diffusion au prorata de la population de chaque groupe linguistique.

10. Nonobstant les modalités de l'éventuelle politique gouvernementale sur la production et la diffusion du cinéma, tout film projeté commercialement, s'il n'est pas doublé en français, doit être, au moins, sous-titré en français.

11. L'affichage (panneaux-réclames, enseignes lumineuses), les contrats, l'étiquetage de produits, les factures, reçus, menus, cartes des vins, certificats de garantie, notices qui accompagnent les produits et les spécifications techniques se font en français.

12. Dans sa portion linguistique, la signalisation routière provinciale et municipale se fait exclusivement en français.

III. LE FRANÇAIS, LANGUE DE TRAVAIL ET DE RELATIONS PUBLIQUES

13. Toute personne physique ou morale doit assurer ses services au public en français.

14. a — La langue à utiliser pour les relations publiques entre employeurs et salariés ainsi que pour les autres documents des entreprises prescrits par la loi est le français.

b — Les "relations publiques" comprennent les contrats individuels et collectifs, tant verbaux qu'écrits, entre employeurs et salariés qui ont avec l'emploi un rapport direct ou indirect.

c — Les "relations publiques" entre employeurs et salariés comprennent aussi, entre autres :

- toutes les relations entre employeurs et salariés qui se déroulent au niveau de l'entreprise sous forme d'ordres, de communications, de publications, de réunions de service ou de réunions du personnel, de service social, de service de la médecine du travail, d'oeuvres sociales, de cycles de perfectionnement, de procédures disciplinaires, d'accueil, etc.;
- les relations qui se déroulent au niveau de l'entreprise au sein des divers conseils, comités, bureaux, groupes de travail, etc., ou entre l'employeur et la délégation syndicale, ainsi que les relations avec ou au sein de tout autre organe qui serait créé par voie légale ou par voie de concertation collective en vue d'institutionnaliser ces relations;
- toutes les relations entre l'employeur et les institutions de droit privé ou public qui trouvent leur origine dans les rapports de travail.

Le département de linguistique de l'Université du Québec à Montréal

Watergate est devenu un cirque à douze pistes

par Yves LECLERC
envoyé spécial de LA PRESSE

WASHINGTON — "Ceci ne sera pas un cirque à trois pistes (a three ringed circus)", avait déclaré, au début des audiences du Comité spécial sur le Watergate, le sénateur Sam Ervin, voulant dire par là qu'il ne cherchait pas le spectaculaire et qu'il avait l'intention que tout se déroule de façon calme et ordonnée.

Pauvre sénateur Sam! Watergate est rapidement devenu un cirque non pas à trois pistes, mais à au moins une douzaine de pistes, que balaient alternativement ou simultanément les projecteurs de l'actualité. Le sport favori des journalistes à Washington ces jours-ci est le "hearing-hopping", le "saute-séance" qui consiste à passer son temps à courir d'un bout à l'autre de la ville pour attraper un bout par-ci, un bout par-là des multiples audiences, enquêtes et procès qui se déroulent en même temps.

Le grand chapiteau, l'attraction principale, c'est évidemment la Commission judiciaire de la Chambre, qui délibère sur la mise en accusation du président Nixon. Hélas, ces séances sont fermées au public et à la presse, ce qui n'empêche pas une meute d'une trentaine de journalistes de se tenir continuellement aux aguets à la sortie de la salle pour attraper les moindres bribes d'information que laissent tomber les 38 membres de la Commission ou l'avocat de M. Nixon, James St. Clair.

Dès que la porte s'entrouvre, tout le monde se précipite et se choisit une "victime" parmi les enquêteurs qui sortent par grappes de quatre ou cinq à la fois. L'important est de recueillir un mot, une phrase, une brève déclaration que les autres n'ont pas, et qu'on pourra ensuite échanger avec les collègues contre d'autres renseignements. Le troc se fait un peu comme on s'offrirait des cartes de gomme-ballonne de la Ligue nationale à la petite école: "Un Rodino contre trois Waldie", ou "deux St. Clair contre un Wiggins". M. Rodino est, bien sûr, le président de la Commission, alors que MM. Waldie et Wiggins sont respectivement le plus anti-Nixon et le plus pro-Nixon des autres membres du groupe.

Dans l'ordre des attractions, après la Commission judiciaire, vient le bureau du Procureur spécial sur le Watergate, M. Leon Jaworski. Là non plus, il n'y a pas grand-chose à glaner, à moins d'être un vieux Washingtonien et un ami personnel d'un des membres de l'équipe qui vous refille des tuyaux sous le manteau. Mais ça n'empêche pas d'essayer.

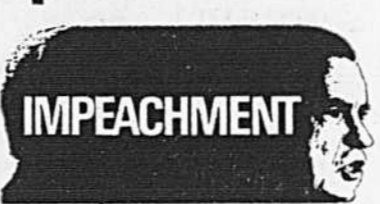
Cependant, ces jours-ci, le développement le plus inattendu et le plus spectaculaire de l'affaire, c'est la mise en évidence de secteurs qui étaient jusque-là considérés comme complètement secondaires, et même entièrement en dehors du circuit. Trois de ces "pistes" négligées sont spécialement dignes d'attention.

Il y a d'abord la Cour suprême, qui n'attendra pas avant trois semaines les arguments sur les divers droits auxquels prétend M. Nixon, mais qui a donné lundi, presque sans se faire remarquer, un indice important de son attitude sur un de ces points.

La Cour a rejeté la demande du juge Otto Kerner, condamné pour corruption, qui prétendait que son procès devait être annulé parce qu'il ne pouvait pas être accusé tant qu'il occupait un poste officiel. Kerner est un ancien gouverneur de l'Illinois, et un juge de la Cour d'appel à Chicago.

Or, sa défense était exactement la même que celle de Richard Nixon: il affirmait qu'un membre de l'administration fédérale soumis à la procédure d'impeachment ne peut pas être jugé et condamné par un tribunal ordinaire, mais seulement par le Sénat des Etats-Unis. Selon la Constitution, le président, le vice-président et les juges fédéraux sont tous dans le même sac sur cette question. Et la Cour suprême lui a dit non.

Le deuxième secteur négligé, mais pas pour longtemps, c'est celui de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, qui s'est engagée avant-hier par un vote unanime à réviser le plus tôt possible le témoignage d'Henry Kissinger au sujet de son rôle dans l'affaire des tables d'écoute ordonnée par le président Nixon en 1969 et 1970.



blème, suscité par des gens qui s'amusaient à couper les cheveux en quatre. Pourtant, il ne faut pas négliger le fait qu'au moins un sénateur influent a décidé, le 14 juillet, de se dissocier de la résolution qu'il avait d'abord signée d'appui au secrétaire d'Etat.

Enfin, il y a les audiences du Sénat sur la nomination d'Earl Silbert comme procureur du district de Columbia. En principe, le Sénat a le droit de conseiller le président sur la nomination de ses hauts fonctionnaires, mais il est rare qu'il exerce sérieusement ce droit sauf en ce qui concerne la Cour suprême, les ministres et les directeurs des grandes agences. Mais le cas Silbert est une exception, et quelle exception!

Earl Silbert, au cas où vous l'ignorez encore, est l'homme qui a dirigé pour le gouvernement le premier procès de Watergate, celui des "Sept" qui, comme un seul homme, ont refusé de dire ce qu'ils savaient pour éviter que la Maison Blanche ne soit compromise dans l'affaire. Déjà, au moins trois des témoins de l'accusation dans ce procès ont admis qu'ils s'étaient parjurés, et la plupart des accusés ont réclamé une révision de leur cause parce qu'ils avaient été trompés par leurs avocats, qui auraient été de connivence avec les procureurs de l'accusation, dont Silbert.

Des ennemis de M. Nixon accusent celui-ci de vouloir récompenser l'homme qui a retardé de six mois les révélations du scandale... Et pour la plus grande joie des badauds, les sénateurs étrillent copieusement toute une série de témoins gouvernementaux qui viennent d'offrir leur laïus en faveur de M. Silbert. Les deux dernières victimes sont l'ex-procureur général de M. Nixon, Richard Kleindienst, dont le sénateur Ervin dit que "avoir une bonne mémoire c'est bien, mais avoir une bonne "ouïbioire" c'est encore mieux", et son assistant Henry Petersen qui s'est écrié en pleine séance hier: "C'est pas juste!"

Tout ceci pour vous dire qu'on ne perd pas son temps à jeter un coup d'oeil de temps à autre sur les pistes secondaires du grand cirque de Watergate...

Affrontement probable entre l'URSS, les USA et la Chine à la conférence sur le Droit de la mer

LES HOMMES du Sharon-and-Noreen, brave chalutier qui laboure courageusement les flots de l'Atlantique, ont un message à transmettre aux délégués des Nations unies qui, aujourd'hui, ouvrent la plus grande réunion internationale de l'histoire. Ni les pêcheurs ni les poissons, disent ces loups de mer avec colère, ne peuvent attendre plus longtemps que les Nations unies ou qui que ce soit d'autre fasse régner l'ordre et la loi dans les océans. Autrement, chaque pays devra faire la loi pour son compte.

5.000 délégués représentant 151 nations se rassemblent à Caracas jusqu'au 29 août. Il doit sortir de leurs débats la troisième loi des Nations unies sur le Droit de la mer.

Les délégués connaissent les plaintes des marins et reconnaissent leur bien-fondé. Mais il est peu probable, en dépit de l'urgence avérée du problème, qu'ils aboutissent à la rédaction d'une constitution acceptable, régissant l'ensemble des mers qui représentent les deux tiers de la surface du globe.

Les problèmes politiques risquent en effet de polariser les débats entre les grandes nations côtières — les Etats-Unis et l'Union soviétique — et les nations non côtières soutenues par la Chine.

La Loi de la mer, en effet, n'a plus seulement à régler des droits de circulation. Dans un monde menacé de pénurie de nourriture, de pétrole et de minerais, elle doit décider de qui a le droit d'aller chercher dans les fonds marins les matériaux qui commencent à s'épuiser sur la terre.

Course aux colonies

Nous allons peut-être assister à une course des nations pour le contrôle des océans et des fonds marins comparable à la course aux possessions coloniales et territoria-

les des trois derniers siècles, a déclaré l'ancien secrétaire d'Etat Dean Rusk, pressant les dirigeants de tous les pays de s'entendre sur une Loi de la mer avant que l'humanité ne s'engage dans la pure folie d'une autre course aux richesses.

Les pêcheurs qui travaillent à bord du Sharon-and-Noreen, au large de New Bedford et des côtes du Massachusetts, ne connaissent pas grand-chose à la conférence qui se prépare, mais ils en connaissent un rayon pour ce qui est du poisson et de sa capture.

Si les gars du pétrole ont le droit d'aller forer à 200 milles de nos côtes, disent-ils, pourquoi, nous autres pêcheurs, n'aurions-nous pas le même droit? Si les Russes viennent chercher du pétrole au large de chez nous comme déjà ils le font pour le poisson, il faudra bien faire quelque chose pour nous protéger.

Et de multiplier les exemples de dépeuplement des eaux de pêche. L'aiglefin a pratiquement disparu par suite de la pêche intensive pratiquée par les flottilles étrangères au large de la Nouvelle-Angleterre. Dans moins de trois ans, il n'y aura plus de carrelat, à moins que les Etats-Unis n'imposent des contrôles à tout le monde. "Nous voyons avec quels filets ils pêchent, ces étrangers, poursuivent les hommes du Sharon. Alors que nous demande de n'utiliser que des filets d'un certain calibre quand les autres ont la permission de se servir de mailles si fines qu'ils ramassent tout ce qu'ils veulent?"

La question des eaux territoriales

Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre, soutenus par une fédération d'intérêts pour la sauvegarde de la pêche américaine, travaillent à faire passer une loi qui donnerait aux Etats-Unis le contrôle de tous les bâtiments de pêche jusqu'à 200 milles au large de leurs côtes, tant qu'un accord international ne sera pas intervenu.

En septembre 1945, le président

Truman proclama que le plateau continental américain, depuis la surface jusqu'à une profondeur de 180 mètres appartenait aux Etats-Unis, et que les Etats-Unis se réservaient le droit d'établir des zones protégées contrôlées par eux pour la pêche. Mais il ne précisa pas les limites de ces zones.

En 1958, l'Assemblée générale des Nations unies alla plus loin en définissant le plateau continental comme les fonds et le sous-sol des zones sous-marines adjacentes aux côtes, mais au-delà des eaux territoriales, jusqu'à une profondeur de 200 mètres ou, au-delà de cette limite, jusqu'à telle profondeur permettant l'exploitation des richesses naturelles des dites zones. En d'autres termes, les Nations unies proclamaient que tout ce qu'un pays était en mesure d'atteindre, il pouvait le prendre. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de voir les pays sous-développés, à Caracas, s'efforcer de protéger leurs eaux côtières afin de se réserver l'exploitation du poisson et du pétrole qu'elles peuvent contenir. Le Chili, l'Equateur et le Pérou, par exemple, voudront préserver les richesses de leurs côtes pacifiques jusqu'à 200 milles au large, tout en autorisant la navigation des navires, sous-marins et avions étrangers à l'intérieur des 12 milles de leurs eaux territoriales.

Difficultés d'un contrôle international

Les 33 pays qui ne possèdent que peu ou point de côtes désirent, quant à eux, que les richesses des océans soient réparties entre toutes les nations du monde. Ils insisteront pour que les droits des pays côtiers soient limités à une zone de 40 milles au maximum. Dans ce but, il est question de nommer une commission internationale de contrôle de la prospection des fonds marins au-delà des juridictions nationales. Mais les intérêts économiques qui s'affrontent et la politique internationale des océans rendront bien difficile un accord sur ce point.

The Washington Post

Où se situent la CSN et la FTQ dans le conflit de la construction

par Jules BELIVEAU

Le chaos inouï dans lequel est plongée depuis environ deux semaines pratiquement toute l'industrie de la construction au Québec est sans doute le résultat d'un désaccord classique entre les parties généralement aux prises dans tout conflit de travail, c'est-à-dire le patronat et la main-d'oeuvre, le fossé séparant les deux antagonistes dut-il avoir été creusé par le monstre à mille têtes qu'est l'inflation.

Il provient cependant aussi d'un ensemble d'imbrications qui, réunies, conduisent à une situation aussi inextricable qu'intolérable. Parmi ces imbrications et à côté de la rivalité nouvellement née entre quelques associations patronales, il y a celle, plus ancienne, à laquelle continuent de se livrer deux titans syndicaux. Il s'agit, évidemment, de la CSN-construction et de la FTQ-construction.

Voici des extraits des entrevues qu'ont accordées hier à LA PRESSE les dirigeants respectifs de ces deux organismes. MM. Michel Bourdon et André Desjardins.



Michel BOURDON

Q.— Monsieur Michel Bourdon, où se situe, dans le conflit actuel de la construction, la CSN-construction ?

R.— Nous, de la Fédération nationale des syndicats du bois et du bâtiment de la CSN, nous avons pour thèse fondamentale que la solidarité ne se gagne pas par la force. Nous disons que la solidarité se gagne par l'adhésion libre des travailleurs, par l'information et par leur participation à leurs propres affaires. Et nous maintenons que c'est une chose que la FTQ-construction ne fait pas dans la crise actuelle, pas plus qu'elle ne l'a fait auparavant. Quant aux membres de la CSN, ils n'ont même pas été consultés par la FTQ-construction sur les objectifs, sur les moyens à prendre ou sur le "timing" de l'action. Nous avons organisé jusqu'ici une dizaine d'assemblées générales dans les régions et nous avons clairement constaté que nos membres sont contre ces arrêts de travail.

Q.— Vous laissez entendre que les membres de la FTQ-construction n'ont pas été consultés ?

R.— A la FTQ-construction, il n'est pas rare qu'on voit un local convoquer une assemblée à Montréal alors qu'il a des membres en Gaspésie ou au Lac-Saint-Jean, qui ne peuvent évidemment pas y assister. Et surtout, il y a nettement dans les rangs de la FTQ-construction un climat de terreur créé par certains éléments qui croient que la force est le meilleur moyen de faire fonctionner le monde. Nous avons nous-mêmes subi les effets de cette méthode dans le maraudage, qui est fait à plein temps, en dehors des délais, puis par des moyens illégaux, par la force, par l'intimidation, par des pressions sur l'employeur pour amener ses employés à quitter la CSN. Cela

est aussi perceptible dans les locaux de la FTQ. Je vais donner quelques exemples :

Le groupe actuellement à la tête du 791 a pris le pouvoir notamment à la suite d'une assemblée générale où il y avait des fiers-à-bras dans la salle qui empêchaient les gens de parler. Un des membres de l'équipe renversée au vote à cette assemblée, ayant voulu protester au micro, a été battu séance tenante. Encore il y a trois semaines, à Montréal, le local de la FTQ des menuisiers tenait une assemblée sur le problème du coût de la vie. Un membre ayant préconisé que le 20 sous l'heure versé au fonds de pension depuis le 1er mai soit remis aux travailleurs a immédiatement été accosté par des fiers-à-bras et molesté.

Il est sûr que, techniquement, on pourra toujours invoquer qu'il y a eu des assemblées. Mais il faut voir dans quel contexte, dans quel climat elles se déroulent.

Q.— Pouvez-vous appuyer vos accusations contre la FTQ-construction sur des preuves précises ?

R.— Oui, bien sûr. Nous n'avons jamais rien avancé dans ce domaine que nous ne soyons pas en mesure d'étayer par des preuves. Un exemple de la solidité de nos thèses : à la suite de nos premières accusations sur le crime organisé dans la FTQ-construction, nous avons été poursuivis pour \$6,500,000 et, en décembre dernier, des désestiments ont été produits en Cour supérieure. Et je peux dire que ce n'est pas la CSN qui a insisté pour que ces poursuites soient retirées. Ce sont les intimés eux-mêmes qui venaient avec appréhension le moment des procès arriver.

Je pense, moi, qu'un banditisme systématique est pratiqué dans la construction. Il y a des milliers de travailleurs qui sont forcés par la manière forte de changer d'allégeance. Il y a des centaines d'employeurs qui sont forcés de recourir aux bureaux de placement de la FTQ, qui sont forcés de pratiquer de la discrimination à l'endroit des membres de la CSN en ne les embauchant pas ou en les congédiant s'ils ne veulent pas changer d'allégeance.

Q.— Quelles sont les raisons fondamentales de la rivalité entre la CSN-construction et la FTQ-construction ?

R.— Je pense que, fondamentalement, la FTQ-construction veut à n'importe quel prix et par n'importe quel moyen s'installer un monopole de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

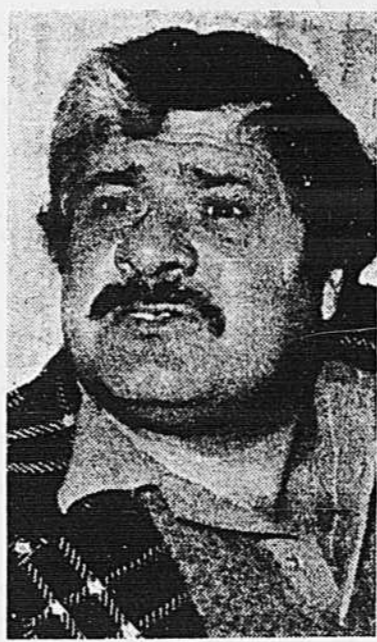
Q.— Vous portez des accusations brutales...

R.— C'est que la réalité est brutale. A la commission d'enquête Cliche, nous pouvons facilement, à deux semaines d'avis, faire témoigner au minimum 300 travailleurs qui ont été victimes de sévices, d'intimidation par des agents d'affaires et des délégués de chantier de la FTQ-construction. Je pense que c'est la situation elle-même qui commande des accusations brutales.

André Desjardins

Q.— Monsieur André Desjardins, quel est le rôle joué par la FTQ-construction dans la présente crise de la construction ?

R.— Nous avons signé une convention collective devenue décret vers le 1er mai 1973. Depuis cette date, il s'est produit ce que personne n'avait pu prévoir : une augmentation terrible du coût de la vie. Dans la dernière année, ça été de 10.8 p. cent, et, au cours du dernier mois, de 1.7 p. cent, ce qui n'était jamais vu depuis 1951. Après avoir consulté tous ses membres à travers la province, le Conseil provincial des métiers de la construction de la FTQ a reçu le mandat de négocier avec la partie patronale une augmenta-



tion salariale. La négociation a été très négative : dès la première rencontre, qui n'a duré que de cinq à dix minutes, la partie patronale nous a dit clairement : "Non". Il s'en est suivi pour nous la bataille que vous savez pour représenter adéquatement nos membres.

Q.— La rivalité entre la FTQ-construction et la CSN-construction est bien connue. Sur quoi repose-t-elle ?

R.— Nos structures sont très différentes de celles de la CSN-construction, la CSN me fait penser à un noyé qui s'accroche à n'importe quoi. Et présentement, attendu qu'elle disparaît d'année en année — nos effectifs augmentent et les siens diminuent — elle joue sa dernière carte. Elle est prise de panique. C'est pourquoi elle adopte la position qu'on la voit prendre aujourd'hui, celle de diviser les travailleurs, plutôt que de les défendre contre l'inflation.

Q.— Vous avez parlé de la disparition possible de la CSN-construction. Comment cela pourrait-il se produire ?

R.— De plus en plus de travailleurs de la construction vont se rendre compte que deux unions dans la construction ne peuvent que renforcer la partie patronale et diviser la partie syndicale. Et lorsque les travailleurs auront adopté au cours des prochaines périodes de maraudage la position qu'ils ont adoptée au cours de la dernière, nous croyons qu'ils auront augmenté leur force et que la disparition de la CSN-construction se fera automatiquement.

Q.— La CSN-construction rejette l'idée d'un monopole syndical dans la construction de crainte que certains abus soient commis, par exemple, au chapitre des droits d'entrée et des cotisations réclamés aux travailleurs. Qu'en pensez-vous ?

R.— Tous nos syndicats ont leurs assemblées régulières. Chaque travailleur sait à l'avance, par le courrier, qu'une demande de hausse des cotisations peut être présentée à une réunion donnée et chacun est libre de voter en faveur ou contre. Le même principe s'applique pour les droits d'entrée : ce sont les travailleurs eux-mêmes qui fixent les règles et les critères d'admission dans nos syndicats. Toutes ces choses que l'on raconte ailleurs, ce sont des mensonges de la pire espèce.

Q.— Que répondez-vous aux accusations lancées contre la FTQ-construction par la CSN-construction ?

R.— Je défie n'importe qui de prouver qu'un seul fier-à-bras a été engagé dans notre lutte actuelle et dans toutes nos luttes précédentes. Par contre, je puis prouver n'importe quand que la CSN-construction a utilisé des fiers-à-bras à Alma, à Sept-Îles lors de la fameuse bataille et à beaucoup d'autres endroits. La CSN, par exemple, a utilisé des fiers-à-bras pour essayer d'empêcher la CSD de s'organiser...

Quant à l'accusation selon laquelle nous n'avons pas consulté les membres de la CSN pour lancer notre action actuelle, nous n'avions certainement pas à le faire puisqu'ils n'appartiennent pas à notre organisation !

Selon M. Gagnon l'entente ne vaut ni ne signifie absolument rien. Le président de l'ACM entend porter plainte dès aujourd'hui.

M. Gagnon se dit, par ailleurs, convaincu que très peu d'employeurs imiteront le geste des deux compagnies qui ont signé l'entente. "Nous avons réussi à rejoindre la majorité des gros entrepreneurs les plus susceptibles de céder aux pressions de la FTQ et aucun d'entre eux, même parmi les plus faibles, n'a accepté de conclure une entente avec la FTQ."

"Je comprends cependant le geste de la Rayonier. Le projet est presque terminé, et ça ne les dérange pas de payer un peu plus cher les ouvriers puisque tout sera terminé pour eux dans environ deux mois.

Dans l'ensemble, les associations patronales continuent d'attendre la décision du gouvernement Bourassa, décision qui devrait être connue aujourd'hui même.

La population de Cabano n'ose plus devenir optimiste

par Louise COUSINEAU
envoyée spéciale de LA PRESSE

CABANO — Alors que partout dans la province ont croit que la cartonnerie, c'est enfin arrivé à Cabano, la population de cette petite ville située à 50 milles de Rivière-du-Loup dans le Témiscouata ne se fait pas d'illusion : on continue d'être totalement incrédule, on est persuadé encore une fois de s'être fait avoir, ou d'être sur le point de l'être.

Ce cynisme profond se manifeste spontanément lorsqu'on aborde la question dans les rues, à la brasserie, ou dans les épiceries de Cabano : "Moi, tant que je ne verrai pas la fumée sortir des cheminées, je n'y croirai pas".

"La première pelletée de terre? Ils sont capables de remplir le trou le lendemain des élections."

Certains poussent même le désabusement plus loin. En admettant que l'usine tant de fois promise soit enfin construite, ce n'est pas sûr qu'elle fonctionnera. Et on vous trouve tout de suite un exemple proche, celui du port en eau profonde de Cacouna, bâti depuis des années, qui n'a jamais reçu un seul navire.

Pourtant, ces paroles très dures que l'on vous sert, en sont démenties dans les faits : seulement 70 souscripteurs au projet de la cartonnerie ont retiré leur mise de fonds. Il en reste 2,800 qui ont refusé d'abandonner, qui ont investi depuis 1971 des sommes allant jusqu'à \$20,000. Argent placé sans intérêt, qui leur aurait rapporté ailleurs. Mais ils ne l'ont pas retiré.

Mais ils ne mentent pas quand ils disent ne pas croire au projet, même s'il a été annoncé par le ministre Guy Saint-Pierre. Mieux vaut se cramponner à son incertitude qu'encore une fois perdre ses illusions. Et puis il suffit parfois d'avouer trop sa chance pour qu'aussitôt elle vous quitte.

PERTE

SUITE DE LA PAGE A 1

temporaire de l'Université de Montréal était le seul chantier d'importance à être ouvert hier dans la région métropolitaine.

Une trentaine d'employés de la Ville de Montréal y travaillent sous l'oeil assidu de la police, même s'ils n'ont rien à voir avec le conflit actuellement en cours.

L'attaché de presse du bureau de M. Niding, M. Jacques Delisle, a confirmé à LA PRESSE, en ajoutant que tous les retards apportés à ces travaux seraient catastrophiques.

Le vélodrome doit être terminé pour le 15 juillet s'il veut accueillir les championnats du monde en août. La ferme (support) est complétée à 70 p. cent, et la construction du tablier de roulement commence cette semaine.

Ceux qui n'y sont jamais allés s'imaginent que Cabano est une ville de cabales. C'est loin de la vérité. Circulez dans les rues en pente, vous verrez des maisons confortables, des restaurants, des petites industries, des magasins. Comme partout ailleurs. Mais quelque chose a changé à Cabano. A travers les duperies gouvernementales, promettant des usines qui n'ont jamais vu le jour, les saloperies des grosses compagnies de pâte et papier qui ne voulaient pas qu'une population devienne propriétaire d'une entreprise pour ne pas donner le "mauvais" exemple aux autres, les gens de Cabano ont appris que la réussite ne pouvait venir que d'eux mêmes. Ils se sont serrés les coudes. Un exemple encore une fois économique, là où on ne fait pas de sentiment : en 1966, la Caisse populaire avait un actif de \$300,000. Huit ans plus tard, l'actif est passé à \$3,200,000. Selon le maire Guy Michaud et le gérant de la Caisse populaire, c'est cette différence de \$2 millions et demi qui a fait fonctionner la ville en attendant, aidant à l'établissement de commerces, de nouvelles industries.

Il y a 3,000 sociétaires à la Caisse populaire de Cabano, sur une population de 3,200.

Le maire de Cabano, M. Guy Michaud, conserve une attitude prudente : tant que le contrat n'aura pas été signé entre les différents parte-

naires qui feront fonctionner l'usine, il refuse de s'abandonner à l'optimisme. Mais c'est une question d'heures. Et il a une entière confiance en un Lucien Saulnier, qu'il a connu lors d'un voyage à Copenhague pour aller trouver des fonds, voyage payé par la population de Cabano qui a passé le chapeau pour son maire.

M. Michaud s'est fâché tout rouge quand les déclarations officielles du gouvernement ont dit que les investisseurs de Cabano avaient touché \$600,000 en octroi pour faire différentes études et démarques. "C'est la Société populaire des pâtes et papier de Cabano qui a eu cet argent, pas nous", de dire le maire. Il estime avoir déboursé personnellement \$40,000 de sa poche pour obtenir le projet.

Finalement, cette fameuse cartonnerie, qui emploiera-t-elle? Peu de gens qui sont à Cabano actuellement, sembleraient-ils. Mais bien des jeunes qui s'étaient expatriés ont déjà manifesté l'intention de revenir. Et bien sûr, les localités environnantes fourniront du personnel. A Cabano, l'âge moyen de la population est de 49 ans. Il est trop tard pour employer les trop vieux, les assistés sociaux perpétuels ne seront pas assez qualifiés ou motivés pour travailler. Mais pour Cabano, dont la plus grosse industrie actuellement ne compte qu'une cinquantaine d'employés, une cartonnerie employant 125 personnes, ce sera sans doute un apport industriel important.

Georges Dor "gratuit" à Saint-Antoine-de-Padoue

par Lucien RIVARD

C'est une autre "grande fête de famille" que la Société Saint-Jean-Baptiste de Longueuil a organisée à l'intention de résidents de la place à l'occasion de la Fête de Canadiens-français.

Le chansonnier québécois Georges Dor, un résident de Longueuil, qui a prêté son concours à l'organisation des festivités sera la tête d'affiche de la fête, présentant deux spectacles sur le parvis de l'église Saint-Antoine-de-Padoue, dans le Carrefour des Ancêtres, qui sera le lieu de ralliement.

Aussi invraisemblable que cela puisse paraître à première vue (on se rappellera les exigences des marguilliers face à l'organisation du Festival d'été de Longueuil), les dirigeants de la paroisse n'ont pas cru bon devoir exiger un prix de location pour l'usage du "parvis de l'église" où se produira Georges Dor.

Tous les citoyens de Longueuil de même que ceux de l'extérieur, pourront s'amuser allègrement et sans bourse délier dans le Carrefour des Ancêtres, rue Saint-Charles, qui sera fermé à la circulation pour permettre la tenue des festivités.

Le chansonnier Georges Dor donnera deux spectacles gratuits, à 9 h 30 et 11 h, tandis qu'à l'autre extrémité du Carrefour des Ancêtres, en face de l'hôtel de ville, les plus "trépidants" pourront entendre de la musique "underground" diffusée par une discothèque ambulante.

Les spectacles de Georges Dor seront entrecoupés de danses folkloriques et d'un feu d'artifice qui sera lancé en bordure du fleuve.

Jusqu'aux petites heures du matin on s'amusera ferme dans le Carrefour des Ancêtres. C'est du moins l'assurance que donne M. Jacques Roux, le nouveau président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Longueuil.

Le signal du départ des festivités aura été donné vers 7 h du soir, alors que trois corps de majorettes se rabattront sur le Carrefour des Ancêtres, à partir de la Place Desormeaux, de l'école Gérard-Filion et de l'école Bréboeuf.

Quant au signal de la "fin" des festivités, M. Roux soutient qu'il attendra aux participants de la donner... en osant espérer que ce sera le plus tard possible.

Ça flotte... avec le petit bateau

Chacun pour soi et WHITE SAIL pour tous

A la santé de mon Rhuméo

WOW! Quel punch!

J'aime la pêche avec WHITE SAIL

Moi, je l'adore.

Permission de monter à bord du p'tit bateau

Qui veut jouer au Rhummy 500?

Sacrebleu! WHITE SAIL ça s'prend avec tout!

J'descends chercher de la glace

Qu'est-ce qui fait chanter... c'est les p'tits coups de rhum WHITE SAIL.

WOODS WHITE SAIL White Rum

WHITE SAIL
Le rhum blanc léger de bonne compagnie.
White Sail est un rhum coupé tout spécialement pour répondre au goût du jour.
Et le fait qu'il est reconnu comme le meilleur des rhums blancs dans la plupart des tests, le prouve.
Un produit Thomas Adams Distillers Ltd. ... Notre premier souci, c'est la qualité.

LOGEXPO

SUITE DE LA PAGE A 1

ferts au public, contrôler la publicité qui en sera faite de même que les réservations.

Les hôteliers et les propriétaires d'habitations offrant plus de six logements qui contreviendraient aux règlements qui seront édictés seront passibles d'amendes de \$300 à \$1,000 pour la première infraction et de \$1,000 à \$3,000 à la deuxième offense. Dans les autres cas, l'amende sera d'au plus \$200 la première fois et de \$300 à \$400 par la suite.

Le "Logexpo" des Jeux aura en outre pour mission d'assurer la coordination, d'exercer la surveillance et de fournir de l'information à l'égard des logements loués durant l'été des Olympiques.

- A cette fin, il devra notamment :
 - faire un recensement des logements disponibles ;
 - maintenir un service d'information ;

- coordonner les activités de tous ceux qui s'occuperont de location de logements durant la période des Jeux ;
- vérifier ou, le cas échéant, fixer les taux maximum de location ;
- voir à l'application des règlements sur la publicité qui seront édictés par le gouvernement.

La loi s'appliquera, outre sur les îles de Montréal, Laval et Bizard, dans 19 comtés environnants, soit de Vaudreuil-Soulanges jusqu'à L'Assomption sur la rive nord et de Huntingdon jusqu'à Richelieu et Drummond sur la rive sud. De plus, ce territoire pourra être étendu au besoin par le gouvernement.

FTQ

SUITE DE LA PAGE A 1
les peuvent signer de telles ententes. Les compagnies qui ont signé n'ont aucun droit de le faire."

Choquette "modernise" la loi des alcools

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a déposé hier un projet de loi amendant la Loi de la Commission de contrôle des permis d'alcool, qui, selon la propre prétention du ministre, "modernise" la loi existante.

Une des principales innovations apportées est de rendre automatique l'obtention du "permis d'épicerie" sans que le requérant doive faire la preuve que sa demande est "d'intérêt public". Actuellement, un détenteur de permis peut s'objecter à la demande d'un autre épicerie en alléguant qu'un quartier donné est déjà suffisamment bien servi pour ce qui est de la vente de la bière. "Dorénavant, nous allons laisser jouer la concurrence", a indiqué M. Choquette.

La vente de la bière demeure cependant interdite dans les chaînes d'alimentation tels Steinberg et Dominion.

Autre nouveauté, la vente de l'alcool ne sera plus prohibée le jour d'un scrutin municipal ou scolaire.

Par ailleurs, lorsqu'un permis sera annulé, son détenteur ne pourra en obtenir un autre avant un an. Qui plus est, aucune personne ne pourra obtenir avant un délai d'un an un permis pour exploiter un débit d'alcool ayant fait l'objet d'une suspension de permis.

Comme on le comprendra, cette dernière mesure vise à éviter que le propriétaire d'un établissement dont le permis a été suspendu contourné cette suspension en vendant son établissement à un ami agissant simplement comme prête-nom. Ce tour de passe-passe s'est produit à quelques reprises, à Montréal, au cours des dernières années.

D'autre part, les détenteurs de permis de bar pourront exploiter leurs établissements dès dix heures le matin jusqu'à trois heures le lendemain matin. Dans les théâtres, un bar pourra être ouvert jusqu'à la fin du spectacle.

De 23 à 12 permis

Le projet de loi déposé par M. Choquette réduit de 23 à 12 le nombre de permis que la Commission de contrôle pourra accorder.

Le nombre de chambres requis pour qu'un établissement soit considéré comme un hôtel ou un motel est réduit de 50 à 30 à Montréal et Québec, de 15 à 10 dans les cités et villes et de 10 à six dans les autres cas.

Le permis de bar pourra désormais être exploité dans un établissement distinct d'un hôtel même lorsqu'on y présente des spectacles ou qu'on y pratique la danse, pourvu que ce soit dans une municipalité de plus de 2,000 habitants.

Enfin, le nombre de commissaires à la Commission de contrôle des permis d'alcool est porté de quatre à six.

Silence complet autour d'une perquisition

Aucun porte-parole du ministère fédéral du Revenu n'a voulu confirmer ou nier la nouvelle publiée dans Le Jour, en fin de semaine, à l'effet que des agents du même ministère auraient effectué une perquisition, jeudi dernier, dans les bureaux de la société Marine Industries, à Sorel.

Aucun commentaire n'a été émis par Marine Industries non plus. Ou on n'était pas au courant parce qu'on rentrait de vacances... ou on n'avait pas l'autorisation de donner la moindre information.

Selon Le Jour, des documents comptables auraient été saisis en rapport avec certaines déclarations d'impôt de la compagnie, qui appartient, dans une proportion de 55.1%, à la Société Générale de Financement du Québec.

Selon le rapport annuel de la société présenté le 16 août 1973, par le président Gérard Filion, 20.5% des parts appartiennent à la "Compagnie de Charlevoix Ltée" — le holding familial des enfants de M. Joseph-A. Simard. Par ailleurs, le premier ministre Robert Bourassa, son épouse, Mme Andrée Simard, ses beaux-frères René et Claude Simard (le ministre), Mme Michèle Simard-Bernier, épouse de M. Guy Bernier, se partagent moins de 3% des parts de Marine Industries.

Tout pour mieux transmettre vos données.

Ce qui fait la force d'une entreprise, grande ou petite, c'est son système d'information. Le Groupe des communications informatiques vous offre tout ce qu'il faut pour mieux transmettre vos données d'affaires.

Le premier réseau numérique de transmission des données, et les terminaux tout usage qui peuvent y être raccordés, assureront votre entreprise d'un système global de communications informatiques qui répondra à tous vos besoins.

Le réseau, conçu à la suite de recherches poussées, est sous la surveillance constante de nos spécialistes, forts de vous offrir les ressources et les produits qui permettent un rendement maximal.

Que votre entreprise échange des données d'un océan à l'autre, ou tout juste de l'autre côté de la rue, nous vous offrons tout pour mieux les transmettre.

Dataroute. Pour mieux transmettre vos données.

Le réseau Dataroute a grandement amélioré les communications informatiques au Canada depuis 1973.

Il s'agit d'un service de communication numérique qui utilise un nouveau procédé de transmission.

C'est le chef de file des autres systèmes. Il réduit les problèmes, les erreurs, les retransmissions et les soucis causés par l'équipement. En somme, moins de maux de tête... et dans certains cas, des réductions de tarifs atteignant 90%.

Datacom 300. Pour mieux communiquer vos données.

La communication, c'est le nerf d'une entreprise. Voici le Datacom 300, une imprimante à clavier compacte. Appareil silencieux, économique et d'usage facile, il peut servir d'entrée-sortie à un ordinateur à temps partagé ou de terminal pour l'inscription des commandes, la facturation, les salaires et les systèmes d'information de gestion.

Le Datacom 300 peut être équipé d'une perforatrice de bande et d'une lectrice de bande perforée qui augmentent ses capacités de transmission.

Branchez-le à notre réseau Dataroute et vous aurez en mains l'outil idéal pour mieux communiquer vos données.

Vucom 1. Pour mieux visualiser vos données.

Le Vucom 1 est un terminal d'affichage. Ce que vous voyez à l'écran, c'est ce qui est transmis à l'ordinateur.

C'est un instrument servant à la programmation, à la solution de problèmes et à la préparation de textes. On l'utilise aussi comme terminal dans le traitement quotidien des données. Vos informaticiens lui trouveront bien d'autres possibilités, suivant vos besoins.

Faxcom. Pour mieux transmettre vos documents.

C'est la poste-éclair, ou presque! Pas plus gros qu'une machine à écrire, le Faxcom transmet vos photos, lettres, dessins et autres documents par l'entremise du réseau téléphonique.

Le destinataire reçoit une copie exacte de l'original. Il suffit d'un téléphone et d'un appareil Faxcom, et vos documents format 8-1/2" x 11" sont reproduits par un autre Faxcom, n'importe où... en trois minutes.

Tout pour mieux transmettre vos données.

Quelle que soit l'information, nous avons tout pour mieux la transmettre. Consultez le Groupe des communications informatiques. Appelez la téléphoniste et demandez le Zenith 33000; il n'y a pas de frais d'interurbain.

Le Groupe des communications informatiques

Bell Canada

en collaboration avec

Alberta Government Telephones
B.C. Tel
Manitoba Telephone System
Maritime Tel & Tel
NB Tel
Newfoundland Telephone Co. Ltd.
Saskatchewan Telecommunications



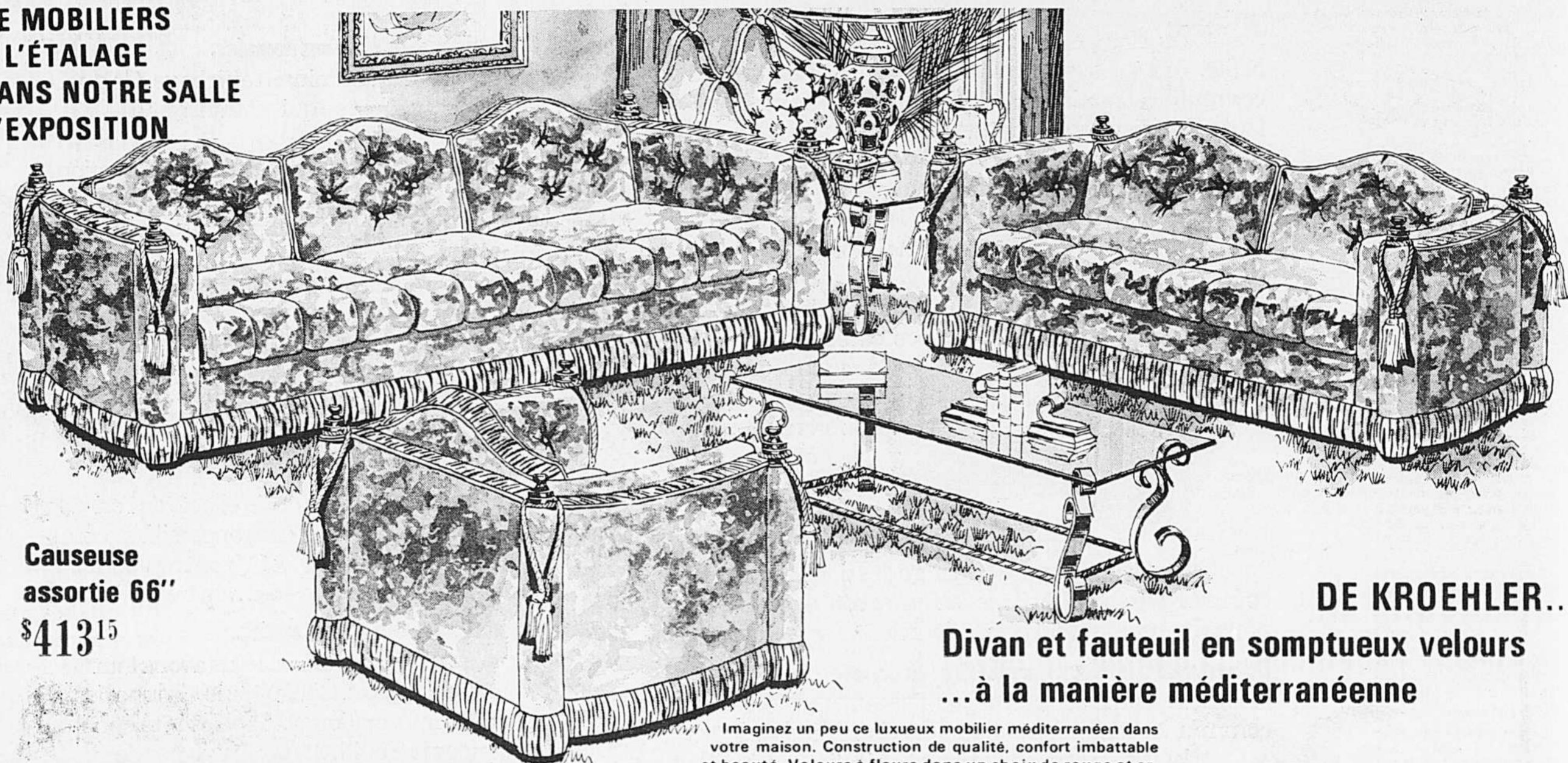


JEUDI

ON EN REVIENT

**Un choix
faramineux**

**...DES CENTAINES
DE MOBILIERS
À L'ÉTALAGE
DANS NOTRE SALLE
D'EXPOSITION**



**Causeuse
assortie 66''
\$413¹⁵**

DE KROEHLER...

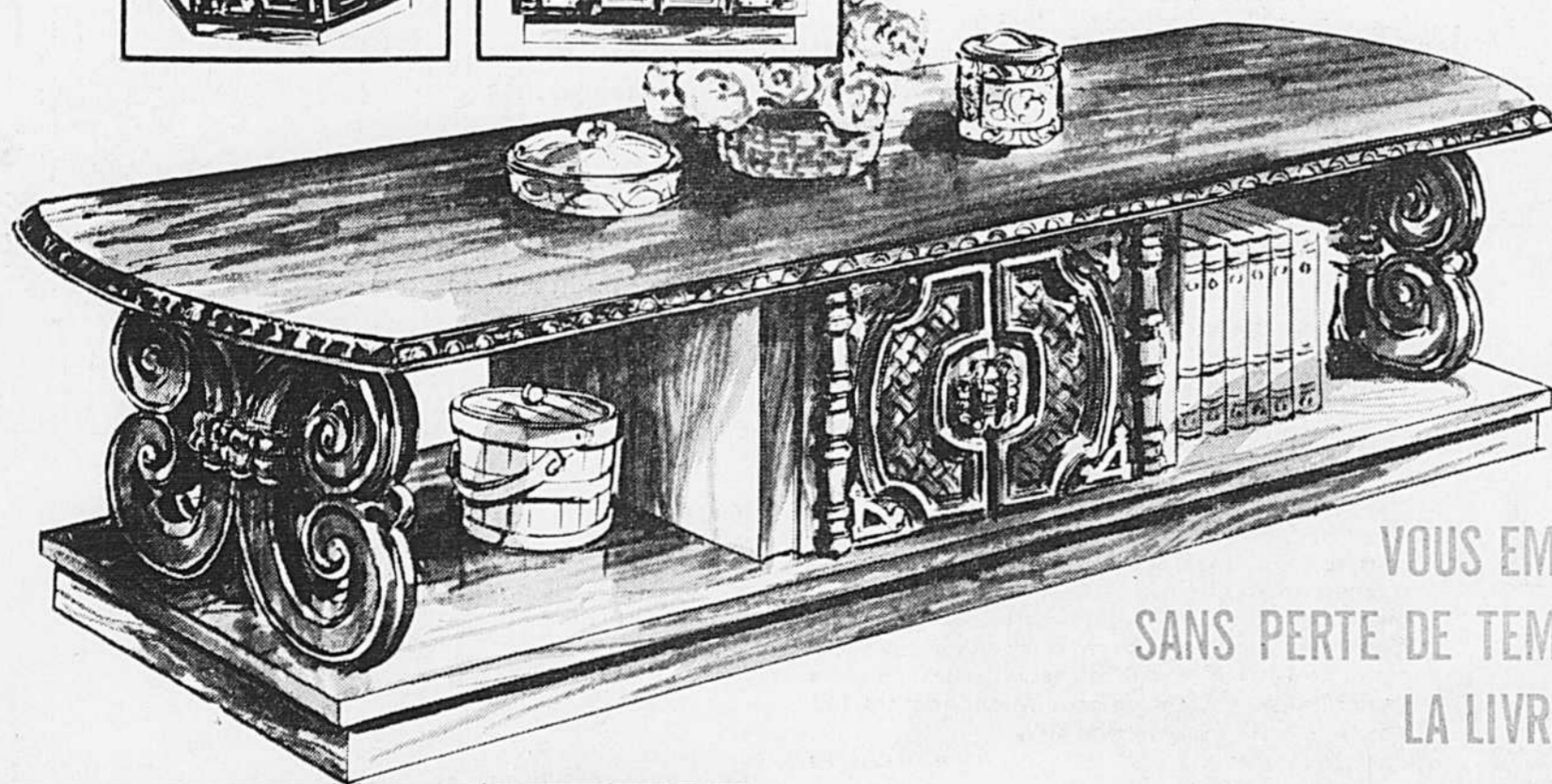
**Divan et fauteuil en somptueux velours
...à la manière méditerranéenne**

Imaginez un peu ce luxueux mobilier méditerranéen dans votre maison. Construction de qualité, confort imbattable et beauté. Velours à fleurs dans un choix de rouge et or, passepoilée en rouge uni ou noir et or. Jolis accoudoirs incurvés de chaque côté du sofa et de la causeuse. Les dossiers sont divisés et découpés en harmonie avec la ligne du mobilier. L'intérieur des accoudoirs est rembourré de mousse et capitonné pour un aspect fini. Bordures en velours rasé au bas au-dessus des accoudoirs, des dossiers et des coussins arrière. De superbes glands sont suspendus négligemment des quenouilles aux quatre coins du meuble. Bordure à ressorts aux sièges et construction de base également à ressorts sous les coussins rembourrés de mousse.

DIVAN 95'' et FAUTEUIL

\$809⁰⁹

KROEHLER



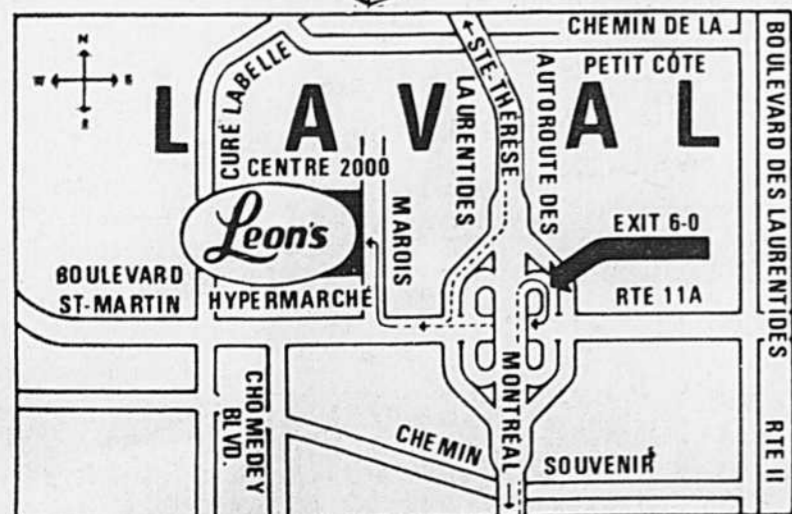
SOLDE SPÉCIAL
Magnifiques tables espagnoles
à prix unique modique.

Fini chêne foncé, sculptures exubérantes aux extrémités et batants à effet de vannerie. Ferrures en laiton d'allure ancienne.
Commode hexagonale 29'' x 29''
Commode carrée 27'' x 27''
Cocktail 62'' x 22''

AUBAINE FANTASTIQUE

\$488⁶

**VOUS EMPORTEZ IMMÉDIATEMENT VOS ACHATS
SANS PERTE DE TEMPS — OU NOUS VOUS EN GARANTISSONS
LA LIVRAISON EN-DEDANS DE 48 HEURES**

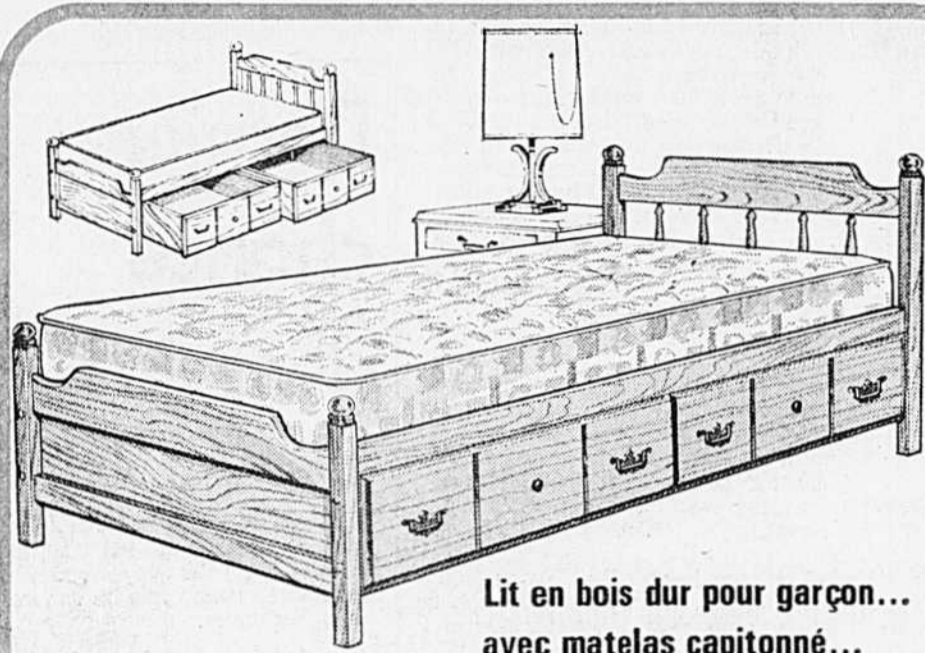


**Centre 2000, boulevard Saint-Martin,
sortie 6 ouest, Laval, à 20 minutes du**

**LUNDI, MARDI, MERCREDI: 9h à 18h-JEUDI,
3 1/2 millions pi. cu. d'Entrepôt**

VEND ET SAM.

CHARGÉ D'ÉPARGNES



Lit en bois dur pour garçon...
avec matelas capitonné...
et tiroirs de grande capacité

Lit de 39", style colonial, fini bel érable à l'ancienne. Solide construction en bois durs. Tiroirs à grande capacité et ferrures de style colonial. Matelas à ressorts et planche de soutien.

\$138³⁷

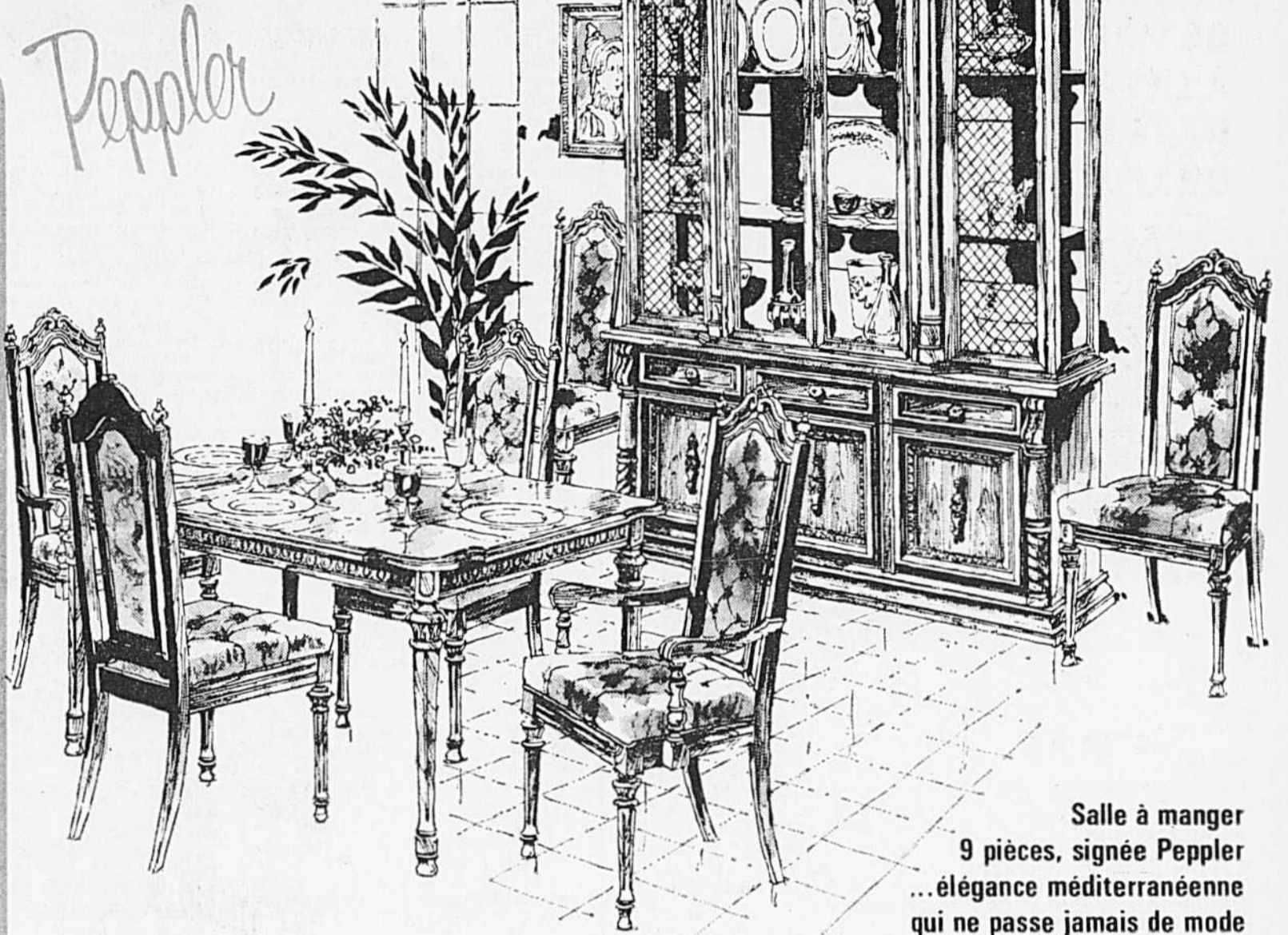


Dinette ultramoderne 5 pièces à chaises pivotantes de Liberty

Chaises à dossiers de plastique transparent fumé et arrondis pour plus de confort. Magnifique surface arborite façon marbre et bordure protectrice en Mylar. Quatre chaises pivotantes à piétement de chrome brillant et beau revêtement de vinyle à fleur. Ovale 36" x 48".

\$1676¹

Table à piétement double s'ouvrant jusqu'à 60"



Peppler

Salle à manger
9 pièces, signée Peppler
...élégance méditerranéenne
qui ne passe jamais de mode

Un mobilier qui a fort belle allure... design méditerranéen de la plus nouvelle tendance mais en accord avec la plus pure tradition. Fini pacanier atténué Madiera au lustre spécial du fait qu'il est poncé main. Les moulures, sculptures et ferrures authentiques ajoutent à la superbe qualité de Peppler. Le mobilier comprend le buffet de 66" x 18" x 30" avec partie supérieure de 65" x 16" x 50" comportant éclairage intérieur et battants à treillis. Table 60" x 42" x 29" de haut. DEUX FAUTEUILS et QUATRE CHAISES avec sièges et dossiers à revêtement de velours.

Prix de liste suggéré

\$1,041⁷⁰

Peppler



Magnifique chambre des maîtres,
3 pièces... signée Peppler

Ce classique de Peppler est tout à fait dans l'esprit méditerranéen, d'une parfaite exécution, fini très beau chêne brun, avec bois durs et contreplaqués de pacanier. Moulures et sculptures à grand effet. Construction de qualité avec casiers antipoussière, miroir très épais, tiroirs en queues d'aronde, structures en bois séché au four, surfaces et pignons en bois durs. Ce mobilier comporte également la grande armoire de 42" x 20" x 67" de haut. Commode triple de: 78" x 20" x 31 1/2" de haut. Miroir encadré 40" x 54". Tête de lit sculptée de 60".

Prix de liste suggéré

\$686⁷⁸

à l'ouest de l'Autoroute des Laurentides
centre-ville. Adjacent à Hypermarché

VENDREDI: - 9 h à 21 h - SAMEDI: 9 h à 17 h

et salle d'Exposition

Plan de financement disponible

Leon's
LES MEUBLES QUE LEON'S EXPOSE ET ENTREPOSE
C'EST ÉPARGNER QUE D'IMPORTER



Chabot attendra de voir, si...

par Pierre-Paul GAGNE
envoyé spécial de LA PRESSE

VICTORIA — Même s'il n'a pas encore pris de décision définitive, James Roland Chabot, 47 ans, député créditiste provincial du comté de Columbia River, en Colombie-Britannique, songe sérieusement à accepter de se présenter à la direction du Crédit social du Canada si M. Réal Caouette décide de prendre sa retraite l'automne prochain.

Malgré son fort accent anglais et une certaine méconnaissance des événements qui se sont produits au Québec depuis les dernières années, M. Chabot ne pense pas qu'il aurait de la difficulté à s'intégrer dans les rangs du parti fédéral et à être accepté par les militants québécois.

On se souviendra que la candidature éventuelle de M. Chabot à la direction du Crédit social a obtenu un sérieux coup de pouce, il y a environ un mois, lorsque M. Caouette avait lui-même suggéré son nom comme étant un de ceux qui pourraient avantageusement le remplacer à la tête du parti.

Hospitalisé à ce moment-là à Rouyn-Noranda, M. Caouette avait ainsi mis un terme à la campagne du leadership qui semblait déjà vouloir s'amorcer au sein du Crédit social, notamment de la part du député de Champlain, M. René Matte.

M. Caouette avait alors soutenu qu'une des principales raisons pour lesquelles il verrait très bien M. Chabot le remplacer était le fait que celui-ci était parfaitement bilingue et que son élection à la direction du parti donnerait un caractère plus national au Crédit social.

Malgré tout, la majorité des militants créditistes québécois se demandèrent alors qui était cet homme que Réal Caouette semblait vouloir favoriser pour le remplacer.

Québécois d'origine

James Roland Chabot est un Québécois d'origine qui a décidé de s'établir en Colombie-Britannique, il y a 26 ans. A ce moment-là, il travaillait pour le Canadien Pacifique et on l'avait temporairement envoyé dans l'Ouest pour travailler à la réparation de rails de chemin de fer détruit à la suite du débordement de la rivière Frazer.

"J'ai aimé la Colombie-Britannique et j'ai décidé d'y rester", dit-il simplement pour expliquer pourquoi il décida alors de s'exiler définitivement du Québec.

M. Chabot admet qu'il n'a pas toujours été créditiste. Ce sont les "bonnes réalisations" du gouvernement Bennett, affirme-t-il, qui l'ont convaincu à la doctrine créditiste.

Après une tentative infructueuse aux élections fédérales de 1957, M. Chabot réussit à se faire élire député créditiste au parlement de Victoria en 1963. Depuis ce temps, il a réussi à se faire réélire trois fois, sa majorité ayant cependant été fort grugée, lors des élections de septembre 1972, quand le gouvernement néo-démocrate du premier ministre Dave Barrett a pris le pouvoir après 20 ans de régime créditiste.

Dans le dernier Parlement dirigé par M. Bennett, M. Chabot a été nommé ministre du Travail et c'est à ce titre, soutient-il, qu'il a pu se familiariser avec certains problèmes du Québec, notamment lors de ses rencontres avec son homologue québécois, M. Jean Cournoyer.

Malgré tout, lorsqu'on lui pose des questions sur le Québec, notamment sur le projet de loi 22 et sur le projet de la baie James, M. Chabot refuse de donner son opi-



James Roland CHABOT des appuis au Québec

nion, affirmant qu'il ne possède pas assez de détails pour se prononcer.

Réapprendre le français

S'il décide de se porter candidat à la direction du Crédit social, M. Chabot estime qu'il ne lui faudra pas beaucoup de temps pour réapprendre le français correctement (il le parle avec un fort accent anglais et son vocabulaire est plutôt mince) et pour se familiariser avec les principaux dossiers concernant le Québec.

Il affirme, par ailleurs, ne pas avoir été surpris de voir M. Caouette mentionner son nom comme étant un de ses éventuels successeurs les plus talentueux. A cet égard, il soutient que deux autres députés créditistes fédéraux (dont il refuse de dévoiler les noms) l'ont également assuré de leur appui advenant qu'il pose sa candidature à la direction créditiste.

Toutefois, M. Chabot ne prendra pas de décision avant au moins un mois, peut-être plus. D'une part, il veut attendre de voir si, effectivement, M. Caouette va se retirer et, d'autre part, il veut prendre le temps d'analyser les résultats du prochain scrutin.

Même s'il ne le dit pas clairement, sa décision pourrait bien dépendre, en bonne partie, des performances qu'enregistrera le parti lors des élections du 8 juillet prochain.

En attendant, M. Chabot affirme que la politique provinciale et la lutte au régime "socialiste" de M. Barrett l'occupent amplement. "C'est le gouvernement le plus extrémiste que je n'ai jamais vu au Canada, soutient-il, et à ses côtés, les gouvernements néo-démocrates du Manitoba et de la Saskatchewan ont l'air de gouvernements libéraux".

Un autre des facteurs qui pourrait bien donner à réfléchir à M. Chabot avant de se lancer dans la course à la direction du Crédit social consiste en la faiblesse des créditistes sur la scène fédérale. Pour les élections du 8 juillet, ceux-ci ne brigueront les suffrages que dans 10 des 23 circonscriptions de la Colombie-Britannique et, du propre aveu de M. Chabot, aucun des candidats créditistes ne possède de bonnes chances de se faire élire.

Or, M. Chabot sait pertinemment que s'il devait être élu à la tête du Crédit social, la plupart des militants (qui proviennent malgré tout du Québec) s'attendraient à ce qu'il réussisse à donner une dimension nationale à leur parti. Ce serait là un défi de taille pour le remplaçant de M. Caouette et M. Chabot n'a pas encore décidé de le relever.

Le retour à la politique de Duff Roblin en intrigue plus d'un..

par Marcel DESJARDINS
envoyé spécial de LA PRESSE

PETERBOROUGH — Si on avait dit à Duff Roblin qu'il aurait à défendre son dossier d'ancien premier ministre manitobain pour se faire élire dans le comté fédéral ontarien de Peterborough, il ne l'aurait certainement pas cru.

Pourtant, c'est ce qui lui arrive depuis que "The Peterborough Examiner", un journal de la chaîne Thompson, a publié une pleine page portant exclusivement sur l'une des facettes les moins brillantes de l'administration conservatrice Roblin, c'est-à-dire la construction d'un moulin à papier à Le Pas, dans le nord-ouest du Manitoba, par la Churchill Forest Industries.

Les différents gouvernements conservateurs et NDP qui se sont succédés à la direction des affaires manitobaines ont englouti \$115 millions dans ce projet lancé en 1965 avec la bénédiction de M. Roblin.

En 1971, à la demande de l'opposition conservatrice manitobaine, le gouvernement néo-démocrate de M. Ed Schreyer a institué une enquête pour éclaircir les circonstances entourant le financement du projet par des intérêts suisses.

"The Examiner" a accueilli la candidature de Duff Roblin à Peterborough de façon plutôt froide pour ne pas dire hostile en lui dédiant un éditorial intitulé "Who needs him?" (Qui a besoin de lui?). Les faits rapportés par "The Examiner" sont exacts, sauf que la présentation du reportage et les titres qui le coiffent insinuent carrément que Roblin pourrait être "ramené" à Winnipeg pour faire face à ses pairs. Le journaliste laisse aussi l'impression d'avoir redécouvert un petit Watergate manitobain pour le bénéfice des Ontariens.

Stupeur dans l'organisation

Les conservateurs, pour leur part, soutiennent que le journal insinue ni plus ni moins que M. Roblin est "un croche".

Les articles de "The Examiner" ont jeté la stupeur au sein de l'organisation conservatrice, qui s'attendait plutôt aux reproches habituels adressés aux parachutés. Il ne fait aucun doute que M. Roblin est un parachuté dans Peterborough, une circonscription libérale de 45.000 votants située à 180 milles au sud d'Ottawa, à 80 milles de Toronto, et à 30 milles à l'ouest de Port Hope, une localité située en bordure de la route 401.

Jusqu'ici, il a été impossible de relier les initiatives du journal aux adversaires politiques de M. Roblin dans le comté, même si on sait que les libéraux manitobains se sont chargés de communiquer la feuille de route de l'ancien chef conservateur du Manitoba à leurs collègues libéraux de Peterborough.

Un système de transport en commun dès l'arrivée de nouveaux citoyens

par Pierre VENNAT
envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO — Un gouvernement conservateur mettrait l'accent sur l'établissement d'un système de transport en commun dans tout développement domiciliaire futur.

Tout comme il accorderait plus d'autonomie aux municipalités pour décider elles-mêmes du réaménagement de leur territoire.

En fait, selon les conservateurs, l'établissement d'un système de transport en commun doit se faire en même temps, sinon précéder l'arrivée de nouveaux citoyens, plutôt que de suivre le développement comme c'est trop souvent le cas actuellement.

Qui plus est, ce transport en commun est une responsabilité gouvernementale conjointe des municipalités, des provinces et du fédéral et ne saurait plus être laissé à l'entreprise pri-



Duff ROBLIN un petit Watergate

Les organisateurs conservateurs espéraient précisément combattre le ressentiment suscité par le parachutage de leur candidat en faisant valoir la grande expérience personnelle de M. Roblin à titre d'ancien premier ministre du Manitoba de 1958 à 1967. A cette époque, M. Roblin démissionnait pour briguer les suffrages à la direction du Parti progressiste-conservateur du Canada, une lutte qu'il perdit aux mains de l'actuel leader, M. Robert Stanfield.

Les premiers moments de stupéfaction passés, les conservateurs de Peterborough se sont vite ressaisis et se sont rendu compte que "le coup bas" de "The Examiner" (la direction du quotidien affirme qu'il s'agit plutôt d'un travail recherché comme tous les journaux en font) pouvait peut-être rallier les troupes dans le comté.

Bien des conservateurs qui boudaient Duff Roblin, parce qu'il n'était pas un "nativiste", furent piqués au vif par l'absence de "fair play" de "The Examiner" et décidèrent de mettre fin à leur neutralité de circonstance.

Les observateurs intrigués

Le retour à la politique de Duff Roblin n'est pas sans intriguer bien des observateurs de la scène politique. On sait cependant que son retour fait partie de l'effort de recrutement effectué par le PC un peu partout en Ontario. Originellement, on lui destinait, semble-t-il, le comté d'Oxford, laissé vacant par suite du décès du député sortant, Wallace Nesbitt. Cependant, le parachute qu'on préparait à M. Roblin pour Oxford ne s'est pas ouvert de la façon prévue et c'est "un gars de la place", le Dr Bruce Halliday, qui porte aujourd'hui la bannière conservatrice.

C'est à ce moment que des mili-

tants conservateurs de Peterborough ont invité M. Roblin à se faire élire dans leur comté et cela après avoir pressenti les conservateurs locaux qui auraient pu nourrir des ambitions fédérales.

M. Roblin, qui vient tout juste de célébrer son cinquantième anniversaire de naissance, est bilingue. Pour être candidat de Peterborough, il a abandonné la présidence de la Canadian Pacific Investments, une filiale de l'empire du CP. Quand on lui demande pourquoi il a quitté les affaires pour revenir à la politique, il répond que le défi est plus grand dans les parlements, surtout si on est au pouvoir, comme il le prouve à son parti, et si on y remplit des fonctions de ministre, comme le laissent entendre ses organisateurs. "Roblin serait ministre dans un gouvernement Stanfield", répètent-ils fréquemment.

Il se trouve aussi d'autres gens en politique pour laisser entendre que M. Roblin pourrait bien, advenant un autre revers des conservateurs, envisager d'être candidat à la succession de M. Stanfield. Cependant, dans son entourage, on se garde bien d'aborder ce sujet fort délicat à l'heure actuelle. On veut absolument éviter toute espèce de rumeur que cette question pourrait faire naître.

Faulkner pourrait fracasser ses rêves

Hugh Faulkner, âgé de 41 ans, un Montréalais de naissance, le secrétaire d'Etat dans le présent gouvernement libéral, pourrait cependant se charger de fracasser tous les rêves entretenus par M. Roblin et les conservateurs de Peterborough.

Elu pour la première fois en 1962, M. Faulkner, assez paradoxalement, a dû lui aussi se faire accepter graduellement à l'époque par les gens de Peterborough même s'il enseignait dans la région.

Politicien traditionnel, Hugh Faulkner estime que l'appui qu'on lui accorde dans son comté est surtout personnel et que l'étiquette et le chef du parti viennent ensuite. En 1972, il fut l'un des rares députés libéraux ontariens à protéger sa majorité. Celle-ci fut de 2.400 votes.

M. Faulkner ne tient absolument pas à ce que l'on relie les reportages de "The Examiner" aux libéraux. Le ministre fédéral de la Culture et du Bilinguisme rappelle que le journal, le seul quotidien local, ne l'a jamais tellement appuyé lors des élections. Il raconte qu'il a lui-même formé un comité de citoyens, il y a quelques années, pour protester contre la détérioration du contenu rédactionnel enregistré à la suite de la vente de "The Examiner" par la famille libérale Robertson Davies aux intérêts Thompson.

Pour autant, M. Faulkner ne s'apitoie pas sur le sort de son principal

adversaire. Il souligne habilement que M. Roblin aura, en effet, à s'expliquer, mais qu'il n'a pas l'intention d'entretenir personnellement cette controverse.

M. Faulkner est l'un des candidats libéraux ontariens qui trouvent la campagne nationale de son chef, M. Trudeau, fort utile dans son comté, cette année. Quant à lui, il s'agit d'un changement intéressant par rapport à 1972, alors que la performance de M. Trudeau agaçait les gens de son comté.

Il reconnaît aussi que la présence de Duff Roblin dans la lutte l'obligera à demeurer beaucoup plus dans son comté d'ici le 8 juillet, son adversaire conservateur n'étant certainement pas un candidat qu'on peut prendre à la légère dans une élection comme celle-ci.

Dernière chance demain!

par Denis VINCENT

Demain, dernière chance pour les personnes possédant les qualités requises pour voter aux élections fédérales de se faire inscrire sur les listes électorales.

En fait, ce sont toutes les demandes de correction, et même les radiations qui doivent être faites au plus tard demain.

Au début de la semaine prochaine, les réviseurs rendront des décisions finales et la liste sera alors définitive.

La loi fédérale des élections est plus simple au chapitre de la révision de la liste électorale que celle qui régit l'élection provinciale au Québec.

L'électeur qui veut s'inscrire sur la liste n'a qu'à téléphoner au président d'élection de son comté. S'il ne pouvait pas se présenter à un bureau de révision hier, aujourd'hui ou demain, deux agents-réviseurs pouvaient depuis vendredi dernier se rendre chez lui pour vérifier sa qualité d'électeur.

De plus, une seule personne constitue un bureau de révision et non pas trois comme dans la loi provinciale. Il n'est donc pas question que le parti au pouvoir suggère le nom d'une personne pour chaque bureau dans les sections urbaines, que le chef de l'Opposition fasse de même, que les deux tentent de s'entendre sur le choix d'un président. Au fédéral, les réviseurs sont nommés par un juge, un réviseur pour chaque district, chaque circonscription électorale pouvant compter un nombre plus ou moins important de districts.

Dans les sections rurales, la procédure est encore simplifiée, comme c'est également le cas dans la loi provinciale, le législateur présument que les électeurs se connaissent davantage.

Lors de la période d'énumération, 1.338.642 électeurs ont été recensés dans les 25 comtés de Montréal (île de Montréal, Ile Jésus et comtés municipaux de Vaudreuil et Soulanges).

Sept comtés avaient plus de 70.000 électeurs, Saint-Michel venant en tête de liste avec 80.130 votants inscrits. Par ailleurs, six comtés comptaient moins de 40.000 électeurs, Saint-Henri et Saint-Jacques se situant au bas de la liste avec 28.240 et 23.732 votants inscrits respectivement.

Le logement: une véritable histoire d'horreur en C.-B.

par Pierre-Paul GAGNE
envoyé spécial de LA PRESSE

VANCOUVER — Plus encore que le problème général de l'inflation, c'est celui de l'habitation qui risque de constituer le véritable talon d'Achille des libéraux en Colombie-Britannique.

Dans les grands centres urbains, principalement à Vancouver, on pourrait résumer à peu près de la façon suivante le problème de l'habitation:

— les logements à louer se font de plus en plus rares;

— les terrains disponibles pour la construction domiciliaire sont pratiquement introuvables;

— le nombre de maisons à vendre diminue continuellement et le prix de ces maisons a atteint, depuis la dernière année, un sommet inégalé partout ailleurs à travers le Canada, sauf à Toronto.

A cet égard, les annonces classées du Vancouver Sun de samedi dernier étaient fort éloquentes:

"Maison familiale à vendre. Trois chambres à coucher. Terrain de 33' x 120'. Banlieue \$46.900."

"Maison en stucco. Deux chambres

à coucher et possibilité d'en aménager deux autres au sous-sol. Garage chauffé \$44.900."

"Maison à vendre pour cause de départ. Sous-sol aménagé. Trois chambres à coucher. Vaste cuisine. Occasion unique: \$42.400."

Une histoire d'horreur

Ces chiffres, qui se situent à peu près dans la moyenne du prix des maisons à vendre à Vancouver, semblent constituer, en Colombie-Britannique, une véritable histoire d'horreur.

"Contrairement à Montréal, expliquait l'autre jour un journaliste local, les habitants de Vancouver possèdent une mentalité de propriétaire et non de locataire. D'ailleurs contrairement aussi à Montréal, il y a ici beaucoup plus de propriétaires que de locataires. A Vancouver, un jeune couple ne vit habituellement en appartement qu'en attendant de pouvoir s'acheter une maison. Dans l'esprit des gens, il est plus important de posséder une maison que d'avoir une auto neuve."

Il faut dire, à la décharge des politiciens, que le facteur géographique

est le premier élément à jouer contre la construction domiciliaire. Ainsi, en Colombie-Britannique, seulement 6 p. cent du sol est arable et les deux tiers de ce pourcentage sont réservés à l'agriculture et à l'élevage.

C'est donc dire que la très grande majorité des habitants de la Colombie vivent sur 2 p. cent du territoire de la province.

Par ailleurs, la ville même de Vancouver se trouve à être extrêmement limitée dans son développement puisqu'elle est bornée, au sud, par les Etats-Unis, à l'ouest, par le Pacifique, au nord, par les montagnes Rocheuses, et à l'est, par la vallée de la rivière Frazer.

Ce phénomène, à lui seul, explique certainement en bonne partie une des facettes du problème de l'habitation à Vancouver: les terrains, en plus d'être introuvables, coûtent presque aussi cher que les maisons elles-mêmes.

A ce problème géographique se greffe également un problème démographique puisque, au cours des dix dernières années, le taux d'accroissement de la population en Colombie-

Britannique a été le double de celui du Canada dans son entier. D'octobre 1972 à octobre 1973, en particulier, ce taux a été deux fois et demie plus élevé que dans le reste du pays.

Répercussions politiques

Malgré tout, le problème de l'habitation en Colombie-Britannique risque d'avoir des répercussions considérables sur l'élection fédérale du 8 juillet prochain.

Non seulement, à chaque assemblée politique, les candidats doivent subir un barrage de questions sur ce problème, mais en plus, c'est précisément à Vancouver que le premier ministre Trudeau a senti le besoin d'annoncer, il y a environ dix jours, la première phase de son plan visant à favoriser l'achat de maisons à coût moyen.

Ce plan, comme on le sait, vise à faire baisser le prix des maisons et, ainsi, permettre à un plus grand nombre de salariés de devenir propriétaires de leur résidence. Pour ce faire, un coût moyen des maisons est déterminé pour chaque région du Canada et la Société centrale d'hypothèques et

de logement n'est autorisée à financer 95 p. cent du coût d'achat de chaque maison qu'à condition que leur coût total soit inférieur au coût moyen déterminé par le gouvernement.

A Vancouver, les journaux locaux n'ont pas mis longtemps à répondre au programme de M. Trudeau en soutenant que le coût moyen fixé pour la Colombie-Britannique était beaucoup trop bas. Dès le lendemain, le quotidien "The Province" titrait en première page: "Le plan du premier ministre Trudeau: une farce."

Toujours en page "une" du journal, on montrait, disait-on, la photographie de la seule maison à vendre de Vancouver qu'on ait trouvée et qui répondait aux nouvelles normes du gouvernement fédéral établies pour la Colombie-Britannique.

Cette maison, pour laquelle on demandait \$31.000, ressemblait d'ailleurs beaucoup plus à un taudis qu'à autre chose. L'agent d'immobilier qui l'avait à sa charge spécifiait d'ailleurs dans son annonce: "Spécial pour les amateurs de bricolage."

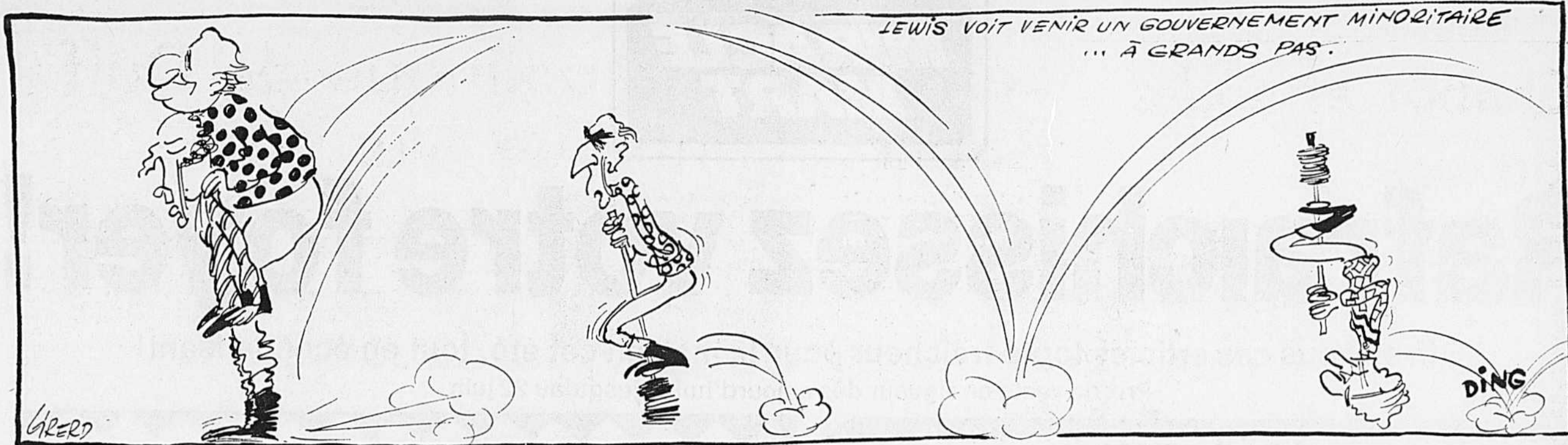
Cette histoire, on s'en doute bien, a fait rire tout Vancouver à l'exception des candidats libéraux et du ministre

responsable des Affaires urbaines, Ron Basford, qui est lui-même candidat libéral dans le comté de Vancouver-centre. Celui-ci, au cours des jours qui ont suivi, a senti la nécessité de multiplier les conférences de presse en Colombie-Britannique pour expliquer qu'on avait mal interprété le plan du premier ministre.

Une chose est certaine, il ne vient pas un chef politique en Colombie-Britannique depuis le début de la campagne électorale sans que celui-ci ne sente le besoin de parler du problème de l'habitation.

Et, pendant que les différents partis politiques tentent de se faire du capital sur cette question, il se passe rarement un mois sans qu'un nouveau rapport ou une étude inédite viennent noircir encore davantage la situation de l'habitation.

Le dernier rapport en date, préparé sous les auspices de la Chambre d'immobilier de Vancouver métropolitain, soutient que la région de Vancouver souffre actuellement d'une carence d'au moins 20.000 logements et que cette pénurie s'amplifie continuellement à raison de 5.000 logements par année.



Caouette se moque des "ballons électoraux" de Trudeau

par Paul LONGPRE
envoyé spécial de LA PRESSE

CHICOUTIMI — La nationalisation des services de voyageur des chemins de fer canadiens serait de l'argent jeté à l'eau, selon M. Réal Caouette. Le chef créditiste rentrait hier au Québec après une tournée éclair dans les Maritimes. Invité du cercle de presse de Chicoutimi, il a pris position sur plusieurs questions qui sont au coeur de la présente campagne électorale.

— Les grands projets semés ces jours-ci aux quatre vents par le gouvernement sortant ont trop l'air de ballons électoraux pour que les Canadiens s'y laissent prendre.

— Les "séparatistes western" sont aussi néfastes à l'unité canadienne que ceux du Québec et ne pourront se résorber sans une large mesure de décentralisation.

— Libres d'entrer dans la Confédération depuis 1867, les provinces ont également le droit strict de s'autodé-

terminer sans l'ingérence du gouvernement fédéral.

— Le Crédit social n'a aucune "connection" avec les deux grands partis. Il n'utiliserait la balance du pouvoir que pour infléchir le plus possible les politiques nationales dans le sens de sa doctrine monétaire.

De l'excellence à l'incurie

C'est un Caouette en grande forme que les journalistes de Chicoutimi ont vu revenir d'une tournée plutôt décevante dans les Maritimes.

Manifestement décidé à tirer le maximum de rendement du sprint final de sa campagne, là où se gagne ou se perd, selon lui, une élection, le chef créditiste, l'oeil malicieux et la répara-

tie fracassante, a subi avec grand succès le tir des questions d'une cinquantaine de journalistes du Saguenay et de la presse nationale.

En premier lieu, a dit M. Caouette du projet "électoral" de nationalisation des services ferroviaires de voyageurs, il se pourrait bien que ce plan quinquennal de \$600 millions aille en rejoignant un tas d'autres sur les tablettes des fonctionnaires d'Ottawa. Et c'est ce qui pourrait arriver de mieux.

En éliminant toute concurrence, par un maître qui permet selon lui de juger de l'incurie des services de la société d'Etat Canadien National en regard de l'excellence du Canadien Pacifique, on n'atteindrait qu'à une situation de médiocrité générale.

D'autre part, M. Caouette est convaincu que l'ère du rail est révolue pour le transport des voyageurs sur de longs parcours. A part le fret, le chemin de fer n'aurait d'avenir que comme service d'appoint au transport quotidien des banlieusards vers les grands centres urbains.

Echaudé, la veille, par une autre société d'Etat (Air Canada) qui l'a laissé poireauter toute la journée, en pleine campagne électorale, dans les brumes de Halifax et à l'aérogare au service tout à fait pitoyable de Moncton, M. Caouette a porté le même jugement sévère en comparant le niveau d'efficacité de CP-Air et d'Air Canada.

N'y a-t-il pas là une contradiction avec le programme créditiste qui propose par ailleurs la création de sociétés d'Etat pour faire concurrence au multinational et au grand cartel, dans le but d'enrayer l'inflation?

Non, répond-il, parce que CP-Air et Air Canada s'entendent comme larrons en foire pour fixer artificiellement les prix, en coulisses, ce qui fausse les règles du jeu.

Selon lui, si ces grandes sociétés se livraient vraiment au jeu de la concurrence, les tarifs de transport diminueraient sensiblement plutôt que de monter en flèche.

L'autodétermination, un droit strict

Se sachant dans le fief du député

peuiste Marc-André Bédard, qui met-tait fin l'automne dernier au long règne de l'unioniste Jean-Noël Tremblay, M. Caouette a par ailleurs abordé de front la question nationale québécoise.

Se définissant lui-même comme un nationaliste canadien-français, le chef créditiste a soutenu que le seul remède aux pressions anti-fédéralistes qui s'expriment à l'Est et à l'Ouest du pays réside dans la décentralisation des pouvoirs et la réforme monétaire.

La seule solution à ces tiraillements, dit-il, c'est de libérer toutes les provinces du carcan que lui impose le fameux pouvoir de dépenser d'Ottawa. Si les provinces pouvaient avoir accès à la Banque du Canada, selon les propositions du Crédit social, on verrait disparaître ces tensions à mesure que renaîtrait l'autonomie.

M. Caouette est allé plus loin, au cours d'une conversation avec des journalistes, à l'issue de cette conférence de presse. Il a en effet reconnu comme un "droit strict et absolu" le droit des provinces à l'autodétermination. Libres d'entrer dans la Confédération au cours du dernier siècle, les provinces sont tout à fait libres encore d'en sortir aujourd'hui, sans l'ingérence d'Ottawa, de l'armée ou des autres partenaires canadiens.

Pas de "connections"

Interrogé sur les coïncidences qui

amènent le Crédit social à ne pas présenter de candidat dans deux circonscriptions où il a une clientèle intéressante (Richelieu et Lévis), tandis que deux candidats créditistes officiels s'alignent dans le comté de Labelle, où se présente le conservateur Marcel Masse, M. Caouette a catégoriquement nié toute manigance de la part de son parti.

Arrivé hier soir à Rouyn, pour "reprendre en main" son organisation et obtenir des éclaircissements sur ces curieuses coïncidences, il a même promis qu'on allait "y goûter" s'il se révélait qu'il y eût là quelque manœuvre de ses adversaires politiques.

Les chefs en campagne

Le premier ministre Trudeau, chef du Parti libéral, visite les Cantons de l'Est et participe, à la fin de la journée, à un meeting à Trois-Rivières.

M. Robert Stanfield, chef de l'Opposition et chef du Parti conservateur, revient de l'Ouest et passe la journée dans la région de Toronto.

M. David Lewis, chef du NPD, fait campagne dans les municipalités de Yorkton et de Sturgis, toutes deux en Saskatchewan.

M. Réal Caouette, chef du Crédit social, reste dans son comté de Témiscamingue.

L'artiste Serge Laprade créditiste!

CHICOUTIMI (PC) — L'artiste Serge Laprade aurait exprimé son intention de se porter candidat pour le Crédit social dans la circonscription de Richelieu, mais en aurait été empêché pour raisons d'engagement avec une firme publicitaire.

C'est ce qu'a révélé hier, à Chicoutimi, M. Réal Caouette, qui tentait d'apporter des précisions sur l'absence de candidats de son parti en vue du scrutin du 8 juillet, notamment dans les circonscriptions de Richelieu et de Lévis.

"C'est à ma propre demande que M. Gilbert Rondeau, député de Shesford et responsable de l'organisation provinciale, a approché M. Laprade pour qu'il se porte candidat créditiste dans le comté de Richelieu, dont il est originaire", a déclaré M. Caouette.

"Il est venu me rencontrer, en fin de semaine dernière, à l'hôtel Mont-Royal de Montréal, où j'étais descendu, et je lui ai fait part de mon désir de le voir se joindre à nous", a-t-il ajouté.

Selon le leader créditiste, M. Laprade, tout en affirmant son intérêt à porter les couleurs créditistes, aurait réservé sa décision afin de vérifier si ses engagements personnels lui laisseraient le liberté de faire le saut dans l'arène fédérale.

"Je n'ai pas eu de nouvelles depuis, a indiqué M. Caouette, mais je suis porté à croire que M. Laprade n'a pu réussir à concilier ses activités avec la politique."



Dief fait campagne

L'ancien premier ministre Diefenbaker a visité, hier, la circonscription de Hamilton, en Ontario, et a assisté à un dîner-bénéfice à \$25 le couvert. Une admiratrice se saisit de son bras et regarde avec respect le vieux lion des Prairies. M. Diefenbaker a déclaré qu'il avait décidé de faire campagne à l'extérieur de son comté parce que "son pays est en danger".

Stanfield réussit à quitter l'Alberta en gardant ses amis

par Marcel PEPIN
envoyé spécial de LA PRESSE

CALGARY — Les conservateurs sont populaires à Calgary. Et ils ont décidé hier soir de le démontrer au reste du pays. Pour le bénéfice des caméras, les organisateurs locaux ont fait le nécessaire pour célébrer le passage de M. Robert Stanfield dans la capitale du pétrole: escorte montée à cheval. Promenade en train d'une autre époque dans le magnifique parc Heritage, musique, bière et bruits de toutes sortes. Des autobus nolisés parcouraient la ville dès six heures hier soir pour conduire les partisans au lieu du rendez-vous.

En dépit de tous ces efforts, les conservateurs ont à peine rassemblé autant de gens pour saluer M. Stanfield qu'ils en avaient mobilisés pour conspuer M. Trudeau, il y a deux semaines.

Chacun s'attendait à ce que le chef conservateur fasse connaître claire-

ment sa position sur le conflit qui oppose l'industrie pétrolière au gouvernement libéral. Il n'en fut rien. M. Stanfield se contenta de reprocher au gouvernement Trudeau d'avoir appliqué une politique insensée, sans préciser quelle serait sa propre attitude vis-à-vis du même problème.

Le problème est le suivant: les libéraux considèrent que le trésor fédéral doit avoir accès à toutes les richesses du pays, y compris les richesses naturelles. Devant le refus du gouvernement albertain de partager les revenus provenant des gisements de pétrole, les libéraux ont proposé dans leur dernier budget — défaut aux Communes — de cesser d'autoriser les compagnies pétrolières à déduire de leur impôt fédéral les redevances qu'elles versent aux provinces.

M. Trudeau a déclaré à Calgary que le Canada ne pouvait survivre si le gouvernement central ne pouvait puiser dans les richesses du pays les

sommes nécessaires pour financer les programmes d'intérêt général, et il a mis au défi le chef conservateur de contredire cette position.

Rien de compromettant

M. Stanfield n'a pas vraiment relevé le défi. Complimentant tout à tour le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, et l'industrie pétrolière, M. Stanfield a pris soin de ne point compromettre son parti sur la délicate question de la taxation des industries pétrolières.

"Le gouvernement Trudeau pratique la politique de l'affrontement, dit-il. Il n'est même pas capable de mettre de l'ordre dans sa propre maison et il veut dicter aux autres une ligne de conduite. Un gouvernement conservateur consultera les provinces, écouterà leurs points de vue et partagera."

M. Stanfield se garda d'aller plus loin. Tout en dénonçant comme un non-sens le projet fédéral de ne plus rendre déductibles pour impôt fédéral les redevances versées par les compagnies qui exploitent les richesses naturelles, M. Stanfield fit une brève allusion à l'aspect inconstitutionnel de ce projet, sans cependant promettre qu'il agirait autrement.

Après avoir prononcé un acte de foi en faveur de l'entreprise privée, le chef conservateur a laissé entendre aux Albertains qu'ils doivent se préparer à faire des compromis pour participer à la réalisation d'une politique nationale de l'énergie. Cependant, M. Stanfield n'a pas soufflé mot de la politique que lui-même préconise.

Il s'est tout au plus dit disposé à écouter le point de vue de toutes les parties, résolu à trouver un compromis qui satisfasse l'intérêt général. Le reste de son discours fut consacré à dénoncer l'arrogance du gouvernement Trudeau, son incapacité à rallier les opinions divergentes autour d'un programme commun et sa mauvaise habitude de décider sans consulter.

Deux pièges évités

Bref, M. Stanfield a réussi à éviter deux pièges: proposer une solution semblable à celle des libéraux, ce qui aurait le double désavantage de donner raison à M. Trudeau et d'antagoniser ses partisans albertains, et appuyer l'Ouest sur une question extrêmement importante pour le reste du Canada, ce qui aurait pu lui attirer une opposition iort militante en Ontario, au Québec et dans les Maritimes.

En se satisfaisant d'un simple discours partisan où il a l'air de partager les griefs des gens de Calgary, sans les approuver formellement, M. Stanfield a pu quitter l'Alberta hier soir en gardant les mêmes amis. Mais en même temps il a fourni des munitions à M. Trudeau qu'il accuse de ne pas savoir où se brancher.

En gros, il s'agissait de savoir si le pétrole de l'Alberta appartient aux Albertains ou à l'ensemble des Canadiens. M. Stanfield n'a pas voulu dire publiquement ce qu'il en pense.

La "série noire" du NPD

par Pierre SAINT-GERMAIN
envoyé spécial de LA PRESSE

WINNIPEG — "On pourra se compter chanceux si on sort vivants de cette campagne avec Lewis..."

Cette plaisanterie résume assez bien l'état d'esprit des journalistes après les ennuis mécaniques qui ont immobilisé hier, à Winnipeg, la "Marguerite de l'air" — un Convaire à turbopropulsion — nolisé par le NPD.

Comme série noire électorale, il serait difficile de faire mieux, pourrait-on ajouter si l'on voulait être méchant.

Pendant les quatre premières semaines de sa campagne, le leader néo-démocrate a traversé deux fois le Canada à bord d'avions commerciaux. La petite meute de journalistes qui l'accompagnait — comme lui — perdu des heures à faire la queue dans les aéroports. Il fallait en plus subir les contrôles de sécurité, sans parler de la corvée que constituaient l'enregistrement et l'enlèvement des bagages.

Tout cela pour rencontrer chaque jour — à quelques exceptions près — quelques centaines d'électeurs.

Avec la "Marguerite de l'air", en service depuis lundi seulement, on pensait que s'en serait fini de ces misères. Mais non. L'appareil a flanché après près de quatre heures de vol — à 250 milles à l'heure — entre Sault-Sainte-Marie et Winnipeg. Un cylindre, paraît-il.

Les quelque 30 journalistes qui accompagnent le leader fédéral du NPD ne s'étaient pas rendu compte au cours du vol que l'appareil était en mauvais état. Ce n'est que quelques minutes après leur descente à l'aéroport de Winnipeg, où ils ne devaient faire escale que pour 30 minutes, qu'on leur a appris l'incident.

M. Lewis a dû attendre environ six heures dans la capitale manitobaine — où il faisait 85 degrés. Six grosses heures à suer. Il en a profité pour aller chez le coiffeur pendant que les envoyés spéciaux se réfugiaient au bar ou s'allongeaient sur des bancs. Après quoi le chef néo-démocrate s'est envolé — avec une partie des journalistes, faute de place pour les autres — à bord d'un avion commercial à destination d'une localité appelée Thompson, où il a couché après avoir pris la parole à une réunion publique.

Les autres journalistes sont restés à Winnipeg où, par comble de malheur, les téléphonistes — même si le téléphone est en partie étatisé au Manitoba — sont en grève. On imagine alors ce qu'on pouvait entendre comme jurons because — en plus de la panne d'avion — les difficultés de transmission de dépêches dans tous les coins du pays.

Ce fut ensuite la course aux chambres d'hôtel. Après de nombreuses tentatives, on a fini par nous loger au centre de Winnipeg dans un établissement plus ou moins confortable.

Aujourd'hui, on doit — en théorie — retrouver la "Marguerite de l'air" — rafistolée, et poursuivre la tournée manitobaine.

Quoi qu'il en soit, la journée d'hier n'aura pas été complètement perdue.

Accueilli par Schreyer

A son arrivée à l'aérogare de Winnipeg, M. Lewis a été accueilli par le premier ministre néo-démocrate du Manitoba, M. Ed Schreyer, et le doyen des députés NPD à Ottawa, M. Stanley Knowles.

On se souvient que M. Schreyer avait, il y a deux semaines, créé un malaise au sein du NPD fédéral. Le "Toronto Star" lui avait prêté des propos selon lesquels il était favorable à un contrôle des salaires, position contraire à celle de M. Lewis — qui préconise un contrôle sélectif des prix.

M. Schreyer — après un entretien à huis clos avec M. Lewis — avait par la suite opposé un démenti aux propos qui lui avaient été attribués par le quotidien torontois, ce qui avait aplani un conflit apparent entre lui et M. Lewis.

M. Lewis a soutenu de nouveau que le système de double prix — l'un pour le marché intérieur, l'autre pour le marché extérieur — qu'insituait un gouvernement néo-démocrate, en ce qui touche certains produits essentiels, permettrait de combattre la hausse du coût de la vie.



"Pauvre Marguerite...!"

Le chef du NPD, M. David Lewis, et le pilote de la "Marguerite de l'air" constatent l'importance des réparations qu'a eues à subir, hier, l'appareil. Un cylindre était fissuré et l'avion n'a pas pu prendre l'air hier. En 1972, l'appareil qu'avait nolisé M. Lewis, baptisé "Bum air", avait connu un incident semblable.



Rafrachissez votre foyer!

Offrez-vous ces articles toute fraîcheur pour la maison cet été, tout en économisant!
 Prix de vente en vigueur dès aujourd'hui et jusqu'au 22 juin

Dans l'mille!

Wabasso
LIMITED

Draps de polyester et coton sans repassage

Jumeaux, Ord. 6.47
Prix Dans l'mille

4.97
chacun

Modèle "Interlude" de Wabasso

- Sans repassage. A rayures et fleurs
- Elastique aux coins des draps emboîtants
- Or, vert ou bleu
- Jumeaux: emboîtant 39" x 75"; droit 72" x 100"
- Double: emboîtant 54" x 75"; droit 81" x 100"

Dan River
DREAM ROSE

Draps de polyester et coton sans repassage

Double, Ord. 6.97
Prix Dans l'mille

5.27
chacun

Modèle "Dream Rose" de Dan River

- D'entretien facile, sans repassage
- Motifs de fleurs à touches blanches en contraste
- Rose, bleu ou or
- Jumeaux: emboîtant 39" x 76"; droit 72" x 104"
- Double: emboîtant 54" x 76"; droit 81" x 104"

Taies 42" Ord. 3.37
Prix Dans l'mille

2.97
la paire

Linge de maison

Tricots doubles de polyester 60"

Tricot gaufré, tons unis, jacquards

Prix d'achat spécial **2.22** la verge

Ces splendides tissus de polyester vous permettront de créer votre propre garde-robe d'été! In-froissables, ils se lavent facilement et ne nécessitent pas de repassage. Pratiques pour les voyages et les vacances!

Tricot teint en fil

Prix d'achat spécial **2.77** la verge

Choix d'imprimés jacquards, de fantaisie, genre crêpe ou points Lacoste. Des tons multicolores qui se marient ensemble et avec le motif jacquard. Venez tôt faire provision de tout le tissu dont vous avez besoin!

Tissus

Serviettes "Interlude" assorties aux draps

Débarbouillette, Ord. 97c
Notre prix de vente **77c** chacune

Essuie-mains, Ord. 2.27
Notre prix de vente **1.67** chacun

Serviette de bain, Ord. 3.97
Notre prix de vente **2.87** chacune

Motif à fleurs et rayures, 100% coton. Un côté bouclé, très doux, l'autre côté ras permet un séchage rapide. Or, vert ou bleu sur fond blanc.

Débarbouillette, 12" x 12" ... 77c ch.
Essuie-mains, 15" x 25" ... 1.67 ch.
Serviette de bain, 22" x 44" ... 2.87 ch.

Linge de maison

Couvre-lit sans repassage

Prix d'achat spécial **11.97** chacun

Une touche estivale dans la chambre!

- Couvre-lit de plaid "Imperio"
- 80% acrylique et 20% coton
- Lavable à la machine, sans repassage
- Bleu, vert ou melon
- Jumeaux: 80" x 105"; double: 94" x 108"

Nappe de vinyle MIRAMAR

54" x 54", Ord. 4.97
Notre prix de vente **3.47** chacune

- Pimpants carreaux guingan
- Doublée de finette qui ne glisse pas
- Se nettoie au chiffon humide

54" x 70", Ord. 6.27 ... 4.47 chacune

Ronde 60", Ord. 7.97 ... 5.47 chacune

Linge de maison

Ensemble de salle de bains 2 pièces

Ord. 6.97
Notre prix de vente **4.97** l'ensemble

- 50% nylon, 50% acrylique Acrilan*
- Frangé tout autour
- Tapis: 20" x 32"
- Deux tons de violet, rose, or ou olive

*Marque déposée

Linge de maison

Service de porcelaine 20 pièces

Ord. 12.97
Notre prix de vente **8.97** l'ensemble

Un service de tous les jours ou des grandes occasions, à motif coquet à pois rouges ou bleus!

Comprenant:

- 4 tasses et soucoupes
- 4 assiettes
- 4 assiettes à pain
- 4 coupes à fruits

Articles de cuisine

Planche à steak

Ord. 97c
Notre prix de vente **77c** chacune

Servez vos steaks sur ces solides planches de forme ovale, 9 x 13 pouces. Faites de bois dur.

Ensemble de bols à salade 7 pièces

Ord. 3.97
Notre prix de vente **2.47** l'ensemble

Ensemble de bols à salade de bois pratique pour les recettes d'été! Comprenant:

- 1 saladier
- 4 bols individuels
- 1 fourchette et 1 cuillère

Ensemble de 4 gobelets "Duralex"

Ord. 2.17
Notre prix de vente **1.27** l'ensemble

Gobelets de tous les jours incassables, ils résistent à la chaleur. Contiennent 9 onces. Ambre ou jade.

Poêles à frire de fer coulé 3 pièces

Ord. 6.97
Notre prix de vente **4.97** l'ensemble

Poêles solides et inusables de fer coulé. Finition noire. Poêles de 6, 8 et 9 pouces.



Les aubaines de l'été

Les articles dont vous avez besoin pour le travail et les loisirs coûtent moins cher au Miracle Mart.

Prix de vente en vigueur du jeudi 20 au samedi 22 juin



Kiosque grillagé Gazebo pour les loisirs d'été

Ord. 239.95
Notre prix de vente

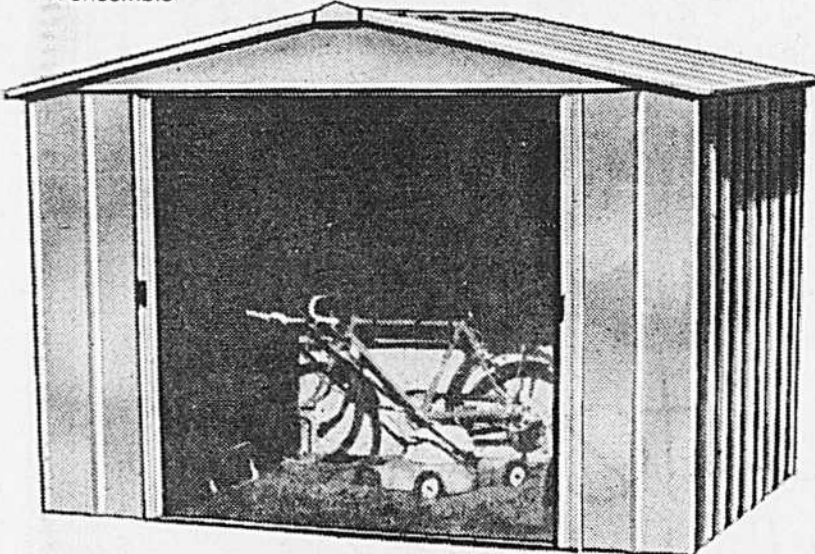
148⁷⁷

Protégez-vous des moustiques et des ardeurs du soleil!

- Cadre d'aluminium antirouille
- Toit de vinyle • Porte à ressorts
- Mur d'une hauteur d'environ 6'
- Hauteur au centre du toit: 7'6"
- Diamètre: environ 10'3"

Environ 12'2": Ord. 279.95 Notre prix de vente 199.77 chacun

Panneaux à insérer: 9 panneaux, modèle 10'3" Ord. 49.95
Notre prix de vente 44.97 l'ensemble
11 panneaux, modèle 12'2" Ord. 64.95 Notre prix de vente 57.97 l'ensemble



Remise de jardin "Storall"

Rangez-y vélos et équipement de jardin

- Construction d'acier "Stelcolour" résistant à toute température
- Panneaux "Lok-Wall"
- Pignon d'une pièce
- Portes à coulisses de nylon
- Dimensions intérieures: environ 108" x 72"

Ord. 139.97
Notre prix de vente

125⁹⁷

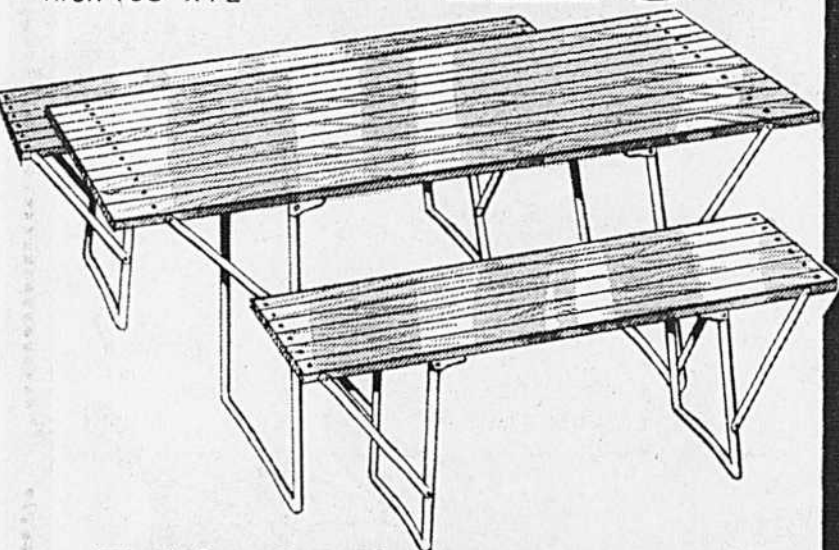


Table de pique-nique

Ord. 24.97
Notre prix de vente

21⁹⁷

- Table de pique-nique pliante avec deux bancs
- Cadre tubulaire de métal
- Dessus robuste de bois dur
- Table: environ 25" x 47" x 26" de hauteur
- Bancs: environ 12 1/4" x 45" x 17" de hauteur

Jardin



Tondeuse électrique Sunbeam lame double de 18 pouces

Ord. 84.97
Prix Dans l'mille

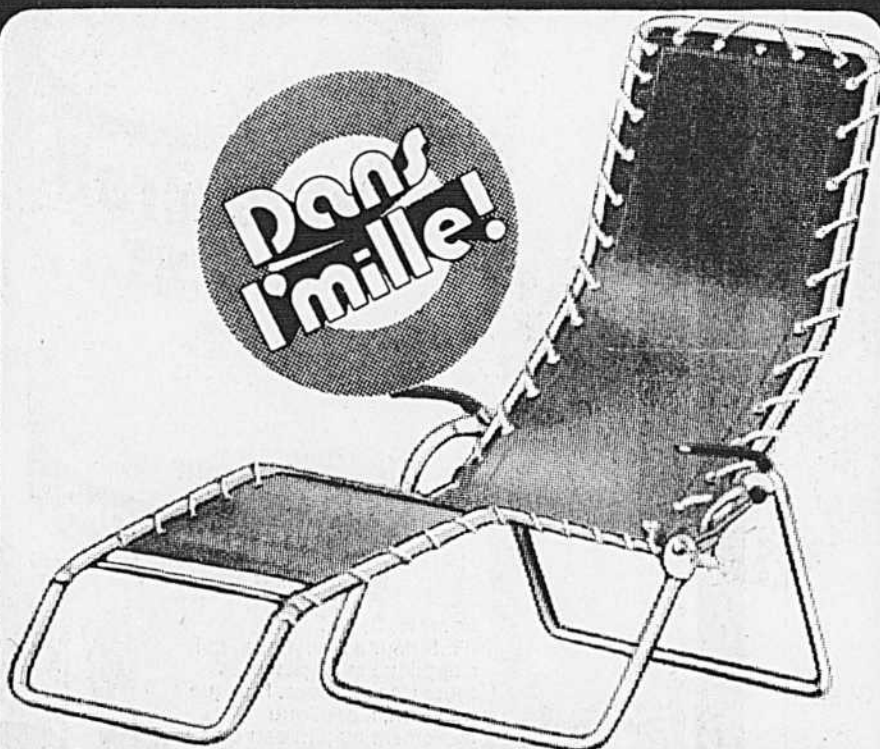
77⁹⁷

chacune

Un achat à-propos, à prix vraiment économique!

- Tondeuse électrique rotative à deux vitesses
- Chute simple
- Capot à mouvement d'aspiration
- Guidon à bascule plaque chrome

Jardin



Chaise longue style nautique

Tout le confort d'une croisière dans votre propre jardin!

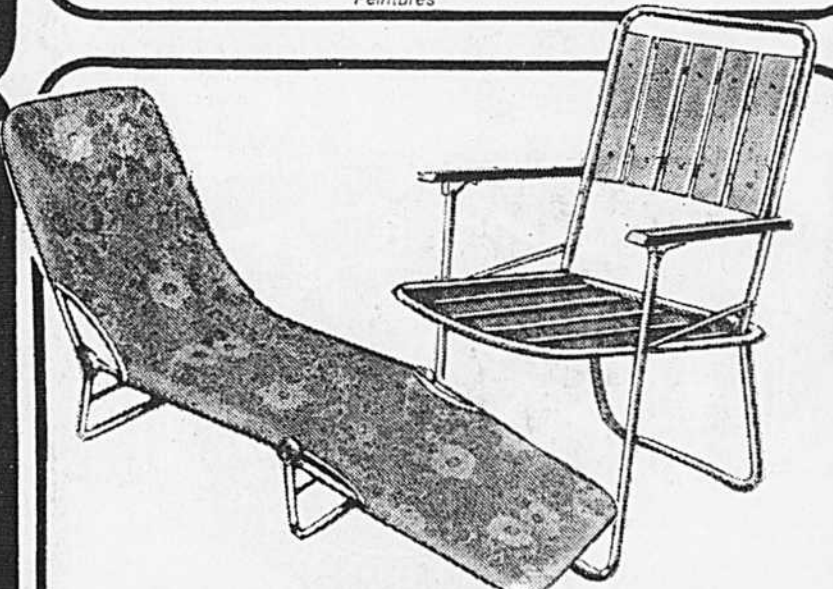
- Chaise conçue pour le confort et la détente
- Levier pratique de réglage
- Toile lacée en souplesse
- Cadre robuste de luxe

Ord. 22.97
Notre prix de vente

18³⁷

chacune

Jardin



Ameublement de jardin

Chaise longue

Chaise à lamelles

Ord. 8.97
Notre prix de vente

7⁹⁷

chacune

4⁹⁹

chacune

Chaise longue à plusieurs positions

- Réglable à 5 positions
- Cadre tubulaire d'acier
- Toile à imprimé fleuri
- Environ 75" de longueur x 24" de largeur

Chaise à lamelles

- Modèle robuste et confortable
- Cadre tubulaire d'acier
- Dossier et siège de bois
- Accoudoirs de bois

Jardin

C'est beaucoup plus facile de faire ses emplettes avec une carte



- Place Longueuil
- Pont Viau (Centre commercial)
- Mail West Island, Transcanadienne, Sortie 35
- Jean Talon et Pie IX

- Plaza Greenfield Park
- Place LaSalle
- Châteauguay, 180 bd d'Anjou
- Les Galeries Lachine
- Mail Cavendish, Côte St-Luc

- Plaza Côte-des-Neiges
- Place Versailles
- Chomedey (Centre commercial St-Martin)
- Plaza Alexis Nihon

- Chèques d'allocations familiales acceptés
- "Mise de côté" pratique
- Stationnement facile
- Satisfaction garantie ou prompt remboursement avec le sourire!

OUVERT • Lundi à mercredi 9h à 18h • Jeudi et vendredi 9h à 21h • Samedi 9h à 17h

Soixante enfants vivent dans des "conditions scandaleuses"

par Madeleine BERTHAULT

Fatigués de voir les conditions dans lesquelles vivent la soixantaine d'enfants dont ils ont la charge, les éducateurs du Centre d'accueil Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (Montréal) ont dénoncé "cette situation scandaleuse" hier au cours d'une conférence de presse.

"Situation d'autant plus scandaleuse que le Centre d'accueil et le Camp Soleil (pour l'été) sont entièrement financés par le ministère des Affaires sociales", de souligner le responsable du syndicat des employés, M. Gérald Trottier.

Ce centre d'accueil est un centre de transition où des enfants de trois à 11 ans séjournent en attendant d'être placés de façon permanente. La plupart souffrent de problèmes de comportement, plusieurs sont issus de foyers désunis. Pour les mois de juillet et août, le centre se transporte au "Camp Soleil", près de St-Théodore-de-Chertsey, au nord de Joliette.

L'été passé, LA PRESSE avait déjà dénoncé le "délabrement du camp et l'absence de matériel d'activité", de vrais "taudis" souligne-t-on en parlant des baraques dans lesquelles les enfants sont logés. "N'eût été le travail surhumain des éducateurs, les enfants du camp 1973 n'auraient certainement pas passé un bel été..."

Tout est délabré

Pour 1974, les éducateurs entendent bien à ce que les conditions de logement changent: les chalets sont délabrés, aucune peinture intérieure et extérieure, moustiquaires inexistantes, des toits qui coulent, des matelas en condition douteuse, mauvais fonctionnement des toilettes, fosses septiques mal entretenues, manque d'eau à plusieurs reprises, insuffisance des quelques douches, une boîte de courant 220 volts non recouverte à côté des douches... etc.

Une autre chose soulève l'indignation des éducateurs: le lac artificiel dans lequel

les enfants se baignent... Ce lac serait rempli de coliformes provenant de matières fécales, selon un rapport du Service de l'environnement. Les éducateurs commentent que dans une région où les lacs ne se comptent pas, les enfants n'ont pour s'ébattre qu'un plan d'eau stagnante et boueuse.

Bref, "les conditions hygiéniques sont déplorables, tant pour le personnel que pour les enfants". Pour illustrer ce fait, les éducateurs soulignent que, l'été passé, 60 p. cent des enfants ont été atteints d'impétigo, éruption cutanée provoquée par la malpropreté.

Petit et inadéquat

Quant au centre d'accueil à Montréal, il est vite devenu

trop petit et inadéquat: construit il y a environ huit ans pour accueillir 30 à 35 enfants, il en héberge quelque 60 depuis 1967, et ce à la demande du ministère des Affaires sociales. "Il est évident que cela a diminué de beaucoup l'espace vital et l'adéquité des locaux", soulignent les éducateurs.

Sur le plan de la nourriture, on souligne qu'il n'y a pas de variété dans les menus, que la cuisine dépend aussi des cadeaux des boulangeries et autres fournisseurs et que les repas ne sont pas présentés de façon appétissante. Au chapitre des vêtements, il semble que ce ne soit guère mieux: qualité et quantité laissent sérieusement à désirer, pas de serviettes en nombre suffisant,

manque de produits de nettoyage... etc.

Les employés soulignent qu'ils ne sont pas prêts du tout à accepter que l'employeur négocie sur le dos des enfants en menaçant que "s'il n'y a pas d'entente, il n'y aura pas de camp": "ces vacances sont plus que nécessaires pour ces jeunes et pour nous l'entente repose sur la disparition des conditions inhumaines que nous avons décrites". Le syndicat exige que l'on fasse une enquête publique et que l'on apporte les correctifs nécessaires. Il semblerait toutefois que la direction du Centre et du Camp soit à peu près du même avis que le syndicat, mais ait les mains liées par le ministère des Affaires sociales sur le plan budgétaire.

Les enseignants présents à la réunion de la CECM demain

par Claude LEVESQUE

Les enseignants seront présents demain après-midi lorsque les commissaires de la CECM étudieront le rapport du comité ad hoc sur les congédiements et la tâche d'enseignement.

Mardi, l'Alliance des professeurs de Montréal a remis aux commissaires une série de 37 recommandations portant sur ces thèmes qui l'opposent depuis plusieurs semaines à la CECM, et qui ont conduit à la manifestation du 30 mai devant les bureaux de la Commission et à la formation de ce comité bipartite.

Selon le président de l'Alliance, les commissaires siégeant à ce comité semblaient en sympathie avec les demandes de l'Alliance, mais s'en sont tenus dans les faits à une seule recommandation visant à réduire la tâche de certains enseignants du secondaire. Dans l'ensemble, ils se seraient réfugiés derrière les contraintes budgé-

taires et les normes du ministère.

Demain, les enseignants comptent faire pression auprès des commissaires lors d'une séance publique, de la CECM, afin qu'ils prennent des décisions applicables dès la rentrée en septembre.

Les congédiements

Le problème le plus épineux reste probablement celui des congédiements. L'Alliance estime à 292 le nombre des enseignants non réengagés; il s'agit de 55 déclarations en surplus, 79 "non légalement qualifiés", et 158 enseignants à temps partiel dont le contrat se termine automatiquement à la fin de l'année scolaire.

Paradoxalement, ces congédiements coïncident avec l'augmentation de la tâche des enseignants. A ce chapitre, ces derniers demandent que soit fixé un maximum de 20 périodes de 45 minutes par semaine.

L'Alliance recommande également qu'au secondaire le nombre d'étudiants par

groupe soit plafonné à 30 pour le secteur académique et à 20 pour le secteur professionnel.

Au niveau élémentaire, les enseignants s'appliquent également au secteur de l'enfance inadaptée, auquel elle voudrait notamment que la CECM affecte des enseignants volontaires déjà à son emploi ou récemment congédiés.

L'Alliance s'interroge enfin sur les priorités des commissaires; "Sont-ils élus pour appliquer des normes ou pour assurer un meilleur service aux élèves et à la population de Montréal?" s'est demandé M. Chagnon, qui demande aux commissaires d'être "moins timides" devant Québec.



Renseignez-vous auprès de votre détaillant Shell sur le pneu ceinturé polyester et fibre de verre Shell X-100.

Offre d'essai

Raison de plus de penser que le pneu ceinturé Shell X-100 constitue le meilleur achat de pneu au Canada.

Une offre unique! Si vous n'êtes pas entièrement satisfait, il vous suffira, dans les 30 jours suivant l'achat, de retourner chez le détaillant Shell qui vous a vendu les pneus ceinturés Shell X-100 et il vous remboursera.

Une offre peu banale! Offre d'essai unique de 30 jours; un pneu ceinturé de haute qualité; la garantie d'une marque de confiance et un prix intéressant. C'est, à notre avis, le meilleur achat de pneu au Canada.



Le pneu ceinturé Shell X-100 - de \$21.95 à \$36.95. Raison de plus d'être client de Shell.

Peoples est à l'heure Rolex. Et l'heure Rolex est aux voyages!

Vous pouvez gagner une semaine de bon temps pour deux à Acapulco.



Rendez-vous dans les magasins Peoples pour admirer notre superbe collection de montres Rolex de qualité et profitez-en pour remplir une formule de participation au concours Rolex. Vous n'avez même pas besoin d'acheter quoi que ce soit! Une courte visite vous permettra peut-être de passer une semaine de bon temps sous le soleil d'Acapulco... Rolex fait tirer quatre voyages d'une semaine pour deux personnes comprenant le transport aller-retour en avion, une chambre pour deux au luxueux Paraiso Marriott Hotel, face à la mer, et \$150 en argent de poche. Voici l'occasion rêvée de vous payer du bon temps grâce à Rolex. Le concours se termine le 3 août 1974. La Rolex GMT Master, mouvement chronomètre à 26 rubis, bague rotative de 24 heures, boîtier d'acier inoxydable et bracelet assorti, comme illustrée, \$465.

Les bijoutiers-diamantaires **PEOPLES**

- | | | | |
|--|--|--|---|
| Les Galeries d'Anjou
353-6860 | Plaza Côte-des-Neiges
735-6321 | Le Carrefour Laval
688-2044 | Plaza Alexis-Nihon
937-2806 |
| Le Bazar
332-9780 | 5523, rue Saint-Hubert
273-1557 | 1015 ouest, rue Sainte-Catherine
849-7071 | Centre commercial LaSalle
365-6610 |
| Centre Fairview Pointe-Clare
695-5516 | Centre commercial Portobello
672-5610 | Centre commercial Laval
688-8228 | Les Galeries Richelieu Saint-Jean
348-6818 |
| Les Galeries Saint-Laurent Saint-Laurent
748-8704 | | | |

V'la l'beau temps...
V'la l'joli blanc...



Homecraft, un latex d'intérieur à l'acrylique, qui s'applique sur à peu près toutes les surfaces. Masque très bien, s'applique facilement au pinceau ou au rouleau, sèche rapidement et permet de laver les pinceaux et rouleaux avec de l'eau. Ce latex d'intérieur peut être teinté, dans un choix varié de couleurs pastel.

Via deux latex à

\$ **6.98** le gallon.

Homecraft, un latex d'extérieur à l'acrylique, blanc, peut être teinté, sèche rapidement. Fini mat pour revêtements et garnitures en bois, maçonnerie, béton, etc. Ce latex d'extérieur résiste aux changements de couleur, au cloquage, à la pluie et au beau temps.



CROWN DIAMOND

pour longtemps.

Les pompiers mécontents manifestent

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Les pompiers montréalais n'ont pas débrayé hier, mais 200 d'entre eux ont tenu à faire connaître leur mécontentement à l'endroit des autorités municipales et de leur syndicat en participant à une manifestation dans le parking de leur caisse d'économie.

Ils reprochent à leurs dirigeants syndicaux de ne pas les informer des démarches qu'ils ont faites dans le but de faire rouvrir les clauses monétaires de leur convention collective.

Le président de l'Association des pompiers de Montréal, M. Jean L'Abbé, a déclaré à ses collègues qu'il les comprenait, mais que le moment était mal choisi pour entreprendre des mesures de contestation. Il leur a dit attendre au cours des prochaines heures un appel téléphonique du premier ministre Bôurassa. Celui-ci devait entrer en communication avec le maire Drapeau pour discuter du problème des pompiers.

Les pompiers veulent faire indexer leur salaire au coût de la vie. Ils ont reçu pour cette année une augmentation de salaire de 4 p. cent.

M. L'Abbé a souligné que le geste qu'ils avaient posé était une réaction normale mais qu'il ne fallait pas détruire la solidarité syndicale.

"Le geste que vous avez posé ce soir prouve que vous êtes derrière votre syndicat", de lancer M. L'Abbé aux pompiers mécontents.

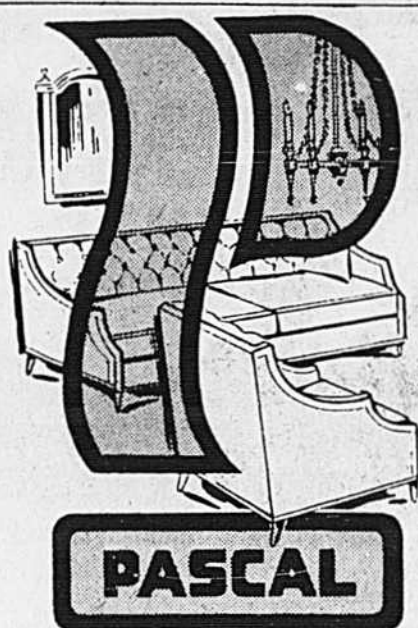
Le président de l'APM a expliqué aux pompiers que le syndicat ne pouvait accepter cette rencontre comme étant une assemblée syndicale.

Avant de demander à ses collègues de quitter les lieux, paisiblement comme ils étaient arrivés, M. L'Abbé les a invités à garder leurs forces et à rester calmes pour le futur.

Puis, il a invité les pompiers à assister en grand nombre à l'assemblée syndicale prévue pour 9 h 30 vendredi matin, dans la salle du curling du Centre Paul-Sauvé.

"Nous allons alors vous donner tous les résultats obtenus par votre syndicat. Nous allons également décider des mesures à prendre pour obtenir gain de cause", de spécifier le président de l'APM.

Si l'on se base sur le climat existant, hier soir, l'assemblée de vendredi promet d'être des plus mouvementées. Les pompiers ont l'intention d'aller jusqu'au bout pour obtenir gain de cause.



PASCAL

MOBILIER DE SALLE À MANGER 9 MORCEAUX

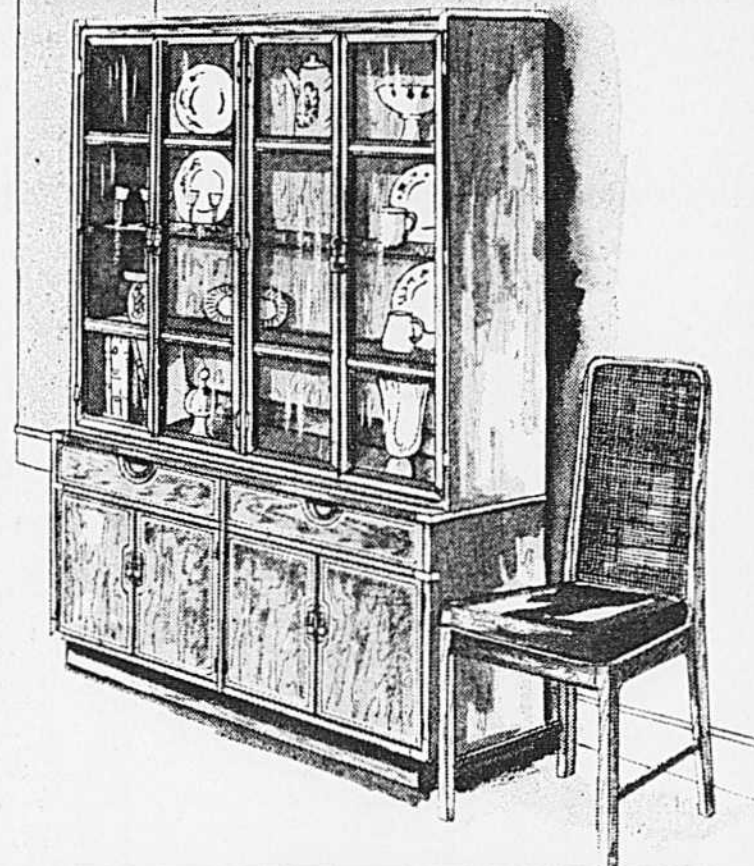
Comprend 4 chaises; 2 chaises avec appui-bras; table 42" de largeur x 56" à 92" de longueur avec 2 rallonges de 18"; vaisselier 2 morceaux, 72" de largeur x 18" de profondeur x 78" de hauteur.

1, 395⁹⁵

Desserte en sus

ETIQUETTE JAUNE Les prix sur étiquettes jaunes pour cette semaine sont encore plus bas que les bas prix Pascal

CAMBAY DE KAUFMAN L'élégance contemporaine avec tout le caractère d'un passé coloré. Les créations Cambay conçues par les artisans de Kaufman marient la chaleur du bois aux accessoires en laiton brossé pour fabriquer des meubles qui sont idéals comme pièces d'accent ou pour un arrangement de pièce très à la mode.



Charmant mobilier en pin naturel

La teinte naturelle du bois est rehaussée de quelques taches pyrogravées et l'ensemble évoque fortement le travail des pionniers québécois, au temps de la colonie. Imprimé fleuri ou tissage rustique conviennent à merveille à cette magnifique création.

Les prix sont plus que raisonnables

GRAND DIVAN	CAUSEUSE	FAUTEUIL À BASCULE	PETIT FAUTEUIL
329 ⁹⁵	249 ⁹⁵	184 ⁹⁵	169 ⁹⁵

Charmantes tables assorties et accessoires pour compléter votre ameublement disponibles à très bas prix.



TRÈS GRANDES TABLES À CARTES DIAMÈTRE 42"

Voici la table idéale pour asseoir vos invités lors d'une fête; beaucoup plus grande qu'une table à cartes ordinaire. Dessus rembourré recouvert de cuirette. Les pattes se plient pour un remisage facile.

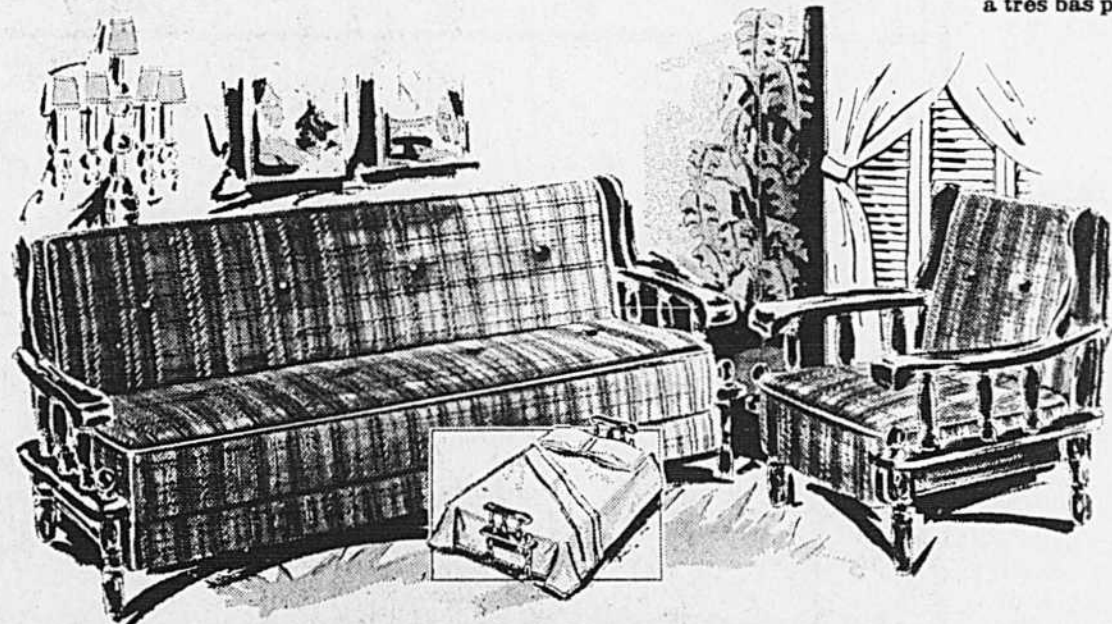
Aubaine spéciale **2625** Chaises appareillées à partir de **599^{ch}**



MOBILIER DE SALON 2 MORCEAUX

L'élégance combinée au style traditionnel. Les coussins des sièges et dossiers sont amovibles et avec les traversins, ils donnent à ce sofa une apparence très élégante. Couvre-bras, robuste construction en bois dur avec rebord à ressorts, tissu: 100% rayonne peluche avec endos 100% coton.

SOFA **399⁹⁵** FAUTEUIL **199⁹⁵**



Ensemble familial confortable SOFA-LIT ET CHAISE

Sofa-lit robuste style "Campagnard" en tissu du pays. Idéal pour accommoder vos invités. S'ouvre à 40" de largeur. Les pièces de bois tournées et les appuis-bras lui donnent son apparence massive.

Sofa-lit **154⁹⁹** Fauteuil **76⁶⁹**



TERMES PRATIQUES pour s'adapter à votre budget

- MASTER CHARGE
- CHARGEX
- PASCAL QUICK CHARGE ou termes prolongés.

La méthode d'achat **PASCAL** Entrepôt-Salle d'exposition

Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettrons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrerons économiquement et rapidement.

Celle qui fait sa 'fraîche'...

CREME DE MENTHE REGNIER

c'est un produit Cointreau



CODE 219G RENSEIGNEMENTS: ALBERT ROBINSON CO. 514-849-3675

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES

3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Eazar

• 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

EATON

NIVEAU
DU

MÉTRO CENTRE-VILLE

Ainsi qu'à **Langelier** (Centre commercial Langelier, 7373, boul. Langelier) et à **LaSalle** (Centre commercial Pont-Mercier, 410, av. Lafleur.)

Également à Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish, Carrefour Laval. À ou par Sherbrooke (Carrefour de l'Estrie) et à ou par Ottawa (Centre commercial Bayshore), sauf avis contraire.

Venez ou téléphonez **842-9211** Livraison des commandes de 3.00 ou plus

AUBAINES-SOLEIL



Faites-en provision!

6 pour **359**

Prix Eaton

Bas-culotte en nylon extensible, entièrement diaphane de la taille au talon. Pointes renforcées. Aussi modèle courant avec culotte et pointes renforcées. Beige, épice, noir, marine, ivoire. Taille unique pour 100 à 160 livres (diaphane) et pour 90 à 150 livres (modèle courant).

12 paires **339**

Prix Eaton

Bas nylon à entrée unie, pointes et talon renforcés. Beige, taupe, moka ou sucre. Pointures 9, 9½, 10, 10½, 11. Sauf à Cavendish, Laval, Sherbrooke et Ottawa. Rayon 901.

Confort à bon compte!

799

Prix Eaton

l'ensemble

(Droite) Ensemble court comprenant nuisette et peignoir faits de polyester-**Fortrel**- et coton. Nuisette sans manches, encolure arrondie, empiècement brodé, volant au bas. Peignoir à manches courtes, une poche, boutonnage devant. En rose, bleu, mauve, vert menthe ou mais. Tailles moyenne, grande, forte.

499

Prix Eaton

(Gauche) Longue robe de nuit sans manches coupée dans un polyester-**Fortrel**- et coton. Encolure arrondie, empiècement brodé devant et généreux volant au bas. Mêmes couleurs que ci-haut. Tailles moyenne ou grande. Sauf à Cavendish, Laval et Ottawa. Rayon 909.

Chemisier à prix réduits

Prix Eaton

4.19 ch. 2 pour **825**

Tricot de nylon aéré d'aspect dentelle. Style chemisier fort populaire. Lavable et sans repassage, ce qui est très pratique pour l'été. Teintes faciles à coordonner à une jupe ou à un pantalon: marine, blanc, rose ou mais. Tailles 10 à 18. Sauf à Cavendish et à Ottawa. Rayon 946.

Pour dames et adolescentes

599

Prix Eaton

Voici une version estivale de la mode chaussante: sabot à semelle plate-forme ½" et talon confortable 1½". Empeigne blanche, semelle et talon effet bois; les trois en polyuréthane. Empeigne et fausse coussinées. Pointures 5 à 9, sans demies. Sauf à Laval - Rayon 938.



Polo pour hommes

2 pour **500**

Prix Eaton

2.59 ch.

Maillé de nylon sans repassage. Patte à 4 boutons, pratique poche-poitrine. Coloris d'été en bleu, marine, blanc ou beige. Tailles petite, moyenne, grande, forte. Profitez de cette aubaine-moelle! Rayon 728.

Spécial! Pour hommes

2 pour **390**

Prix Eaton

1.99 ch.

Caleçon de bain en nylon lavable en machine. Longueur moyenne. Poche gousset. Magnifiques motifs colorés de bleu, marine, blanc ou beige. En tailles petite, moyenne, grande ou forte. Rayon 728.

Économisez!

Prix Eaton

Débarbouillette, 12x12" **.39** ch.De bain, 22x42" **2.59** ch.

Coton éponge rasé d'un côté, bouclé de l'autre. Quadrillés bleu, ton or ou brun. Rayon 936.

Solde! Vêtements d'été pour fillettes

.99 à **5.99**

Prix Eaton

Très avantageux solde comprenant jeans, 2-pièces, pantalons et robes dans une gamme imposante de modèles, tissus et couleurs. Tailles 3 à 6 ou 7 à 12 dans le groupe. Sauf Cavendish, Laval, Sherbrooke et Ottawa. Rayon 911. Achats en personne seulement.

Pour la plage et les pique-niques

Prix Eaton **349**

Plastique résistant rembourré de mousse synthétique. Dessus fermé d'une glissière robuste. Solide poignée. Bleu ou rouge, bleu/blanc ou rouge/blanc. Environ 11" x 9". Rayon 905.

Bagages légers

Sac sport, 17" **877**

Prix Eaton

Garde-robe, 24" **1477**

Prix Eaton

3-complets, 29" **1677**

Prix Eaton

Cadre robuste, côtes en denim de coton bleu renforcé de vinyle blanc cassé. Glissière robuste et ferrures en métal. Rayon 905.

Pour adolescentes

Prix Eaton **2** ensembles pour **750**
3.97 l'ens.

(Droite) Ensemble short en tricot de nylon. Haut droit, short doté d'une taille élastique. Haut garni, short de tons unis. Agencements de bleu, rouge, jaune ou vert menthe. Tailles 7 à 14. Rayon 911.

Pour enfants

Prix Eaton **2** ensembles pour **550**
2.79 l'ens.

(Gauche) En nylon d'entretien facile. Haut droit garni et short uni sur taille élastique. Harmonies de bleu, jaune, vert menthe ou orangé. Tailles 4 à 6x. Rayon 910.

EATON EST À VOTRE SERVICE.

Centre-ville

677, rue Ste-Catherine ouest

Pointe-Claire

Centre commercial Fairview

Anjou

Les Galeries d'Anjou

ET MAINTENANT VIENNENT S'AJOUTER:

Mail Cavendish et Carrefour Laval

Boul. Cavendish, quartier Côte St-Luc.

Sortie 7 de l'autoroute, Laval.